290 DT3

Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Séance de la soirée du 4 juillet 2012

6211-24-053

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. DENIS BERGERON, président

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ-4 DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ PAR BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 4 juillet 2012 à 19 h Château Mont-Sainte-Anne Salle Les Chutes 500, boul. Beau-Pré Beaupré

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 JUILLET 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. DENIS RICHARD4
M. LAURENT DUMAS
Mme MIREILLE BONIN
REPRISE DE LA SÉANCE
REGROUPEMENT DE ONZE (11) CITOYENS DU RANG SAINT-ANTOINE
Me Brian A. Garneau
M. Gaétan Blouin
Mme Julie Desgagné
QUESTIONS DE LA COMMISSION AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC70
M. Jacques Laliberté
M. FRANCIS FLYNN
REPRISE DE LA SÉANCE
M. ÉRIC LEHMANN90
CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT101
Me Simon Picard
M. Mario Gros-Louis
ÉQUITERRE
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE – RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE
M. Guillaume Plamondon
Mme Anne Beaulieu
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE 123
M. Jean-François Samray
QUESTIONS DE LA COMMISSION AU PROMOTEUR
Mme Marie-Pierre Morel
MOT DE LA FIN

SÉANCE DU 4 JUILLET 2012 SÉANCE DE LA SOIRÉE MOT DU PRÉSIDENT

PAR LE PRÉSIDENT:

5

10

15

20

25

30

35

Alors mesdames et messieurs bonsoir.

Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré—4 dans la MRC de la Côte-de-Beaupré. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et pour ce faire, je suis secondé par monsieur François Lafond, commissaire, ainsi que messieurs Jasmin Bergeron et Jonathan Perreault qui sont analystes.

Nous sommes accompagnés également de madame Marie-Josée Harvey qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission ainsi que de madame Julie Olivier qui est conseillère en communication.

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Michel Guimond, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Daniel Buisson, responsable de la sonorisation.

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et par accès Internet à la Bibliothèque La Plume d'Oie et également dans le site Web du BAPE.

Nous avons tenu les 11 et 12 juin derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 19 juin dernier, leur intention de faire une présentation verbale, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser la Commission de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

45

Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. Il est possible que la Commission d'enquête échange avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

50

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour la présentation.

55

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnesressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

60

Neuf (9) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE; elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

65

Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux, et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

70

Nous aimerions également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

75

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez aussi la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans un mémoire qu'un participant pourrait présenter. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit dont pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

80

Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingtcinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant être admises est de deux cent cinquante (250), on peut alors rectifier ce fait.

85

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels.

90

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours des deux (2) prochaines semaines.

95

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE, et pourront être consultés gratuitement par Internet au centre de consultation régional.

100

La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 10 octobre prochain et, par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

105

Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres et la décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

110

Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet au centre de consultation de la région. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

115

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

125

Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous et je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

130

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES DENIS RICHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

135

Alors j'inviterais maintenant notre premier participant, monsieur Denis Richard, à venir faire sa présentation.

Bonjour monsieur Richard.

140

PAR M. DENIS RICHARD:

145

Bonjour monsieur Bergeron. Je vais commencer par vous mentionner que j'ai rajouté un petit ajout au mémoire que j'ai déjà présenté. On me dit que vous lisez tous les mémoires, ça fait que je répéterai pas ce que j'ai déjà mentionné dans le mémoire que je vous ai fait parvenir.

Alors je me présente! Je suis Denis Richard, je suis un résident d'une petite section du rang Saint-Antoine qui est affecté par le passage des camions et automobiles se rendant sur les terres du Séminaire et ceci, tel que mentionné dans mon mémoire que je vous ai transmis le 29 juin.

J'ai remis ce mémoire tardivement, car je voulais connaître les derniers développements qui étaient prévus lors de la rencontre des citoyens qui a eu lieu le 28 juin à dix-neuf heures (19 h) à Saint-Tite-des-Caps et ce, sur invitation de la compagnie Boralex.

155

150

Lors de cette rencontre, certains points mineurs furent mis de l'avant par Boralex et les citoyens, tels que le pavage des accotements du rang Saint-Antoine, toujours dans le but de diminuer la poussière qui est soulevée par les camions, ainsi qu'une section du chemin de l'Abitibi-Price, soit l'arrivée, lorsque l'Abitibi-Price se termine et Saint-Antoine commence, ils ont parlé de

paver une section de l'Abitibi-Price pour empêcher justement la poussière de s'accumuler dans le rang Saint-Antoine.

160

De plus, au début du rang, à partir de l'avenue Royale, cette fois-là, juste à l'entrée du pont, il y a une forte pente. Lors de fortes pluies, le sable s'accumule sur la chaussée, il fut donc proposé aussi de faire nettoyer la chaussée, c'est-à-dire d'enlever le sable, quitte à faire passer des camions-balais ou des camions-citernes pour nettoyer régulièrement le sable.

165

Je suis passé tout à l'heure, ça n'a pas commencé; je peux comprendre que l'asphalte, ils veulent faire ça durant les vacances de la construction. En tout cas, pour le sable, il est encore là!

170

Par contre, ce qui m'a le plus déçu lors de cette rencontre, c'est que Boralex a proposé deux (2) options de routes de contournement du rang Saint-Antoine. Il fut évident que ces options étaient nettement inacceptables car elles affectaient plus de résidents que la situation présente.

175

Tout comme la proposition d'installer des enseignes interdisant d'utiliser des freins moteurs. Dans la côte Saint-Léon menant au rang Saint-Antoine, cette proposition est irréaliste, car la côte Saint-Léon possède une pente faible, je l'ai mesurée en venant ici tout à l'heure, sur un point cinq kilomètre (1,5 km), et une forte pente sur un kilomètre (1 km). C'est pourquoi les freins moteurs s'avèrent un outil essentiel pour la sécurité des camionneurs.

L'utilisation des freins standard est dangereuse dans une telle côte et ceci a été confirmé par des camionneurs d'expérience.

180

Autre point! Encore une fois, je me pose une question sérieuse sur Boralex et du Séminaire, de corriger le problème de circulation. Je m'explique!

185

Lors de la rencontre avec vous, messieurs du BAPE, soit le 11 juin dernier, le représentant du Séminaire a mentionné que le transport de bois recommencerait seulement à l'automne. Mais quelle ne fut pas notre surprise de constater que le transport a débuté le 12 juin au matin, alors que vous étiez toujours en discussions. Et le transport continue encore, environ dix (10) camions par jour.

190

Lorsque nous avons mentionné ce fait aux gens de Boralex, lors de la rencontre du 28 juin, ces derniers ont semblé surpris et ont dit ne pas savoir pourquoi.

195

Il se sort du bois en pleine face d'eux autres, puis ils ont rien vu! Ça fait qu'où est le sérieux de ces gens envers les résidents du rang Saint-Antoine?

C'est pourquoi je vous demande de faire une recommandation négative pour la phase 4. Nous avons enduré trois (3) années d'enfer. Je crois que notre part est faite.

Qu'ils se trouvent une nouvelle route, avec un peu plus de sérieux de la part de Boralex, un nouveau chemin moins nuisible serait possible.

Petite suggestion! Boralex aurait avantage à s'asseoir avec les résidents de Saint-Tite-des-Caps ou de Saint-Ferréol-les-Neiges, et même s'il le faut, avec des clubs de motoneige, le Club de motoneige Le Sapin d'Or, puisque ce club a déjà des sentiers dans le secteur. Cette association serait sûrement profitable aux deux (2) parties, ceci dans le but de trouver un nouveau chemin d'accès qui contournerait le rang Saint-Antoine, et peut-être le rang Saint-Léon par le fait même.

Au début du projet du parc éolien, on parlait d'un projet de trois (3) ans. Alors nos trois (3) ans sont purgés! Que Boralex se trouve une nouvelle route si la phase 4 est acceptée, ce que je ne souhaite pas. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors en lien avec votre présentation, monsieur Richard! Vous parliez de la rencontre du 28 juin. Vous avez avancé l'idée que le promoteur avait proposé des parcours alternatifs, est-ce que vous pourriez détailler un peu mieux la proposition que le promoteur vous a faite à cette occasion?

PAR M. DENIS RICHARD:

Il y avait deux (2) parcours qui ont été proposés. Si je me souviens bien, il y en avait un, lorsqu'ils arrivent en bas de la côte Saint-Léon, en traversant le pont, ils avaient un projet de faire à peu près, je dirais, peut-être un kilomètre (1 km) de plus sur l'avenue Royale, passer par un terrain vacant et aller rejoindre le rang Saint-Antoine en bas de la côte Saint-Antoine, pour revenir et reprendre le chemin du Séminaire.

Par contre, ça impliquait quatorze (14) résidents, ça affectait quatorze (14) résidences de plus qu'actuellement.

Ça fait que c'est évident que c'était pas un projet acceptable pour personne, là, même nous autres, on n'est pas intéressé à transférer le problème à d'autres gens.

Et l'autre projet, bien, je pense qu'il est encore pire! Il passait par une rue qui s'appelle la rue des Sables, une petite rue privée qui est l'autre bord de la rivière, qui passe, elle aussi, devant des chalets tout de suite en partant. Et eux autres aussi, ce projet-là affectait quatorze (14), je crois, quatorze (14), une quatorzaine de résidents supplémentaires.

205

210

215

220

225

230

Ça fait que les deux (2) projets n'amélioraient pas la situation des gens; la nôtre peut-être, mais elle affectait plus de personnes qu'actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parliez tout à l'heure qu'il y avait aussi la proposition de faire une signalisation de façon à éviter l'utilisation du frein moteur.

PAR M. DENIS RICHARD:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

250

255

260

265

270

240

245

Est-ce qu'il y a eu d'autre chose que le promoteur a avancé lors de cette rencontre?

PAR M. DENIS RICHARD:

Il y a eu les freins moteurs, les nouvelles routes, l'asphaltage des accotements, l'asphaltage du bout du rang, c'est un résident qui l'a proposé, de nettoyer.

Je pense que c'est pas mal juste ce qui avait été proposé par Boralex.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que le promoteur semblait ouvert à certaines avenues, à certains éléments de solutions?

PAR M. DENIS RICHARD:

Bien, pour l'asphalte, oui. Il a proposé le bout supplémentaire sur l'Abitibi-Price et le nettoyage de la route, Boralex semblait d'accord, oui, à ça.

Mais ça, c'est rien, ça élimine pas quand même le passage. C'est un petit pansement, si vous voulez, sur un gros bobo.

PAR LE PRÉSIDENT:

275

OK. Mais pour vous, ce que je comprends, c'est que ça solutionne pas le problème, puis ce que vous nous avez dit tout à l'heure, c'est que vous voulez pas transférer le problème à d'autres non plus?

PAR M. DENIS RICHARD:

280

Non. Non, c'est évident qu'on n'est pas intéressé à l'envoyer chez le voisin, parce qu'on pense, je veux dire, il y a beaucoup de gens avec qui on discute, qui demeurent, comme je l'ai mentionné, il y aurait des chemins alternatifs, c'est évident qu'il y aurait des chemins à faire peut-être dans le bois.

285

À un moment donné, il y en a un qui a proposé, il y avait un cinq kilomètres (5 km) de chemin à faire, ce que Boralex semblait trouver exagéré.

290

Par contre, lorsqu'on a posé la question combien eux avaient fait de chemin pour les éoliennes, ils en ont fait quarante-cinq (45 km) sur leurs projets. Ça fait qu'un cinq kilomètres (5 km) supplémentaire, on trouvait que c'était peut-être raisonnable.

PAR LE PRÉSIDENT:

295

Je voudrais savoir aussi, est-ce que le promoteur s'est engagé à faire un suivi des discussions qui ont eu lieu à cette occasion?

PAR M. DENIS RICHARD:

300

Oui. Il a parlé, les gens, je veux dire, il y avait plusieurs gens qui s'étaient proposés dans différents secteurs. Je crois que ça s'est réglé, dans le sens que chaque secteur est représenté par quelqu'un, sauf une section qui est l'avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps, il y avait pas de représentant, puis personne avait donné son nom.

305

Je sais qu'il y a une rencontre qui est prévue avant les vacances de la construction avec les gens de Boralex et le comité de citoyens qui est formé.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Merci monsieur Richard.

Monsieur Lafond!

PAR LE COMMISSAIRE:

315

Monsieur Richard, dans votre mémoire, vous mentionnez que lors de la rencontre du 28 juin, le promoteur a transmis des données relatives à la circulation routière qui auraient été présentées par le promoteur?

PAR M. DENIS RICHARD:

320

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

325

Est-ce que ce sont les mêmes données qui avaient déjà été déposées à la Commission ou c'est de nouvelles données?

PAR M. DENIS RICHARD:

330

Non, la rencontre du 28, on n'a pas eu de données supplémentaires. Parce qu'ils avaient déjà leur rapport, ils avaient le rapport – dans mon mémoire, OK! Oui, je parlais, oui, moi, c'était une constatation, j'avais pas le rapport à date.

335

Mais oui, ils ont remis leur rapport en tant que tel des enquêtes de circulation qui s'étaient faites sur le nombre de véhicules qui passaient.

PAR LE COMMISSAIRE:

340

Et les enquêtes de circulation, ce sont les enquêtes qui ont été réalisées à quel endroit?

PAR M. DENIS RICHARD:

345

Il y avait un compteur à l'entrée de l'Abitibi-Price, au coin du rang Saint-Antoine et de l'Abitibi-Price.

Et ils ont mis, semble-t-il, aussi un autre compteur à l'entrée même de la barrière de l'Abitibi-

PAR LE COMMISSAIRE:

Price.

350

OK. Est-ce qu'il y a eu un procès-verbal de la rencontre qui a été faite?

PAR M. DENIS RICHARD:

355 La dernière du 28?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

360

365

370

PAR M. DENIS RICHARD:

Non. Je ne pense pas, à moins que Boralex en ait fait un. Mais le comité n'était pas formé.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y a quelqu'un parmi les représentants des citoyens qui ont demandé à Boralex s'il était pour y avoir un procès-verbal de la réunion?

PAR M. DENIS RICHARD:

La réunion du 28, je ne pense pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

375

OK. En sus de ce que vous nous avez dit tantôt, est-ce qu'il y a eu d'autres mesures d'atténuation qui ont été proposées par le promoteur?

PAR M. DENIS RICHARD:

380

Je ne penserais pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

385

OK. Est-ce que vous vous considérez adéquatement informé des mesures d'atténuation qui sont mises en place afin de minimiser les inconvénients découlant du transport?

PAR M. DENIS RICHARD:

390

Bien, présentement non, mais il semble que lorsque le comité de citoyens sera en fonction, il nous a dit que les comptes rendus seraient disponibles dans les quarante-huit (48) heures par

Internet, que les comptes rendus seraient disponibles dans les quarante-huit (48) heures suivant les réunions.

395

Mais présentement, là, c'est en allant sur place, puis en constatant nous-mêmes qu'on s'aperçoit qu'est-ce qui se passe.

PAR LE COMMISSAIRE:

400

Puis est-ce qu'ils ont prévu un nombre de réunions annuelles ou mensuelles?

PAR M. DENIS RICHARD:

Ils ont parlé de deux (2) par mois.

405

PAR LE COMMISSAIRE:

Deux (2) par mois à compter de?

410 PAR M. DENIS RICHARD:

À compter du début - là, ce sera la mi-juillet, parce qu'on est déjà le 4, je pense que la première est prévue la semaine prochaine. Ils ont parlé de deux (2) par mois, mais en juillet, il va sûrement y en avoir, pour moi, rien qu'une.

415

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans votre mémoire, vous dites aussi que vous avez déterminé des passages de véhicules à environ mille (1000) par jour.

420

De quelle façon vous avez calculé ces passages? Est-ce que c'est par le biais d'un compteur?

PAR M. DENIS RICHARD:

425

Bien, c'est en comptant, on l'a estimé en comptant nous autres mêmes les véhicules, dans le sens qu'à un moment donné, on voit passer ça, on s'assit, puis...

PAR LE COMMISSAIRE:

430

Pardon?

PAR M. DENIS RICHARD:

C'est parce qu'à un moment donné, on s'assit puis on compte, là.

435

Comme un matin, c'est dans mon rapport, ma femme dormait pas, puis ça commençait à voyager, elle en avait compter deux cent cinquante-quatre (254), ça fait que lorsqu'ils ressortent le soir, bien, ça fait tout de suite cinq cents (500).

440

Après ça, c'est le nombre de camions qu'on compte, aller-retour, ça fait qu'on n'était pas loin du mille (1000).

445

D'ailleurs, Boralex dans son rapport de comptabilité des véhicules, ils arrivent presque au même nombre. Je sais pas si vous l'avez eu?

PAR LE COMMISSAIRE:

Ce qui a été calculé à la barrière, c'est ça?

450 **PAR M. DENIS RICHARD:**

Bien, à la barrière, le nombre était moins élevé. Ils ont parlé de sept cents (700) à la barrière qui passaient vraiment; eux autres mêmes parlaient de sept cents (700) à la barrière. Mais on parlait de mille (1000) dans le rang.

455

PAR LE PRÉSIDENT:

Je reviens un peu au rapport de circulation qui a été déposé!

460

Je sais que lors de la première partie de l'audience, on avait suggéré au promoteur de tenir un registre à la barrière. Ce que j'ai compris de votre présentation, est-ce qu'ils avaient mis un compteur?

PAR M. DENIS RICHARD:

465

Bien, un registre, oui, c'est une personne qui comptait vraiment, puis identifiait vraiment qu'est-ce qui rentrait, si c'était une auto ou un camion, quel type de camion c'était.

Il semble qu'il y avait une personne...

470

PAR LE PRÉSIDENT: Qui comptabilisait les entrées et les sorties? 475 PAR M. DENIS RICHARD: ... qui comptabilisait les entrées et les sorties. PAR LE PRÉSIDENT: 480 Puis il arrivait à un chiffre de? PAR M. DENIS RICHARD: 485 Dans les mêmes nombres, à peu près mille (1000). PAR LE PRÉSIDENT: Pour une période de six (6) jours, sept (7) jours, une (1) semaine, une (1) journée? 490 PAR M. DENIS RICHARD: C'était une moyenne quotidienne. PAR LE PRÉSIDENT: 495 Une moyenne quotidienne. PAR M. DENIS RICHARD: 500 Oui. D'après ce qu'ils nous ont dit lors de la rencontre du 28. PAR LE PRÉSIDENT: 505 Est-ce que ça identifiait le type de véhicule... PAR M. DENIS RICHARD: Oui. 510

PAR LE PRÉSIDENT:

... camionnette, camion lourd?

PAR M. DENIS RICHARD:

515

520

525

530

535

540

545

Oui, il y avait un tableau qui mentionnait quel type, le nombre de camions même par heure, c'était mentionné par heure.

Là-dessus, le rapport était assez complet, je pense, assez précis aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis vous parliez également que les gens du Séminaire ont commencé à faire le transport du bois. Les chiffres qui ont été donnés incorporaient aussi le bois?

PAR M. DENIS RICHARD:

Ça doit. S'ils passaient, ils ont dû les compter.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce qu'il est possible aussi que lorsqu'ils tiennent un registre, bien, ils puissent faire la différence entre les véhicules qui sont liés disons au chantier des éoliennes puis les autres activités qui se passent sur le territoire?

PAR M. DENIS RICHARD:

Bien, je pense qu'ils l'ont fait aussi, parce que sur leur rapport, il y avait différentes, pour les colonnes de véhicules sur le rapport, il y avait différentes couleurs de colonnes qui indiquaient si c'était des autos, des semi-remorques, des pick-up.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc assez détaillé pour identifier ce type de véhicule?

PAR M. DENIS RICHARD:

Oui, assez détaillé, le rapport. Oui, mais combien de jours, je peux pas vous dire.

550

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis quand on parle de mille (1000), on parle pas de mille (1000) véhicules, on parle de mille (1000) passages?

555

PAR M. DENIS RICHARD:

C'est ça.

560

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc cinq cents (500) allers et cinq cents (500) retours qu'on pourrait, disons, présenter de façon brute, là?

565

PAR M. DENIS RICHARD:

De mémoire, je dirais oui, là.

570

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est juste pour qu'on comprenne bien un peu la méthodologie qui a été employée.

Monsieur Lafond.

575

PAR LE COMMISSAIRE:

Tantôt, vous avez exprimé que le promoteur avait pris l'engagement d'asphalter les accotements puis une partie du début du chemin de l'Abitibi, est-ce qu'ils vous ont parlé d'un échéancier pour réaliser ces travaux?

580

PAR M. DENIS RICHARD:

les vacances de construction.

585

Bien, pris l'engagement! Disons qu'ils ont dit qu'ils prenaient au sérieux notre recommandation, parce que d'asphalter le bout du rang, c'était proposé par les résidents, ainsi que nettoyer le sable.

Pour ce qui est des accotements, oui, ils ont pris l'engagement et ils ont parlé d'avant les vacances de la construction. Bien, de débuter avant les vacances, puis peut-être faire ça durant

590

Je crois qu'eux autres vont diminuer les travaux durant les vacances de la construction, ça fait qu'ils vont profiter du fait qu'il y ait moins de passages pour faire l'asphalte.

PAR LE COMMISSAIRE:

595

Étant donné que le rang Saint-Antoine, en tout cas entre l'avenue Royale et l'intersection avec le chemin de l'Abitibi, est de responsabilité du MTQ, savez-vous si le promoteur a communiqué avec le MTQ pour savoir s'ils pouvaient effectivement asphalter les accotements?

600

PAR M. DENIS RICHARD:

Je peux pas vous dire les démarches que Boralex a faites avec le MTQ, mais ils semblaient aller de l'avant avec le projet, au moins d'asphalter les accotements.

605

Je sais pas s'il y avait eu des ententes. Je sais qu'ils leur ont demandé de mettre de l'abatpoussière, ce que le MTQ a refusé semble-t-il.

Ça fait qu'ils ont proposé l'asphalte, si ça a été accepté par le MTQ, je peux pas vous le dire.

610

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans votre mémoire, vous dites que la semaine de travail est de six (6) jours, est-ce qu'il y a autant de véhicules qui circulent le sixième jour, c'est-à-dire le samedi, ou il y a une diminution du nombre de véhicules qui circulent sur le rang Saint-Antoine?

615

PAR M. DENIS RICHARD:

620

Bien moi, comme je vous dis dans mon mémoire, cette année, en 2012, j'ai tout abandonné. J'avais des gros projets, mais je peux vous dire qu'en 2011, je crois qu'ils travaillaient sur deux (2) shifts.

Ça fait que c'était le même nombre six (6) jours sur six (6).

PAR LE COMMISSAIRE:

625

Est-ce que vos beaux-parents ont mis en vente leur propriété?

PAR M. DENIS RICHARD:

630

On essaie de retarder le plus possible l'installation de la pancarte, mais effectivement, l'agent, on lui a demandé, il fait des recherches présentement, parce que comme je vous dis, nous, on est situés sur des petits terrains entre la rivière et la route, et on n'a pas des terrains réglementaires que le ministère peut exiger asteure pour installer des puits et des fosses septiques.

635

Et ce qui cause problème, c'est qu'il est supposé s'informer auprès de la Ville, en cas d'incendie, s'il peut rebâtir. Ce qui est très important pour un futur acheteur.

640

Puis il semble que Saint-Ferréol-les-Neiges soit présentement en réflexion, je sais pas, de leur règlement, c'est que c'est supposé de se décider cette semaine, d'après l'agent d'immeubles, là.

645

Mais est-ce que les nouveaux règlements vont permettre la reconstruction, est-ce que les nouveaux règlements vont interdire une nouvelle construction s'il y a incendie et perte totale de la propriété, de même que l'installation de puits et fosse septique!

PAR LE COMMISSAIRE:

650

Donc l'inconvénient majeur dont vous parlez dans votre mémoire, est-ce que ça a trait au fait que le terrain soit très petit?

PAR M. DENIS RICHARD:

655

Non, parce qu'il y a toujours un attrait quand même pour les propriétés sur le bord des rivières. Parce que comme je vous dis, on a un droit acquis.

660

Parce que les gens aujourd'hui, comme je vous dis, moi, j'ai un plan de localisation, je suis à peu près à cinq mètres (5 m) de la rivière, alors que je pense que le minimum, c'est vingt-cinq mètres (25 m) maintenant sur le bord d'une rivière.

Moi, je suis assis sur ma galerie, puis je pourrais envoyer ma canne à pêche dans la rivière.

PAR LE COMMISSAIRE:

665

C'est bien, ça!

PAR M. DENIS RICHARD:

C'est bien, mais je l'envoie plus.

670

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, l'inconvénient majeur dont vous parlez, qu'est-ce que c'est exactement?

675

PAR M. DENIS RICHARD:

Bien, pour le moment, c'est le transport, parce que comme je vous dis, nos terrains sont très petits. Comme moi, je suis à six mètres (6 m) de la rue, ça fait que même une auto passe dans la rue, moi, mon salon est vers la rivière, c'est que les chambres à coucher sont, comme mon beaupère, sont du côté de la route, ça fait qu'on entend tout.

680

Ça fait qu'avec les camions qui commencent, même le rapport le mentionne, les camions, pas les camions, les transports commencent, les voyages commencent à quatre heures et demie (4 h ½) du matin. Le gros se fait entre quatre heures et demie (4 h ½) et six heures (6 h).

685

Ça fait qu'il faut comprendre que c'est un inconvénient majeur, la circulation dans le rang.

PAR LE COMMISSAIRE:

690

Une dernière question, si vous permettez, monsieur le Président!

Lors de la rencontre du 28 juin, est-ce que la question du bruit qui résulte finalement de la circulation routière a été discutée au comité nouvellement formé par le promoteur?

695

PAR M. DENIS RICHARD:

En tant que telles, il y a pas eu de discussions du comité.

700

C'est parce que les gens ont été nommés, parce que dans certains secteurs, il y avait plusieurs personnes, et les gens de Boralex ont proposé que ces gens-là, exemple, sur le chemin de l'Abitibi, il y avait quatre (4) personnes qui avaient donné leur nom, ça fait que les gens de Boralex ont proposé de nommer une personne et après la réunion, d'aller les voir pour leur donner le nom de la personne.

Ça fait que les gens qui forment le comité ont été nommés seulement à la fin de la rencontre. Mais ils étaient supposés recommuniquer ensemble pour savoir quand est-ce que ces gens-là étaient pour vraiment se rencontrer pour une première rencontre officielle avec le comité.

710

Autrement dit, c'était une soirée d'information et de formation du comité, mais le comité avait pas force de loi ce soir-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

715

Juste une petite dernière! Vous avez mentionné également dans votre mémoire que le rang Saint-Antoine avait été donné au MTQ, c'est le MTQ qui en était responsable maintenant.

PAR M. DENIS RICHARD:

Oui.

720

PAR LE COMMISSAIRE:

Sur quoi vous vous appuyez pour nous dire cela?

725

PAR M. DENIS RICHARD:

730

Bien, c'est parce qu'à un moment donné, on a demandé au maire qu'est-ce qu'il pouvait faire. Parce qu'on s'était plaint même, c'est parce que la municipalité de Saint-Ferréol a un règlement qui interdit le camionnage le dimanche, et il y avait un camion qui circulait le dimanche. Je dis pas que c'est Boralex, juste pour vous mettre dans le contexte, comment qu'on a appris que la petite section du rang était rendue au MTQ!

Transports.

735

Quand la petite section a été donnée au MTQ, on se pose la question nous autres mêmes.

C'est qu'on s'est fait répondre que ça relevait pas de Saint-Ferréol mais du ministère des

PAR LE COMMISSAIRE:

740

OK. Monsieur le maire n'est pas ici ce soir?

PAR M. DENIS RICHARD:

Je penserais pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

En tout cas, si vous le voyez, dites-moi-le!

PAR M. DENIS RICHARD:

750

Je penserais pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

755

D'accord, je vous remercie. Monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

760

Monsieur Richard, on pourrait conclure, mais pourriez-vous préciser exactement – bon là, vous me dites rencontre d'information, les gens ont été identifiés pour former le comité comme tel, prochaine réunion avant les vacances de la construction.

Est-ce que vous pourriez me détailler un peu plus comment il va être composé, combien il va y avoir de personnes en tout? Qui représente qui exactement dans le comité?

765

PAR M. DENIS RICHARD:

Bon, le comité est d'avoir un représentant pour l'avenue Royale Saint-Tite-des-Caps, personne s'est présenté à Saint-Tite-des-Caps.

770

Il devait y avoir un représentant du rang Saint-Léon, il y a eu, oui, effectivement, une (1) personne, une (1) ou deux (2) qui s'est présentée en tout cas, il y a un représentant du rang Saint-Léon.

775

Un représentant de l'avenue Royale à Saint-Ferréol, parce que le monsieur qui reste sur le coin du rang Saint-Antoine, son adresse civique est avenue Royale Saint-Ferréol, ça fait qu'il y a un représentant de l'avenue Royale Saint-Ferréol.

Un représentant du rang Saint-Antoine, puis un représentant du chemin de l'Abitibi-Price.

780

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça fait cinq (5) citoyens, six (6) citoyens?

PAR M. DENIS RICHARD:

Bien, il y en a un en moins, Saint-Tite-des-Caps, il y en a pas eu. Ça veut dire qu'on a Saint-Léon, Saint-Antoine, avenue Royale, quatre (4) avec l'Abitibi.

790

PAR LE COMMISSAIRE:

Lorsque vous dites le chemin de l'Abitibi, est-ce que c'est le Séminaire de Québec?

PAR M. DENIS RICHARD:

795

Oui. Maintenant, oui, le Séminaire a acheté le chemin de l'Abitibi.

PAR LE COMMISSAIRE:

800

Et vous considérez le Séminaire de Québec comme un citoyen?

PAR M. DENIS RICHARD:

805

Bien, c'est parce qu'il y a une partie qui est pas le Séminaire, avant d'arriver à la barrière, là...

PAR LE COMMISSAIRE:

Non, c'est pas ça. Il me semble que monsieur Roberge, lors de la première partie d'audience, nous avait dit que ça débutait vraiment tout de suite quand on embarque...

810

PAR M. DENIS RICHARD:

Ils ont acheté le chemin jusqu'au rang Saint-Antoine, de l'Abitibi-Price, mais eux autres, leur territoire est à la barrière qui est plus haut.

815

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, ils ont acheté juste le chemin?

820

PAR M. DENIS RICHARD:

Ils ont juste acheté le chemin de l'Abitibi-Price.

PAR LE PRÉSIDENT:

825

Donc ils sont propriétaires du chemin.

PAR M. DENIS RICHARD:

830 Ils sont propriétaires du chemin.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais les terres attenantes au chemin?

835

840

PAR M. DENIS RICHARD:

Les terres attenantes sont des terrains privés, avant d'arriver au Séminaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on dit quatre (4) citoyens potentiels au comité?

PAR M. DENIS RICHARD:

845

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

850

Donc il y aurait un représentant – les autres représentants, les personnes-ressources du promoteur, est-ce qu'on vous a confirmé la composition exacte des gens qui vont représenter le promoteur ou les municipalités?

PAR M. DENIS RICHARD:

855

Oui, ils ont parlé, de leur part à eux autres, je sais qu'ils vont avoir un représentant de Boralex, mais de leur part à eux autres, ils vont être aussi, je pense, trois (3) ou quatre (4).

Mais je pourrais pas vous donner exactement qui représente qui.

860

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis vous allez être de la prochaine rencontre?

PAR M. DENIS RICHARD:

865

On ne peut pas assister à la rencontre des citoyens. On a posé la question, on va avoir droit à voir les comptes rendus dans les quarante-huit (48) heures, mais on ne peut pas assister aux séances de rencontre des citoyens.

870 **PAR LE PRÉSIDENT**:

Monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

875

C'est juste que j'en comprends que vous n'êtes pas sur le comité de citoyens, monsieur Richard?

PAR M. DENIS RICHARD:

880

Non, comme je vous ai dit, moi, j'ai abdiqué. C'est-à-dire que c'est une résidence secondaire encore pour le moment, et je ne vais plus là, ça fait que j'ai laissé ma place à un résident permanent.

885

Lui va être plus en contact avec les autres résidents permanents du rang Saint-Antoine. Moi, j'ai donné mon nom, parce que je me disais, s'il n'y a pas personne, je vais les représenter, mais j'ai cédé ma place à un résident permanent du rang. Ce qui est plus normal, je crois, aussi.

Mais j'aurais bien aimé assister aux rencontres, on n'a pas droit.

890

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Richard.

895

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Richard.

PAR M. DENIS RICHARD:

900

Merci.

LAURENT DUMAS

905

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais maintenant monsieur Laurent Dumas à venir présenter son mémoire.

Bonsoir monsieur Dumas.

PAR M. LAURENT DUMAS:

Bonsoir monsieur Bergeron, bonsoir monsieur Lafond.

915

Écoutez, il est évident que je ne dirai pas un dixième de ce que j'ai à dire en quinze (15) minutes, donc je vous demanderais s'il vous plaît de m'interrompre quand il restera une trentaine de secondes, afin que je puisse conclure!

920

Le 29 février dernier, le ministre Clément Gignac nous annonçait que le gouvernement était très contrarié d'avoir à racheter l'électricité de l'aluminerie Rio Tinto, anciennement Alcan, parce qu'il y avait un lock-out à l'aluminerie, et il nous disait: on n'a pas besoin de cette électricité-là, on est déjà en surplus de production d'électricité au Québec.

925

Et il y a d'autres indicateurs venant d'Hydro-Québec qui nous disent la même chose.

930

Donc on se demande pourquoi le Québec continue à nous précipiter dans des projets de production électrique pour l'électricité dont on n'a pas besoin, à des coûts supérieurs au prix qu'on paie notre électricité comme consommateur.

935

Le projet de la Seigneurie de Beaupré—2 et 3 avait été réduit de deux cent cinquante (250) éoliennes à un chiffre inférieur; à certains endroits, j'ai vu cent trente (130), à d'autres endroits, j'ai vu environ cent soixante-quinze (175), mais c'est clair que ça a été réduit; et c'était réduit, à ce moment-là, pour des bonnes raisons.

Alors je me demande pourquoi après ça on arrive avec Seigneurie de Beaupré-4, une trentaines d'éoliennes de plus; est-ce que par la porte d'en arrière, un petit peu en catimini, on essaie de reconstituer le parc éolien énorme qu'on voulait bâtir au départ?

940

Ensuite, les façons dont les choses se passent toujours au BAPE, pour tous les genres de projets, et les projets éoliens en particulier que j'ai eu à suivre, chaque nouveau projet, on veut en faire un petit projet d'intérêt strictement régional. C'est fait ici au Château Mont-Sainte-Anne, il y a pas beaucoup de publicité, bon, ainsi de suite.

Mais on regarde les documents, les études d'impact, les questions en audience publique, pour tous les projets éoliens au Québec, c'est toujours les mêmes problèmes qui se répètent. On nous parle encore ici de la grive de Bicknell qu'on a vue déjà dans trois-quatre-cinq (3-4-5) projets éoliens antérieurs, mais on remet toujours tout ça sur la table, comme si c'était nouveau, comme si on connaissait pas ces problèmes-là, bon, ainsi de suite. Il y a une sorte de supercherie làdedans.

950

Je crois que tout le développement éolien au Québec s'est fait de façon improvisée, précipitée, il y a des intérêts industriels qui jouent en coulisse là-dedans avec des décideurs publics.

955

Et il n'y a pas eu d'expérimentation sérieuse au Québec pour voir c'est quoi l'impact d'une éolienne, combien d'oiseaux vont être vraiment tués, combien de chauves-souris vont être vraiment tuées, quels sont les effets sur la santé humaine.

960

Il y a toutes sortes de choses comme ça qui ont été complètement passées en dessous du tapis, puis let's go, on développe, on veut faire de l'argent, c'est facile, c'est le fun, et on développe ça souvent dans des régions un petit peu à l'écart où les populations locales sont plus ou moins bien organisées, informées, pour questionner ces projets-là, pour se défendre, ainsi de suite.

965

Moi, je crois que des projets de cette ampleur-là, ça devrait être soumis à un plébiscite de la population, c'est-à-dire que la population devrait être consultée à l'échelle provinciale.

970

Parce que ce projet-là ici à la Seigneurie de Beaupré, va contribuer à faire augmenter nos tarifs d'électricité pour l'ensemble du Québec; c'est l'ensemble des consommateurs d'électricité du Québec qui vont payer entièrement le projet.

Et quand je dis payer, il faut bien faire la différence, ce n'est pas financé. consommateurs, si les citoyens finançaient le projet, c'est parce qu'ils auraient un retour sur leur investissement, ils récupéreraient leur capital et leur intérêt.

975

Mais ici, on va payer entièrement le projet et on reverra jamais un sou. Tous les bénéfices vont au promoteur.

980

Et en plus, les citoyens, les consommateurs d'électricité vont éponger à long terme les hausses de tarifs d'électricité qui vont continuer à venir, parce qu'Hydro-Québec va accepter comme ça de nouveaux projets, d'acheter l'électricité toujours toujours plus cher que le prix qu'on nous vend ca aux consommateurs.

Remarquez bien que ce qu'on nous dit aussi du côté d'Hydro-Québec, c'est que des projets comme le développement éolien, et même comme le barrage de la Romaine, c'est un autre problème, ce sont pas des projets qui étaient poussés par Hydro-Québec, mais qui ont été poussés plutôt par le gouvernement du Québec, pour favoriser certains intérêts privés. C'est ce qu'on raconte, écoutez!

990

Le mémoire que j'ai déposé, c'est un mémoire préliminaire, je vais envoyer dans quelques jours un autre mémoire, parce que j'ai fait ça très très vite. Les citoyens ont très très peu de temps pour tout lire la documentation énorme qu'il y a sur le site du BAPE et préparer un mémoire articulé et quand même sérieux, contrairement aux promoteurs qui préparent leurs projets pendant des années et des années puis qu'ils peuvent préparer tout leur monde tranquillement.

995

Il y a des choses qu'on voit dans la documentation, bien, avec les chiffres que j'ai réussi à trouver, mais il y a beaucoup de chiffres qui n'étaient pas disponibles sur le site du BAPE, je me suis rendu compte que le projet de Beaupré–4, pour être rentable, ça veut dire qu'Hydro-Québec va payer, d'après moi, au moins douze sous du kilowattheure (12 ¢/kWh), puis certainement pas en bas de onze sous du kilowattheure (11 ¢/kWh).

1000

Puis même, mes calculs portaient plutôt vers douze sous et demi du kilowattheure (12 ½ ¢/kWh), mais en tout cas, jamais en bas de onze sous le kilowattheure (11 ¢/kWh). Ça fait qu'on est déjà plus que cinquante pour cent (50 %) au-dessus du prix de sept sous et demi (7 ½ ¢/kWh), le tarif maximum que les consommateurs paient actuellement.

1005

C'est donc certain que ça va faire éventuellement monter les prix, parce que ça, on nous le dit bien que l'éolien, ce n'est pas de l'électricité pour vendre aux États-Unis, au Nouveau-Brunswick, l'éolien, c'est strictement pour la consommation domestique d'électricité.

1010

Donc un projet qui est rentable strictement pour les promoteurs, et pas du tout pour la population.

1015

Écoutez, le Séminaire de Québec, ils sont peut-être de bonne foi là-dedans, je veux pas attaquer ces gens-là, ils ont peut-être subi une campagne de séduction de la part des promoteurs, ils se sont laissés convaincre que ça serait bon pour eux, parce qu'eux, écoutez, le promoteur se charge de tout, puis le Séminaire va quand même récolter des petites redevances.

1020

À mon avis, trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) par année qu'ils vont avoir pour Beaupré–4, c'est insuffisant. Je crois qu'ils devraient avoir au moins deux (2) ou trois (3) fois plus que ça pour que ce soit équitable, compte tenu quand même de la rentabilité du projet.

Les impacts, moi, que je vois au projet, si on regarde les impacts, il va y avoir un gaspillage du paysage.

1025

Il faut penser que le projet sur la Seigneurie de Beaupré sont les plus hauts sommets des Laurentides. Les Laurentides sont quand même les montagnes auxquelles on peut s'identifier le plus comme Canadien. C'est la chaîne de montagnes qui fait partie du territoire traditionnel du Canada, à soixante kilomètres (60 km) de la capitale historique du Canada.

1030

Je crois que dans n'importe quel pays, n'importe quelle nation civilisée, évoluée, on a une fierté, nos plus hauts sommets, on les protège, on en fait un endroit accessible pour la population, une sorte d'endroit naturel protégé.

1035

Et puis écoutez bien, je veux pas surtout que ce soit exproprié du Séminaire, parce qu'on a vu ce que le gouvernement du Québec a fait à côté avec le Parc des Laurentides, donc ça pourrait très bien se faire quand même tout en restant propriété privée.

1040

Mais ici, au contraire, le plus haut sommet des Laurentides, le mont Raoul-Blanchard, il y a déjà des éoliennes en construction dessus, sur les crêtes du mont Brûlé, tout autour, bon. Et là, un petit peu plus vers le sud-ouest, Beaupré-4, ça va être la même chose, mont Saint-Étienne, ainsi de suite.

Moi, je trouve ça ridicule, je trouve ça aberrant.

1050

1045

Les spots rouges qui vont être allumés sur environ dix (10 %) à vingt pour cent (20 %) des éoliennes, pour évidemment que ce soit visible par les avions, moi, je peux vous dire par expérience, sur la Côte-Nord, à soixante kilomètres (60 km), je vois très bien les spots rouges dans la région de Matane, dans la région de Cap-Chat sur la rive sud.

1055

Donc dans mon mémoire, quand je dis que par temps clair, ça peut être visible à quatre-vingts kilomètres (80 km), ce n'est pas une blague, ça va être comme une ribambelle de petites lumières rouges sur les crêtes des plus hautes montagnes des Laurentides. Ça va être une nuisance pour les voisins, puis là, il faut bien penser que des voisins, à quatre-vingts kilomètres (80 km) à la ronde, il va y en avoir beaucoup.

Je pense pas nécessairement que tous les gens vont réagir, vont être très frustrés de ça, mais il pourrait arriver que quelqu'un décide de faire une poursuite en invoquant l'article 976 du Code civil pour nuisance au voisinage, une activité nouvelle qui n'était pas traditionnelle et qui nous dérange, par exemple qui va nuire aux observations astronomiques. C'est un exemple que je donne, écoutez.

1060

Je mentionne dans mon mémoire que le Séminaire pourrait faire beaucoup d'autres activités sur son territoire tout aussi lucratives, par exemple il suffirait de prélever un (1 m³) à cinq mètres cubes (5 m³) d'eau par jour. Un (1 m³) à cinq mètres cubes (5 m³) d'eau, il faut voir, c'est pas plus d'eau que le volume de vos tables en avant. On prélèverait ça à chaque jour et ça ferait environ mille dollars (1000 \$) de revenus au Séminaire par jour, la même chose que le projet de Beaupré–4, avec un impact environnemental absolument minime.

Ce serait même du développement durable intéressant, parce que dans la région de Québec, on va dans les supermarchés, on nous vend de l'eau de source qui vient d'aussi loin que l'Ontario ou le comté d'Argenteuil, alors on pourrait approvisionner la région avec un petit peu d'eau de source de production locale, il y aurait des économies de transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dumas, alors à votre demande, il vous reste deux (2) minutes pour qu'on puisse après, échanger.

PAR M. LAURENT DUMAS:

Je vous remercie.

J'ai constaté dans la documentation, au sujet des études ornithologiques, relevés ornithologiques, j'ai trouvé qu'il y a beaucoup de choses qui semblaient indiquer que les gens qui faisaient les relevés ornithologiques pour le promoteur, il me semblait qu'ils avaient pas nécessairement beaucoup d'expérience ou beaucoup de qualifications. Mais ça, je mets pas en doute, mais d'après les commentaires qui ont été faits, ca posait questions.

Par exemple, à certains endroits, je crois que c'était madame Nathalie Leblanc qui mentionnait que les relevés pour la grive de Bicknell avaient été faits surtout à proximité immédiate des chemins, parce que les gens qui faisaient ça, il fallait pas qu'ils pénètrent trop dans le bois, parce que c'était dangereux pour leur sécurité. Oui mais là, je me dis, écoutez, l'ornithologue sérieux qui veut faire un relevé sérieux, bien, il faut qu'il couvre le territoire.

Certaines choses, à certains endroits, par exemple, on voyait qu'on a observé un engoulevent, mais on sait pas si c'est un engoulevent commun, un engoulevent bois-pourri. Encore là, je crois que des ornithologues d'expérience devraient être capables de faire des nuances comme ça.

1080

1065

1070

1075

1085

1090

1095

Un bon ornithologue, ça prend des années et des années d'observations terrain pour devenir un expert; c'est pas simplement un diplômé en biologie ou un diplômé en technique faunique quelconque qui peut s'improviser ornithologue du jour au lendemain.

1105

Donc moi, ça posait questions, je dois aller très vite!

1110

Les chiffres aussi fournis par le MRNF, quand on dit qu'il y aura seulement deux (2) ou trois (3) oiseaux par année, deux (2) ou trois (3) chauves-souris par année qui seront happés par les éoliennes, pour moi, c'est une blague, c'est pas possible. Écoutez, il y a deux (2) ou trois (3) oiseaux par année qui frappent la vitre de mon salon qui a quatre mètres carrés (4 m²)! Les éoliennes vont couvrir six mille mètres carrés (6000 m²) à tous les trois (3) à six (6) secondes, je crois qu'il y a une différence qui est pas normale.

1115

Alors je conclus en quelques secondes! Le bon Dieu a confié à l'humanité un territoire extraordinaire, Seigneurie de Beaupré qui est aussi belle que le paradis terrestre ou le jardin d'Éden, et je trouve ça, moi, de voir qu'on va gaspiller ça pour de vils petits profits industriels, pour moi, c'est tout simplement comme un sacrilège ou un blasphème à la face du Créateur, et je trouve ça très dommage et très triste.

1120

Donc je crois que mon temps est fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1125

Je vous remercie, monsieur Dumas, puis je vous inviterais à procéder rapidement si vous voulez nous déposer une nouvelle version de votre mémoire, pour qu'on puisse en prendre connaissance.

Sur ce, je laisserais la parole à monsieur Lafond!

PAR LE COMMISSAIRE:

1130

Monsieur Dumas, vous dites dans votre mémoire, vous mentionnez que vous et votre famille fréquentez assidûment la Seigneurie de Beaupré.

1135

Est-ce que vous ou un membre de votre famille ou plusieurs membres de votre famille détenez un bail de villégiature dans la Seigneurie de Beaupré?

PAR M. LAURENT DUMAS:

1140

Non, non, c'est une bonne question que vous posez là! D'ailleurs, je voyais que la protection autour des chalets sur la Seigneurie était de cinq cents mètres (500 m) alors qu'on sait très bien que la protection recommandée autour des éoliennes, c'est d'au moins deux mille cinq cents mètres (2500 m), puis avec les éoliennes de plus en plus grosses qu'on propose pour le projet, je dirais même que trois kilomètres (3 km) autour de chaque résidence, ça devrait être ça la distance de protection et non cinq cents mètres (500 m).

1145

Effectivement, non, moi, j'ai jamais bénéficié de bail de villégiature. J'ai fréquenté beaucoup les abords de la Seigneurie de Beaupré, comme ils sont les plus hauts sommets des Laurentides, bien, on les voit de très loin, on les voit de tout le tour.

1150

1160

1165

Et je n'ai jamais, non, eu de bail de villégiature sur la Seigneurie.

S'il m'est arrivé d'y pénétrer, c'était parce que je bénéficiais d'une grâce divine, mais autrement, non, je n'ai jamais eu de bail de villégiature sur la Seigneurie.

1155 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc autrement dit, vous êtes toujours à l'extérieur de la Seigneurie de Beaupré quand vous regardez les lieux, c'est ça?

PAR M. LAURENT DUMAS:

Oui, oui, en général, en général. Tout petit enfant, il a pu m'arriver d'y pénétrer, comme je dis, parce que j'avais une autorisation, une grâce spéciale.

Mais récemment, non, je n'ai pas pénétré.

PAR LE COMMISSAIRE:

1170

Vous mentionnez également dans votre mémoire que vous détenez de nombreuses propriétés dans la région, à quel endroit sont-elles situées, vos propriétés, et quel type de propriétés est-ce?

PAR M. LAURENT DUMAS:

1175

Toutes sortes de propriétés, écoutez, terrains, chalets, maisons, ainsi de suite.

Il faut comprendre que, comme je mentionnais, les éoliennes et les feux rouges vont être visibles jusqu'à quatre-vingts kilomètres (80 km), donc moi, par exemple, j'ai des propriétés sur la rive sud où je vais voir ça.

1180

Donc l'impact va être là quand même pour moi. La crête des montagnes, le soir au soleil couchant, qui était très noire ou bleutée, très majestueuse, superbe. Il faut comprendre que ces montagnes-là, c'est l'élément dominant, ça domine le paysage quand on rentre dans le comté de Charlevoix.

1185

Si vous prenez la route 138, à un moment donné, vous avez pas d'autres réflexes que de regarder à gauche, si vous circulez direction est, puis de contempler ces sommets magnifiques qui projettent leur cime vers le ciel, c'est extraordinaire.

1190

Et de la rive sud, on voit ça, puis le soir au soleil couchant, c'est magnifique. Et là, bien, maintenant, on va avoir des petites lumières rouges tout partout, disons que ça va être moins naturel, moins sauvage, moins solennel. Ça va être moins propice à la réflexion spirituelle.

PAR LE COMMISSAIRE:

1195

Quelles raisons, quelles sont les raisons qui vous incitent à dire que le lien de confiance entre le Séminaire de Québec et les familles, groupes ou encore individus est menacé par le projet de la Seigneurie de Beaupré-4?

1200

PAR M. LAURENT DUMAS:

Bien écoutez, c'est une interprétation. Moi, je suis sûr que l'abbé Roberge est tout à fait de bonne foi dans cette chose-là.

1205

Mais quand il dit par exemple que personne n'a protesté, bien, il rajoute d'une certaine façon qu'évidemment, les gens ne tiennent pas le gros bout du bâton; donc ils vont pas protester, parce qu'ils veulent peut-être garder leur bail de villégiature.

1210

Mais c'est quand ils vont voir les éoliennes, quand ils vont voir trois (3), quatre (4) ou cinq (5) éoliennes de quatre cents pieds (400 pi) autour de leur chalet, là, ils vont comprendre ce que c'est réellement.

1215

Écoutez, moi, je dis simplement que les gens, bien, évidemment, se plaindront peut-être pas, ils ne laisseront peut-être pas tomber leur bail de villégiature, mais il y en a certainement qui vont être déçus puis qui vont se sentir un petit peu abandonnés, un petit peu trahis, parce que, comme l'abbé Roberge le disait lui-même, bien souvent, c'est des gens qui se cèdent ça de

génération en génération depuis des décennies, donc ce sont des familles qui ont un lien de confiance basé sur la tradition, l'estime mutuel, le respect, bon.

1220

Et là, bien, du jour au lendemain, leur expérience de vie en plein air dans un endroit sauvage et absolument magnifique va être un petit peu moins pittoresque et un petit peu moins extraordinaire.

1225

Ils vont avoir perdu disons certainement une qualité au niveau de leur expérience de villégiature en région sauvage.

PAR LE COMMISSAIRE:

1230

Vous dites également que le lac Brûlé est un lac exceptionnel pour la pêche à la truite. Quel pourrait être l'effet de la construction du projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré–4 sur l'activité pêche à ce lac?

PAR M. LAURENT DUMAS:

1235

Écoutez, ça aura pas nécessairement d'impact sur la truite directement. Mais le lac Saint-Michel ou lac Brûlé, c'est un lac magnifique, c'est un lac d'environ deux cents hectares (200 ha), et pour ces dimensions-là, c'est sûrement un des lacs les plus élevés au Québec, à deux mille sept cent cinquante pieds (2750 pi) d'altitude.

1240

Donc les gens qui vont pêcher là, évidemment, c'est un endroit qui est superbe, qui est magnifique, puis qui est vraiment isolé, puis élevé, donc l'ambiance est très très particulière.

Il faut avoir été au sommet des montagnes, aux abords de ces lacs-là, pour comprendre que c'est pas le lac Saint-Joseph. C'est quelque chose de différent.

1245

Évidemment, les éoliennes vont être visibles. C'est plutôt un impact au niveau de la qualité psychologique de l'expérience que les pêcheurs vont avoir à cet endroit-là.

1250

Comme si vous avez cinq (5) gratte-ciel autour de votre lac en région sauvage, bien là, c'est ça qu'on va avoir, cinq (5) ou six (6) gratte-ciel visibles, puis en plus, ils vont tourner. Ça va faire un peu moins sauvage, un peu moins tranquille; il y aura possiblement des bruits qui seront perceptibles.

1255

Parce qu'on voit que dans toute la zone du projet, les bruits ne sont jamais inférieurs à quarante décibels (40 dB) en provenance des éoliennes. Et d'ailleurs, dans les études sur le son,

qui étaient fournies dans les discussions, j'ai remarqué qu'on ne parle nulle part de l'effet des infrasons. On parle strictement de l'intensité sonore en décibels.

1260

Mais c'est, encore une fois, comme si la question des infrasons, c'était un nouveau projet éolien, on repart à zéro, on connaît rien. On a escamoté complètement l'impact négatif des infrasons sur la santé humaine, sur la santé des oiseaux, des mammifères.

1265

Évidemment, c'est des choses qui sont pas entièrement documentées, entièrement prouvées, mais sur la santé humaine en tout cas, il y a de plus en plus d'études très sérieuses et très crédibles qui démontrent les effets néfastes des infrasons produits par les éoliennes sur la santé humaine.

1270

Donc c'est tous des petits éléments comme ça qui vont certainement affecter la qualité psychologique de l'expérience de pêche sur un lac qui jadis était inaccessible, pittoresque, vraiment isolé dans une grande forêt sauvage.

1270

C'était silencieux aussi, très silencieux, sauf quand il ventait, mais là maintenant, il va y avoir les bruits cycliques et continuels en provenance des éoliennes. Ça va être très différent, très différent.

1275

PAR LE COMMISSAIRE:

Selon vous, le promoteur engrangerait des revenus nets de deux millions (2 M\$) par année.

1280

Sur quelle base vous en arrivez à ce constat?

PAR M. LAURENT DUMAS:

1285

Écoutez, ça, c'est une chose que j'ai dû réviser un peu. Comme je vous disais, peut-être dans mon nouveau mémoire, ça va être un petit peu nuancé, la question des revenus, parce que les promoteurs sont très très avares d'informations là-dessus. Ils veulent protéger leur avantage compétitif.

1290

Et moi, je constate que pour protéger l'avantage compétitif, bien, on ne nous donne pas non plus toutes les informations pour nous permettre de juger un projet qui risque de nuire à l'environnement.

1295

Mais il est certain qu'ils auront des bénéfices, parce que personne, en 2012, personne va investir deux cents millions (200 M\$) quelque part, s'il n'a pas au moins l'espoir à l'autre bout d'un bénéfice net avant impôt de l'ordre d'un et demi-deux-deux et demi pour cent (1 ½ %-2 %-2 ½ %).

Alors deux cents millions (200 M\$) fois un-un et demi-deux-deux et demi pour cent (1 %-1 ½ %-2 %-2 ½ %), bien, vous êtes capables de compter aussi bien que moi!

1300

Il y aura sûrement un bénéfice d'un-deux-trois millions (1 M\$-2 M\$-3 M\$) par année pour le promoteur; sans ça, il se donnerait pas tout le mal de faire ce projet-là. Il mettrait son argent à la banque! Et il placerait ça à la Bourse.

1305

Il y a aussi évidemment la possibilité d'avantages indirects, subventions, des avantages fiscaux parce qu'ils investissent dans l'énergie verte ou pseudo-verte, des avantages peut-être au niveau crédits carbone, parce que là, on a toujours Gaz Métro qui est quelque part dans le paysage des sociétés en commandite, sociétés de ceci, cela, qui sont les maîtres d'œuvre du projet, les promoteurs. Évidemment Gaz Métro, bien, peut peut-être avoir des avantages au niveau crédits carbone, parce qu'ils investissent un peu dans l'éolien, bon.

1310

Mais c'est certain que ça leur rapporte quelque chose, parce que personne, en 2012, va mettre deux cents millions (200 M\$) dans un projet privé qui va, en bout de ligne, leur faire perdre de l'argent. C'est sûr qu'il y a un bénéfice.

PAR LE COMMISSAIRE:

1315

Merci monsieur Dumas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320

Je vous remercie, monsieur Dumas.

PAR M. LAURENT DUMAS:

Je vous remercie pour votre attention.

1325

MIREILLE BONIN

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais maintenant madame Mireille Bonin et monsieur Jean Bédard à venir présenter leur mémoire.

1335

Ce que je comprends, c'est que, madame Bonin, vous allez être seule?

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Oui. La raison pour laquelle je suis ici, c'est que je suis une citoyenne du Québec qui a à cœur le patrimoine naturel du Québec dans son ensemble.

La Seigneurie de Beaupré, c'est quelque chose d'extrêmement important au Québec, parce que ça fait partie de notre histoire. En fait, ça fait partie de notre histoire canadienne-française. La Seigneurie remonte au régime français. C'est une propriété qui a été continue pendant des années et qui s'étend sur des centaines de kilomètres carrés.

C'est un bijou au niveau naturel, mais c'est aussi une partie de notre patrimoine ancestral collectif.

J'ai participé, il y a deux (2) semaines maintenant, au colloque organisé par le Secrétariat international francophone sur l'évaluation environnementale, et je me retrouve aujourd'hui devant des experts de l'évaluation environnementale qui est le BAPE. D'ailleurs, le BAPE était représenté, avait des conférences de prévues à ce colloque-là.

Et au cours de ce colloque-là, la question de l'opportunité des projets, c'est-à-dire de la pertinence des projets est maintenant un sujet qui est posé par les professionnels, les experts de l'évaluation environnementale.

Ça a été dit en toutes lettres principalement par le conférencier qui nous venait de la France, de la Commission sur les débats publics, Commission nationale des débats publics sur la France qui a posé à l'auditoire, il y avait au moins deux cent cinquante (250) personnes de ces professionnels-là de l'évaluation environnementale, et leur posait: mais où est donc la question de l'opportunité, je l'ai pas encore entendue ici ce matin? On l'a entendue beaucoup par la suite!

Il est question dans ce dossier-là d'une énergie électrique qui est, dans le fond, une duplication de ce qu'on a déjà. On a la chance inouïe, extraordinaire au Québec, depuis les années soixante, en fait depuis 1963, d'avoir une énergie renouvelable, propre, stockable au meilleur coût possible. Et quand un regarde les tableaux qui sont prévus dans plusieurs sites dont le MRNF, Hydro-Québec, on s'aperçoit qu'on paie l'électricité le meilleur marché à titre de résident.

C'est comparable à rien d'autre, c'est nous qui payons le meilleur tarif au Canada, premièrement – en fait, c'est un peu comparable avec la Colombie-Britannique, puisqu'eux aussi ont de l'hydroélectricité, un peu à Seattle aux États-Unis, parce qu'eux autres aussi ont de l'hydroélectricité, et l'hydroélectricité dans l'histoire de l'énergie est l'énergie la plus propre, la meilleure marché pour ceux qui ont suffisamment d'eau pour alimenter leur population.

1375

1340

1345

1350

1355

1360

1365

C'est le cas au Québec, on n'a pas à dupliquer cette énergie-là qu'on a déjà.

Alors de nous dire dans à peu près tous les projets éoliens, on va fournir de l'électricité à des milliers de personnes, mais ces milliers de personnes là l'ont déjà l'électricité au meilleur coût.

Et quand on entend aux nouvelles ce qui se trame présentement devant la Régie de l'énergie, c'est des augmentations d'hydroélectricité, pas pour les deux (2) dernières années, mais l'augmentation s'en vient et l'éolien fait partie de ces augmentations-là qui devront être assumées par les gens.

Cette énergie-là, au meilleur prix possible, c'était notre compétitivité au Québec. C'était ce qui nous donnait un avantage pour compenser toutes les autres difficultés qu'on a au niveau économique. C'est bien dommage de perdre cette combativité-là, cette force-là pour produire plus de la même affaire mais en moins bon.

Parce que l'éolien, ça fonctionne pas tout seul, tu as besoin d'un "back-up", et donc, on a besoin, pour que ça fonctionne, de continuer à avoir de l'hydroélectricité. Parce qu'on est chanceux, parce que dans les autres pays, c'est de l'énergie fossile qu'ils ont besoin pour le "back-up" nécessaire pour que l'éolien fonctionne.

Et donc, c'est aussi, l'éolien, l'histoire de fournir des jobs. J'étais au BAPE du Massif du Sud et Marmen avait déposé pour le BAPE du Massif du Sud une lettre, en fait c'était une complainte qui demandait – d'ailleurs, je vous ai mis l'extrait dans mon mémoire – qui demandait: s'il vous plaît, faites les projets régionaux au niveau de l'éolien, sinon, nous autres, on sera plus capable de survivre, on va être obligé de mettre nos gens à la porte parce qu'on n'aura pas assez de travail pour notre population, pour nos employés!

Et donc de créer des jobs artificiels, c'est tout à fait contraire à l'esprit du développement durable et certainement à ce qu'on enseigne dans les universités, au niveau de ce que ça prend comme un bon projet dans le domaine de l'énergie entre autres.

J'ai eu aussi la chance d'assister, en janvier dernier, janvier 2012, à une présentation qui était faite par Hydro-Québec sur les mythes et les réalités dans le domaine énergétique.

Alors bien sûr cette présentation-là, c'était un peu comme une réponse à ce que la pression avait faite, la pression sociale avait faite dans le dossier de la Romaine, parce qu'il y avait eu vraiment un travail organisé de pression sociale dans ce dossier-là avec un film "Au courant", qui a eu beaucoup d'impacts, et donc Hydro-Québec s'est sentie obligée de répondre et de répliquer avec des vrais affaires.

1415

1410

1380

1385

1390

1395

1400

Et donc j'ai eu une chance extraordinaire, parce que je me retrouvais au Musée de la civilisation, et c'était pas du tout prévu, pour informer les citoyens de l'énergie, c'était les Amis du Musée qui se retrouvaient là, et comme je suis une amie du Musée, j'ai eu le plaisir extraordinaire, moi qui me bats dans l'éolien depuis bien longtemps, d'entendre Hydro-Québec venir confirmer ce que nous autres, les citoyens, on sait depuis le début, c'est que la meilleure électricité possible, c'est l'hydroélectricité.

Puis pour les Québécois, on n'a absolument pas, je veux dire, à penser qu'il y a une énergie qui est meilleure que ça, puis la beauté, quand un travail scientifique se fait, ça arrive avec des chiffres, avec des graphiques, avec une démonstration, pas une promotion, une démonstration — malheureusement, la présentation PowerPoint était pas disponible pour le public, elle est pas sur le site non plus, sauf que sur le site d'Hydro-Québec et sur le site du Musée de la civilisation, on reprend, et j'ai mis ça dans mon mémoire, je vous donne les liens pour ces produits-là!

Et je me disais, quelqu'un dans votre position seriez certainement en mesure d'avoir ces vrais chiffres là, d'avoir les données d'Hydro-Québec sur la valeur certainement des autres énergies et entre autres, de l'éolien.

Et quand on regarde ce que Hydro-Québec nous arrive comme graphique au niveau de l'éolien, ils ont fait un tour de la question en regardant partout dans le monde où il y a de l'éolien, et là où il y a le plus gros pourcentage d'éolien dans le mixte énergétique d'un pays, c'est en Espagne. C'est pas là qu'il y en a le plus, c'est aux États-Unis qu'il y en a le plus au niveau du nombre, mais au niveau du pourcentage, c'est en Espagne.

Et puis je me rappelle pas du chiffre parce qu'il était pas disponible, pour regarder après, mais je pense que c'est autour de dix-sept pour cent (17 %), c'était peut-être quatorze (14 %), dix-sept (17 %), je me souviens plus vraiment, mais c'est certainement moins de vingt pour cent (20 %), je pense que c'était dix-sept pour cent (17 %) d'éolien.

Ça adonne que les citoyens, on est en contact les uns avec les autres, et on a justement des collègues en Espagne, et en Espagne, ça leur coûte de plus en plus cher pour leurs factures d'électricité. Puis il y a eu des calculs maison, parce que partout dans le monde, les GES, c'est quasiment comme un secret bien gardé, la manière de calculer ça, mais parce qu'ils ont fouillé les sites publics en Espagne, l'éolien n'a pas fait diminuer les gaz à effet de serre, ça les a fait augmenter. Ça, c'est notre interprétation, nous, que c'est l'éolien qui les a fait augmenter, parce que pour être capable de produire de l'éolien, il faut le "back-up" en plus.

Donc on produit plus qu'on produirait normalement pour avoir la chance d'avoir de l'éolien qui a une vertu consacrée par la promotion, par tout le travail de communication qui est fait, mais c'est pas un travail scientifique avec des chiffres à l'appui.

1420

1425

1430

1435

1440

1445

1450

D'ailleurs, quand j'ai demandé ici, vous étiez là, les chiffres au niveau du calcul des GES, bien finalement, il y en a pas vraiment de calculs sur les GES. On regarde pas, on se pose pas la question, est-ce qu'on ajoute des GES quand on fait un travail dans un endroit où est-ce que c'est que les gens ont déjà de l'électricité, puis qu'on ajoute plus la même affaire?

1460

On n'a pas de calcul non plus qui nous dit, en bout de ligne, à regarder l'ensemble de la situation, maintenant qu'on a de l'éolien, est-ce qu'on a plus ou moins de GES? Ils existent pas, ces calculs-là.

1465

Pourquoi, parce que c'est un outil de promotion, c'est de la vente, de la vente de chars usagers! Ce n'est pas sérieux, cette histoire de GES là. En tout cas, on l'a pas trouvé! Moi, ça fait quatre (4) ans que je travaille là-dessus de quatre heures (4 h) à sept heures (7 h) le matin avant d'aller travailler, j'en ai pas trouvé de calculs de GES. S'il y en a, vous me les montrerez, moi, j'en ai pas vu.

1470

Et donc de produire plus d'électricité propre avec l'éolien, bien, ça a pas d'impact, c'est négligeable au niveau des GES, alors qu'on nous parle plus de GES!

1475

Les surplus d'hydroélectricité nous coûtent cher, bien, bien sûr j'ai mentionné ce que la Régie de l'énergie nous mentionne. Puis qu'encore cette année, parce que c'est pas la première année, on va payer deux cents millions (200 M\$) à TransCanada Energy pour ne pas produire à sa centrale de Bécancour.

1480

Alors il faut en avoir de collé au Québec pour être capable de payer à des grosses compagnies de l'argent pour ne pas produire!

1485

Alors c'est quasiment une honte de venir aujourd'hui, et quand j'entends les gens qui souffrent des nuisances absolument extraordinaires, puis s'ils avaient donc le moyen de se prendre un avocat, il serait capable de plaider au moins la décision Ciment Saint-Laurent pour ne pas avoir à endurer ça, et surtout quand on s'aperçoit qu'on n'en a pas besoin, on n'a tellement pas besoin d'énergie qu'on paie des grosses compagnies pour pas en produire!

1490

Alors les spécialistes de la tribune, j'étais tellement contente d'entendre ça cette semaine, en fait le 28 juin, des spécialistes, j'ai nommé dans mon mémoire, il y avait monsieur Bernard, un professeur d'université, puis un autre monsieur, j'ai oublié son nom, mais c'est dans mon mémoire, j'en revenais pas d'entendre ça à la tribune, c'est ce qu'on dit, c'est ce qu'on s'évertue à dire depuis des années, en fait depuis qu'on le sait, depuis 2008, parce qu'avant ça, les citoyens, on n'était pas au courant, c'est arrivé comme un cheveu sur la soupe, l'éolien!

Et donc mon collègue parlait de douze cents (12 ¢/kWh), mais gardons un ordre de grandeur, et ce que les gens de la tribune, les spécialistes de l'énergie de la tribune disaient cette semaine, mettons qu'on paie dix cents le kilowattheure (10 ¢/kWh), bien, on le vend cinq cents le kilowattheure (5 ¢/kWh). C'est à peu près la proportion. C'est peut-être douze-six (12 ¢/kWh-6 ¢/kWh), mais c'est la proportion. On paie deux (2) fois plus, autrement dit, pour produire une énergie qu'on n'a pas de besoin, qu'on a déjà.

1500

Et donc dans le domaine de l'évaluation environnementale, les travaux du SIFÉE, puis c'est les travaux archi-récents, c'est de ce que je viens d'entendre, et puis monsieur Renaud était là, puis monsieur Fortin était là, du BAPE, ils pourront vous le confirmer, la consultation préalable, c'est ce qui commence à ressortir de la francophonie.

1505

Les Africains commencent à sortir ces idées-là, les Algériens, les Européens, les Québécois bien sûr, et ça vient même de monsieur Fortin du BAPE, cette question-là de la consultation préalable.

1510

Ça veut dire de consulter le monde, pas avoir des séances organisées par les spécialistes des communications, là, consulter du monde avant que les projets soient dans la poche, avant que les millions soient dépensés au départ, au début, en amont, avant d'aller plus loin, pour consulter les gens.

1515

Et si on avait fait ça dans le projet qui nous occupe aujourd'hui, ça a tu de l'allure d'avoir mille (1000) fois des camions qui vous passent devant le visage, puis que nous autres, comme société, on accepte ça? Venant des compagnies comme Gaz Métro, Boralex, mais c'est absolument incroyable que ces gens-là n'aient pas la responsabilité, parce qu'on en parlait de la responsabilité des compagnies, sans être obligées de faire quelque chose, ces compagnies-là bougent pas.

1520

Puis par contre, plus les gens connaissent les situations, plus ça a un impact en Bourse. Et maintenant, les grosses compagnies respectent la Bourse, puis Rio Tinto, c'en est un qui de plus en plus est obligé de respecter – d'ailleurs, il y avait au colloque des gens de Rio Tinto qui étaient là – ils sont obligés de respecter les conditions environnementales puis les citoyens, pas par vertu, parce que s'ils le font pas, leurs actions descendent en Bourse.

1525

Donc plus les gens sont au courant, plus les citoyens prennent de la place, plus ils sont entendus, puis le BAPE est extraordinaire pour ça, on peut se faire entendre, plus l'évolution du milieu de l'évaluation environnementale s'améliore pour respecter la décence humaine et pour respecter les territoires du Québec.

1530

En conclusion, je peux vous dire que produire de l'éolien pour alimenter en électricité des milliers de résidences qui ont déjà ce service-là, c'est un gaspillage.

Un gaspillage parce qu'il y en a un esprit créatif au Québec, puis on a besoin d'avoir cet esprit-là pour régler les autres questions au niveau énergétique qui nous font vraiment gaspiller, utiliser des produits qui sont extrêmement polluants. Le pétrole, c'en est un, le diesel dans le nord, c'en est un autre.

1540

Et qu'est-ce qu'on fait avec cette problématique-là des autres problématiques au niveau de l'énergie qui est le transport? Où est-ce qu'on va avec ça?

1545

Au lieu de produire plus d'éolien, parce que dans le fond, on dit que c'est pour la production locale, mais comment est-ce qu'on fait la différence entre l'énergie qui vient de l'électricité puis l'énergie qui vient de l'Hydro-Québec, puis celle qui vient de l'éolien, c'est une vraie fiction, cette affaire-là, de nous parler de produits locaux. Ce qui est transporté par le réseau de transport d'Hydro-Québec, c'est mêlé.

1550

Alors une évaluation environnementale stratégique de la filière éolienne, ça aurait dû se faire au début, mais il est pas trop tard. On pourrait le faire maintenant.

On a déjà, avec le quatre mille mégawatts (4000 MW) qu'on va avoir d'ici 2015, une bonne idée de ce que ça nous a donné, l'éolien, un rapport coûts-bénéfices, et pourquoi est-ce qu'on se ferait pas une évaluation environnementale stratégique pour le futur?

1555

Parce que de continuer à vendre des choses aux citoyens, de continuer à vendre un produit qui, dans le fond, ne nous donne rien, nous enlève quelque chose, c'est la décence des professionnels de l'évaluation environnementale de le mentionner et de faire en sorte qu'on soit capable de l'évaluer pour vrai avec les coûts-bénéfices, au lieu de se faire vendre des trucs par des compagnies de communication.

1560

Et le territoire de la Seigneurie de Beaupré, ça fait partie de notre patrimoine naturel ancestral, on a une responsabilité collective de le protéger.

1565

Et on se permet toujours comme citoyen de proposer une alternative, parce qu'on trouve ça pas acceptable qu'on n'ait pas une suggestion, bien, j'en ai une suggestion pour vous, qui vient, dans le fond, des étudiants de l'Université Laval, et c'est un juste retour des choses, puisque c'est monseigneur de Laval qui a fondé l'Université Laval! Maintenant, il s'étudie dans les universités la question des biens que nous procure la nature, des services, et de monnayer en dollars et cents les services que nous procure la nature.

1570

Jérôme Dupras de l'Université Laval, il est un doctorant, est arrivé à un tableau avec des chiffres, et donc c'est ce que les économistes appellent les externalités qu'on ne calcule jamais,

mais je pense que l'heure est venue, dans le domaine de l'évaluation environnementale, de calculer ce que nous procure la nature.

1580

Et si on était capable de mettre un chiffre là-dessus, la Seigneurie de Beaupré aurait pas besoin de se donner à l'industrie et pourrait très bien capter ce que ça vaut, pour nous, ces arbres-là, ces bassins versants là et toute cette nature-là qu'on a encore disponible dans la vallée du Saint-Laurent. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie madame Bonin.

1585

Au-delà du propos que vous avez tenu puis de la présentation de votre mémoire, est-ce que vous avez d'autres éléments spécifiques au projet de Beaupré–4 que vous souhaiteriez porter à la connaissance de la Commission?

1590

PAR Mme MIREILLE BONIN:

1595

Écoutez, j'ai eu quelques heures pour préparer ça. Je travaille à temps plein, si j'avais plus de temps, peut-être si j'étais payée pour faire ça plus tard quand je serai ailleurs dans ma carrière, je pourrais peut-être me permettre ça, mais pour le moment, comme citoyenne qui travaille à temps plein, c'est tout ce que j'ai pu produire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, madame Bonin.

1600

Monsieur Lafond? Pas de questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

1605

Pas de questions, merci madame Bonin.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Bonin.

1610

La Commission va prendre une pause de dix (10) minutes, alors nous sommes de retour à huit heures trente (8 h 30). Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE REGROUPEMENT DE ONZE (11) CITOYENS DU RANG SAINT-ANTOINE

PAR LE PRÉSIDENT:

1620

Nous allons reprendre nos travaux! Alors j'inviterais le Regroupement des onze (11) citoyens du rang Saint-Antoine à venir présenter leur mémoire s'il vous plaît.

Bonsoir. Alors pour les besoins de la transcription, j'aimerais que vous vous identifiiez, ainsi que les personnes qui vous accompagnent.

1625

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Maître Brian A. Garneau, je suis accompagné de monsieur Gaétan Blouin et de madame Julie Desgagné qui est mère de deux (2) enfants, de jeunes enfants qui font partie du Regroupement des onze (11) personnes.

1630

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous inviterais à présenter votre mémoire.

1635

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

OK, parfait, merci.

1640

Alors je vais pas, pour les fins de la sténographie, ce soir, nommer toutes les personnes qui sont déjà dans le mémoire, là.

Je représente un groupe, le Regroupement de onze (11) résidents riverains du rang Saint-Antoine à Saint-Ferréol-les-Neiges, quoique ça, c'est les gens qui font officiellement partie du groupe, mais il y a des gens qui sont aux alentours qui souscrivent à ce que nous avons dit, là.

1645

C'est bien sûr présenté sans préjudice aux droits des membres.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Ces résidentes...")

1650

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... pour le parc éolien.")

Alors au niveau de la circulation accrue sur le rang Saint-Antoine, je vous ai mis quelques petites photos d'exemple de circulation où on voit un genre de petit convoi de VUS, on voit

également un camion lourd qui doit se mettre un peu sur l'accotement pour permettre à un dixroues de passer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1er paragraphe, 1re ligne, "Je vous rappelle...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 5^e paragraphe, 4^e ligne, "... un compteur...")

1660

Ce qu'il a fait.

1665

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 5^e paragraphe, 4^e ligne, "... pour faire un échantillonnage...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e puce, "Effets sur le marché immobilier")

Alors pour la poussière, je vous ai inclus trois (3) photos qui sont tirées d'un vidéo qui a été produit par monsieur et madame Blouin, que vous avez consulté.

1670

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Tel qu'il appert...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e paragraphe, 4^e ligne, "... les chevaux...")

1675

Notamment, monsieur Blouin est propriétaire de chevaux.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 5^e ligne, "... sont particulièrement sensibles...")

1680

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, "... leur isolation sonore.")

Je vous ai inclus un tableau que vous pouvez consulter, dans lequel on peut voir qu'un camion diesel émet environ quatre-vingt-cinq décibels (85 dB) de bruit. Alors c'est pas spécifié, ça, si c'est quatre-vingt-cinq décibels (85 dB), c'est quand il est en circulation ou non ou si c'est juste le moteur.

1685

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1er paragraphe, 3e ligne, "Encore une fois...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... et/ou répétitif.")

1690

Par rapport au problème de la circulation bloquée, je vous ai inclus une photo dans laquelle on voit un très long véhicule en train de bloquer le passage du pont.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 1er paragraphe, 1re ligne, "Tel qu'il appert...")

FIN DE LA LECTURE (Page 12, dernier paragraphe, dernière ligne, "... du promoteur.")

Merci.

1700 PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, monsieur Garneau. Alors je tiens à vous préciser que l'équipe de la Commission a visionné le vidéo qui accompagnait votre mémoire et que ce vidéo est aussi disponible sur le site Internet du BAPE.

1705

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Parfait, merci.

1710 PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-nous, il sera disponible incessamment sur le site du BAPE.

PAR LE COMMISSAIRE:

1715

Sauf qu'il est très long à charger, donc soyez patients.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

1725

Alors la Commission a quelques questions à vous poser au regard de votre propos que vous avez tenu dans le cadre de votre mémoire!

Vous mentionnez un nombre appréciable de ces déplacements de véhicules lourds dont vous avez fait mention dans le début de votre mémoire, est-ce que vous avez un pourcentage que vous pourriez estimer quant à l'ensemble des véhicules qui circulent?

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

1730

Bien, je pense qu'on devrait diriger cette question-là à mes clients, aux membres du Regroupement.

1735

C'est très difficile à estimer. C'est peut-être vingt pour cent (20 %), cent cinquante-deux cents (150-200) véhicules par jour. Il y a des journées que c'est moins, il y a des journées que c'est plus. Ça dépend des besoins du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740

Donc ce que vous nous dites, c'est à peu près un (1) véhicule sur cinq (5) qui serait un véhicule lourd?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1745

Probablement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750

Une autre question, c'est que nous, on a interpellé le ministère des Transports, puis dans les évaluations du ministère des Transports pour ce qui est de la circulation sur la route que vous mentionnez, on fait une évaluation à peu près de deux cent quatre-vingts (280) véhicules par jour depuis 1979, alors que vous faites mention d'un chiffre de vingt-cinq (25) passages par jour?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1755

Moi, je réside là depuis à peu près 2009, et je peux dire qu'en 2009, il y avait pas grand véhicule.

1760

Parce qu'en haut du rang Sainte-Marie, ils vont passer par l'autre côté, puis de chez nous à aller au rang Sainte-Marie, il y a peut-être une (1) ou deux (2) résidences.

Peut-être les fins de semaine, ceux qui rentraient au Séminaire pour les chalets, ça devait augmenter le nombre.

5 PAR LE PRÉSIDENT:

1765

Vous faites mention aussi dans votre mémoire du chemin Beaudoin qui serait peut-être une alternative que le promoteur devrait envisager.

1770

Est-ce qu'il serait possible pour vous de localiser sur une carte exactement où se trouve le chemin Beaudoin? On a une carte ici.

Est-ce que ce serait possible, c'est un peu difficile peut-être, mais ça serait possible pour vous de nous confirmer exactement où est le chemin Beaudoin?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Attendez un petit peu, il y a quelqu'un qui va vous le confirmer à ma place.

Il faut aller sur la 138, celui-là!

1780

1775

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau. Ça va nous permettre de visualiser exactement l'endroit dont vous nous faites mention dans votre mémoire.

1785

La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges fait état de plusieurs plaintes portant sur la circulation qui est antérieure au début du chantier éolien.

1790

Elle souligne notamment la réduction de la vitesse sur le rang Saint-Antoine et plusieurs opérations radar dans ce secteur.

Selon vous, est-ce que ces mesures ont eu un effet sur la circulation?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1795

Je pense que depuis qu'ils ont installé le système de radar, indiquant la vitesse, ça a diminué beaucoup.

1800

Il y en a encore quelques-uns qui sont irrésistibles, mais disons que la vitesse a diminué beaucoup, comparé à 2011.

PAR LE PRÉSIDENT:

L'équipement de signalisation de la vitesse, ça fait combien de temps?

1805

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Ça fait peut-être maximum un mois.

PAR LE PRÉSIDENT:

Que c'est installé?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1815

Oui. Puis c'est très efficace, puis même, on a demandé – il était en location pour un mois – puis on a demandé qu'ils le gardent, même qu'ils l'achètent, parce qu'on reconnaît son efficacité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

OK. Puis ça, c'est à l'initiative de la municipalité que c'est venu?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1825

Non, c'est à l'initiative de Boralex.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du promoteur.

1830

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Oui, juste au coin du rang Saint-Antoine puis de l'Abitibi.

1835 PAR LE PRÉSIDENT:

Puis selon vous, ça a un effet dissuasif en termes de vitesses?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1840

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845

Tout à l'heure, on parlait avec monsieur Richard de la rencontre du 28 juin, est-ce que vous qui faites partie des onze (11) résidents riverains que vous représentez ont reçu une lettre du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré datée du 14 juin 2012, à l'effet de formuler un comité de riverains?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Oui monsieur, je l'ai reçue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855

Est-ce que vous avez participé à la rencontre?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1860

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous êtes le représentant du rang Saint-Antoine?

1865

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Oui, je suis le représentant de Saint-Antoine.

1870

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vais vous demander la même question que j'ai demandée tantôt à monsieur Richard! Qu'est-ce qu'il en est ressorti de la rencontre?

1875

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Écoutez, si je peux reculer dans le temps!

PAR LE COMMISSAIRE:

1880

Allez-y, on vous écoute.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1885

En février 2012, j'ai été au BAPE pour le projet éolien Beaupré-4. Je connaissais rien, je savais que j'avais du bruit chez nous, de la poussière, de la vitesse.

Et après la présentation de Beaupré-4, on pouvait discuter avec les représentants du promoteur. On a discuté beaucoup de qu'est-ce qui se passait dans le rang Saint-Antoine.

Et j'ai eu des rencontres téléphoniques, j'ai eu des téléphones, on s'est parlé.

1895

Au mois de mars, avec un autre citoyen du rang, on a rencontré une représentante de Boralex. On a parlé de changer de route, on a parlé de paver une partie du rang de l'Abitibi, on a parlé de faire un parking sur la 138 avec des navettes pour le transport d'employés. On a parlé du covoiturage.

1900

la 138 avec les navettes d'employés, on s'est fait répondre que du moment que l'employé rentre dans l'autobus, il faut le payer, ça coûte cher.

Et les solutions covoiturage, donc il y avait pas d'incitatif, ceux-là qui voulaient. Parking sur

Changer de route, c'est très cher.

Le pavage, on en parle encore, il y a rien de fait.

1905

Alors on parlait de ça au mois de mars, on avait demandé qu'il y ait quelque chose pour le mois de mai, on est encore en comité puis on parle!

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

Donc toujours en lien avec la rencontre qui a eu lieu, vu que vous êtes quand même un représentant permanent?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1915

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

Et on nous a dit tout à l'heure qu'il y avait une réunion de prévue avant les vacances de la construction au mois de juillet prochain, donc pour vous, est-ce que vous avez quand même confiance à arriver à des résultats suite à la discussion que vous avez eue avec le promoteur?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1925

J'ai l'impression qu'on va améliorer des choses. Sauf qu'on pourra jamais tout contrôler.

Le gros élément pour moi, c'est le bruit. Quand vous dites que dépendant du trafic, entre quatre heures (4 h) et cinq heures (5 h) du matin, vous vous faites réveiller, puis les coussins dans

ma fenêtre, ils sont là. Et essayer de redormir quand ça passe, c'est impossible. Ça fait que c'est jour après jour, jour après jour.

Allez vous asseoir sur la galerie en avant à quatre heures (4 h) de l'après-midi, là, après cinq (5) minutes, dix (10) minutes de passage, vous rentrez en dedans, puis vous fermez les fenêtres. Ce n'est pas vivable!

1935

Et la poussière, je suis à peu près à cent-cent cinquante pieds (100 pi-150 pi) du rang de l'Abitibi, et de la poussière, j'en ai. Moins qu'avant, mais il reste encore de la poussière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940

Donc considérez-vous que c'est toujours valable de vous investir dans les travaux du comité?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1945

Je vais faire mon possible pour essayer d'améliorer les situations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1950

Un autre élément! Est-ce que vous considérez que vous êtes adéquatement informés des mesures d'atténuation mises en place, afin de minimiser les inconvénients découlant du transport?

Est-ce que l'information circule?

1955 PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Disons que quand il y a quelque chose qui va pas numéro un, j'ai le numéro de téléphone du directeur de Boralex en haut.

1960

Comme cette semaine ou la semaine passée, il y avait beaucoup de poussière, et j'ai appelé en haut. Je peux vous dire que le service est correct, parce qu'une demi-heure ou trois quarts d'heure après, il y avait deux (2) représentants qui étaient chez nous. Mais on pouvait rien faire pour la poussière pour le moment, ça prenait un quatre-cinq (4-5) heures de délai avant qu'ils règlent la situation.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais laisser la parole à monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

Comment se fait-il que ça prenne quatre (4) à cinq (5) heures avant de régler, parce que, dans le fond, ce qu'ils font, c'est qu'ils viennent épandre de l'eau au début du chemin, c'est ça?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1975

Oui, mais c'est parce qu'il avait mouillé, il fallait qu'ils refassent les chemins, remettre de l'abat-poussière, tout ça.

1980

C'est eux autres qui m'ont dit ça. Puis même là, j'ai appelé à la municipalité, parce qu'il y avait des travaux qui se faisaient entre le rang Sainte-Marie et l'Abitibi qu'ils sont en train de refaire, j'ai appelé la municipalité aussi parce qu'il y avait de la poussière, et la municipalité m'a répondu, on va faire qu'est-ce qu'on peut!

PAR LE COMMISSAIRE:

1985

À la page 4 du mémoire, il est également indiqué que le décompte effectué avait recensé jusqu'à quinze cents (1500) passages de véhicules sur le rang Saint-Antoine, est-ce que vous pourriez préciser comment ce décompte s'est effectué?

1990

Est-ce que c'est à partir d'un compteur routier?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Juste à regarder, à compter, puis sur un nombre d'heures, et à multiplier.

1995

PAR LE COMMISSAIRE:

Mettons, si vous prenez deux (2) heures, puis vous comptez, je sais pas, moi, deux cents (200) véhicules...

2000

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Non, disons que j'ai calculé la partie qui était intense, comme la partie qui était pas intense, quatre (4) heures, ça me donnait tant de véhicules, et j'ai multiplié.

2005

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

2010

Parce qu'en 2011, il y avait pas rien que huit (8) heures de travail, il y en avait seize (16) heures. Il y avait du trafic à toutes les heures.

PAR LE COMMISSAIRE:

2015

OK. Le comité de riverains qui a été formé ou qui est en voie d'être formé, bon, il y a un (1) représentant du rang Saint-Antoine, un (1) représentant de l'avenue Royale puis un (1) représentant du chemin de l'Abitibi-Price qui est le Séminaire de Québec, il y avait un autre représentant...

2020

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Un de Saint-Léon.

2025

PAR LE COMMISSAIRE:

Du rang Saint-Léon. Maintenant, ce qui est proposé par le promoteur, c'est également trois (3) représentants du promoteur et finalement, un (1) représentant de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

2030

Donc à toutes fins pratiques, c'est huit (8) personnes en tout. Est-ce qu'une telle composition, en termes de représentativité, vous convient?

Vous êtes trois (3) citoyens puis cinq (5)...

2035

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Mettons qu'on est quatre (4) citoyens, puis ils sont quatre (4) l'autre bord. Mais est-ce que c'est un comité consultatif ou un comité décisionnel?

2040

PAR LE COMMISSAIRE:

Et qu'est-ce que le promoteur, lors de la rencontre, vous a mentionné là-dessus?

2045

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

On n'en a pas discuté du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050

Je me permets de reposer la question de mon collègue! Est-ce que vous considérez que la composition du comité, c'est satisfaisant pour vous?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2055

Écoutez, on est cinquante-cinquante (50-50). Qu'on soit décisionnel, il y aura jamais de décisions!

2060

Si les citoyens sont sur un côté, puis eux autres sont sur l'autre, on n'aura jamais de décisions. Alors il faudrait peut-être nommer quelqu'un de l'extérieur pour décider si on est consultatif à cinquante-cinquante (50-50), pour que ça l'ait un impact quelque part.

2065

Parce qu'on a beau, nous autres, demander, supposons que le pavage, le début de l'Abitibi soit fait, si on est quatre (4) pour, puis eux autres sont quatre (4) de l'autre côté puis ils disent non, on va arriver à quoi? Encore rien!

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Je peux intervenir?

2070

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui monsieur Garneau.

2075

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Je comprends pas tout à fait c'est quoi le mandat du comité. Est-ce que c'est un comité purement consultatif ou décisionnel?

2080

Est-ce que vous le savez?

PAR LE COMMISSAIRE:

2085

Non, la Commission n'en sait pas plus que vous pour l'instant. En fait, le promoteur a déposé la lettre qui a été envoyée à tous les riverains, tant du rang Saint-Antoine que du rang Saint-Léon ainsi que de l'avenue Royale, mais la Commission n'a pas plus d'informations que vous en avez à l'heure actuelle.

Donc c'est pour ça qu'on essayait de voir si effectivement, vous aviez plus d'informations que nous on en avait, de façon à nous informer pour aller peut-être plus loin dans notre questionnement. Mais il semble que ce n'est pas le cas.

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

2095

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

Mais pour revenir un peu à l'intervention de monsieur Richard tout à l'heure, selon la présentation de monsieur Richard, c'est que c'était une séance d'information, les gens ont été invités à participer. Il y a eu formation du comité, le comité va officiellement débuter ses travaux lors de la prochaine réunion d'ici les prochaines vacances de la construction. C'est ce qu'on a compris.

2105 **F**

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Probablement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110

C'est ce qu'on a compris de la présentation de monsieur Richard.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2115

On parlait d'environ vers le 9 ou le 11 juillet pour avoir une première réunion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2120

Mais vous, dans la composition ou dans le fonctionnement du comité, à quoi vous attendezvous?

_ . _ 0

Est-ce que vous attendez justement la prochaine réunion à ce que le promoteur vous définisse un mandat, vous donne un peu un portrait du rôle et des responsabilités du comité?

2125

C'est quoi vos attentes face à ce comité-là?

2130

2135

2140

2145

2150

2155

2160

2165

Je m'attends de savoir quel pouvoir qu'on a, premièrement.

Ensuite, si nos suggestions peuvent être appliquées.

Non, je crois que Boralex est très très – comment je vous dirais ça – très correct là-dedans. Mais quelle efficacité que ça va avoir, c'est un point d'interrogation! À la prochaine réunion, on va peut-être le savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je reviendrais sur un autre sujet que vous avez mentionné dans votre mémoire, vous parlez beaucoup de poussière.

Est-ce que ce serait possible pour vous de nous dire, qu'entendez-vous par nettoyage périodique en termes de poussière?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Mon Dieu! La galerie arrière, il faut la nettoyer. Le spa, il faut le nettoyer, la table, il faut la nettoyer.

En plus, le spa, on a gardé une toile d'hiver pour éviter que la poussière passe là. M'a vous donner un exemple, j'ai un enclos qui est proche de l'Abitibi, pour mettre les chevaux, il y a pas d'eau disponible là, donc je remplis un vingt-cinq gallons (25 gal) de baril, et je vous dis qu'après deux (2) jours ou trois (3) jours, l'eau est pas transparente, elle est jaune.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc beaucoup de poussière!

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Beaucoup de poussière et beaucoup de nettoyage de notre part.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez d'indemnisation aussi en regard de la poussière, vous pensez à quoi exactement en termes d'indemnisation?

Écoutez, c'est bien difficile pour moi de vous dire quoi, parce que j'ai mis ma propriété en vente, et il y a rien qui fonctionne.

Et on a mis à peu près tout qu'est-ce qu'on pouvait dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175

2170

Donc vous pouvez pas nous donner un chiffre, qu'est-ce que ça représenterait comme une corvée de nettoyage pour ce qui est d'éliminer la poussière chez vous?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2180

Écoutez, il faudrait que ce soit fait très souvent.

C'est très difficile à évaluer.

2185

Regardez, j'ai à peu près huit cents pieds (800 pi) de clôture chez nous, j'en ai peinturé cinq cents (500 pi), il reste la partie avant qui est noircie, puis on dirait qu'il y a des champignons dessus.

2190

En 2009, ça existait pas; en 2010, la clôture était belle, puis en 2011, aux mois d'octobrenovembre, c'est ça qui a apparu.

Et refaire la clôture, si c'est de ma faute, m'a la refaire, mais si ça dépend du transport, j'ai fait la plainte à Boralex, ils sont venus prendre des échantillonnages de qu'est-ce qui se passait sur la clôture, et j'attends des nouvelles.

2195

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

OK. Vous suggérez de paver une partie du chemin de l'Abitibi-Price à partir de l'intersection sur le rang Saint-Antoine, on en parlait tout à l'heure, ça a été mentionné lors de la rencontre, ça va être probablement rediscuté lors de la prochaine réunion.

Votre perception de cette suggestion-là, comment le promoteur a réagi face à cette proposition-là?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Bien, je pense que le promoteur comprend que la grosse partie de la poussière vient là, puis plus des accotements. Parce que toute la poussière qui vient là, que les camions transportent sur le rang Saint-Antoine, ça fait que tout le monde en a un peu partout.

2210

Et pour vous donner un exemple, il y a un matin que je suis parti de chez nous à huit heures (8 h), et j'ai suivi un camion jusqu'au restaurant, pas loin de Saint-Tite, le Montagnais, et tout le long, il y avait de la poussière qui sortait du camion, qui sortait.

2215

PAR LE PRÉSIDENT:

On a parlé de quelle distance pour ce qui est de paver éventuellement?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2220

Ah, je le sais pas, mais Boralex va être au courant combien de distance que ça prend pour faire atténuer la poussière.

2225

Moi, j'ai aucune idée, mais au moins en paver une partie. Et ça règle pas peut-être la poussière pour ceux qui sont dans le rang de l'Abitibi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais passer la parole à mon collègue.

2230

PAR LE COMMISSAIRE:

2235

Monsieur Richard nous a mentionné tantôt qu'il y avait eu des résultats qui avaient été donnés relativement au nombre de véhicules. Si je me trompe pas, je crois que c'est quelque chose comme sept cents (700) par jour, c'est exact?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Sept (700) ou huit cents (800), oui, alentour de ça.

2240

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez eu une copie des résultats qui vous a été déposée?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Non, il y a aucune copie qui a été déposée.

2250

Puis même là, j'ai pas tous les éléments pour comprendre les sept (700) ou les huit cents (800).

PAR LE COMMISSAIRE:

Savez-vous sur quelle période s'est étendu le comptage?

2255

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Je pense que ça doit être à peu près du 19 juin à aller à peu près jusqu'au 29, une dizaine de jours.

2260

PAR LE COMMISSAIRE:

Une dizaine de jours, parfait.

2265

Vous nous mentionniez tantôt que ça commence assez tôt, le passage automobile ou la circulation routière, finalement, vers quatre heures-quatre heures trente (4 h-4 h 30), puis ça se termine souvent à vingt-trois heures (23 h).

Est-ce que ça se termine encore vers vingt-trois heures (23 h)?

2270

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2275

Non. Disons que le plus gros du transport se termine vers à peu près sept heures (7 h), sept heures et demie $(7 \text{ h} \frac{1}{2})$. Entre sept heures et demie $(7 \text{ h} \frac{1}{2})$ et vingt-trois heures (23 h), même deux heures (2 h) du matin, vous pouvez avoir des transports.

PAR LE COMMISSAIRE:

2280

Vous avez pas de nombre de véhicules par tranche horaire, savez-vous si, au niveau de l'information qui a été transmise par le promoteur, relativement au comptage à la barrière, par tranche horaire, combien de véhicules?

2285

Non, du tout. On le sait même pas par journée. On sait une moyenne, point.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

2290

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Si vous me permettez, ça prend juste un véhicule à vingt-trois heures (23 h) pour vous réveiller, là!

2295

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais ça fait rien, s'il y en a vingt-cinq (25), c'est encore pire.

2300

En fait, il faut quand même faire un effort aussi de dire, bon bien, écoutez, on comprend, mais quand ça passe énormément puis de façon continue pendant un certain laps de temps, c'est peut-être plus irritant que d'autre chose.

2305

Effectivement, en parlant toujours de ça, du bruit, c'est un irritant pour les citoyens du Regroupement, est-ce que cet aspect a été amené, monsieur Blouin, lors de la réunion du 28?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Non. On a parlé du trafic, mais on n'a pas parlé du bruit tel quel, de tous les inconvénients.

2310

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

2315

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

À la prochaine réunion.

PAR LE COMMISSAIRE:

2320

Ça va à la prochaine réunion de discuter de ça?

2325

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2330

Tout comme la poussière, vous demandez un dédommagement également pour le bruit. Ça peut correspondre à quoi, le dédommagement, parce que si vous continuez à vivre dans votre propriété, si vous continuez à dire, bien, je suis irrité parce que le bruit me fatigue, puis je suis pas capable de vivre à l'extérieur, je suis pas capable de m'asseoir, de manger sur mon patio, de me faire cuire un steak dehors à cause du bruit, quel type de dédommagement que vous souhaiteriez avoir de la part du promoteur, à ce moment-là?

2335

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2340

Écoutez, m'a vous donner mon fond de pensée! C'est que le promoteur dit qu'il va avoir vingt (20) à vingt-cinq (25) employés, qu'ils achètent ma maison et qu'ils la revendront à un de ces employés-là. Parce que, disons, c'est invivable.

PAR LE COMMISSAIRE:

2345

C'est invivable présentement, mais si jamais, il est pas assuré de toute façon que le projet de Beaupré-4 soit accepté, on sait jamais, ce qui est sûr, c'est qu'il y a 2 et 3 qui sont en fonction à l'heure actuelle, qui sont en construction.

2350

Advenant l'hypothèse où les éoliennes sont complètement construites, puis qu'il y a pas d'autres projets, finalement c'est temporaire; mais entre-temps, c'est certain que vous avez un inconvénient!

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2355

Oui, un très grand inconvénient qu'on a discuté, mon épouse et moi, et c'était de vendre la maison, parce que les inconvénients étaient trop gros. On a plus de bruit, excusez, on avait moins de bruit à Beauport où qu'on restait que là, malgré que quand vous considérez le samedi puis le dimanche, où ce qu'il y a pas de transport, c'est extraordinaire!

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

2360

Si vous permettez!

PAR LE COMMISSAIRE:

2365

Oui, allez-y.

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

2370

D'évaluer en dédommagement ou bien les inconvénients, à cette phase-ci, pour nous, ça dépassait le mandat, ça dépassait aussi les capacités que nous avions.

2375

dédommagements, etc., c'est complexe, ça prend des actuaires, etc., pour venir trancher la question, puis soumettre des expertises au tribunal.

Dans un dossier comme, exemple Ciment Saint-Laurent, la façon qu'ils évaluent les

Juste à cause qu'on n'est pas capable de chiffrer les inconvénients aujourd'hui, je pense pas que ça devrait entrer en jeu pour dire, bien, c'est mal fondé. En tout cas!

PAR LE COMMISSAIRE:

2380

Est-ce que, je pense tout haut, là, je vais penser tout haut, advenant l'hypothèse où le promoteur décidait de vous allouer un montant pour que vous puissiez vous louer un chalet quelque part pendant les cinq (5) mois de construction, est-ce que ça pourrait être quelque chose qui serait en guise de dédommagement?

2385

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Non, c'est impossible, parce que j'ai des chevaux. Alors il faudrait que j'emmène les chevaux au chalet? C'est toute une paire de manches.

2390

PAR LE COMMISSAIRE:

Ou les mettre en pension?

2395

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Non merci, j'ai connu qu'est-ce que c'était.

PAR LE COMMISSAIRE:

2400

Parfait, c'était une hypothèse.

2405

Non, je vous comprends.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je pense tout haut, là!

2410

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

On déménage au complet pour cinq (5) mois, six (6) mois ou sept (7) mois, puis après ça, on revient!

2415

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Mais votre suggestion est quasiment assimilable à de l'expropriation, là.

2420

PAR LE COMMISSAIRE:

Non, pas vraiment. Pas vraiment, parce que l'expropriation, c'est complètement différent.

2425

En fait, c'est une hypothèse de travail en disant que si pour faire en sorte que monsieur ne soit pas incommodé pendant la période où il y a effectivement un transport quand même assez important, c'est une forme de dédommagement qu'on a déjà vu ailleurs, qui a déjà été offert dans d'autres cas et non nécessairement dans la province de Québec, mais dans d'autres cas ailleurs, ça peut être comme aux États-Unis ou même en Europe, ça a déjà été fait dans le passé. Ça fait que c'était une hypothèse de travail.

2430

Je veux savoir jusqu'à quel point monsieur Blouin était réceptif à quelque chose qui pourrait peut-être possiblement être fait.

2435

Mais ceci étant, la réponse est quand même très claire de la part de monsieur Blouin.

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

2440

Mais ce que je voulais dire par c'est assimilable à l'expropriation, c'est qu'en matière d'expropriation, on tiendrait compte du fait que monsieur a des chevaux, et donc la compensation, l'indemnisation tiendrait compte de ça, puis on lui offrirait, comme il dit, un chalet où il aurait accès à ses chevaux, là.

C'est ça que je voulais dire, là.

2445

On tiendrait compte pas juste de le réaménager à quelque part, mais le réaménager dans un style de vie qui est similaire. C'est ça que je voulais dire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2450

Monsieur le Président, allez-y.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je voudrais revenir sur la responsabilité municipale puis le Règlement sur les nuisances.

2455

Est-ce que vous avez discuté avec les autorités municipales de Saint-Tite-des-Caps ou de Saint-Ferréol-les-Neiges sur l'application du Règlement sur les nuisances?

2460

Les municipalités ont un règlement sur les nuisances qui parle qu'il est interdit de faire, de provoquer ou d'inciter à faire ou de quelque façon que ce soit du bruit susceptible de troubler la paix et-ou la tranquillité du voisinage.

Est-ce que vous avez fait des représentations à la municipalité au regard de ce règlement municipal là?

2465

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Oui. J'ai parlé au maire, j'ai parlé au directeur, puis il y a rien qui s'est fait.

2470

Je sais que le règlement dit qu'ils peuvent commencer à travailler à sept heures (7 h) le matin, peut-être une demi-heure avant se rendre, mais ma maison est située à à peu près, écoutez, à peu près soixante-quinze-quatre-vingts pour cent (75 %-80 %) sur le MTQ, puis l'autre partie sur la municipalité.

2475

Alors je suis entre les deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes entre deux (2) chaises!

Alors c'est qui!

2485 PAR LE COMMISSAIRE:

Et au niveau du MTQ, avez-vous fait des démarches en ce sens?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2490

Oui, j'ai fait des démarches au niveau du MTQ. Ils m'ont dit que normalement, c'est sept heures (7 h) le matin, une demi-heure à l'avance qu'ils pouvaient rentrer. J'ai dit, c'est pas une demi-heure à l'avance qu'ils rentrent, c'est à quatre heures (4 h) du matin.

2495

On m'est revenu, on m'a dit, bien écoutez, il y a des contremaîtres, il faut qu'ils rentrent de bonne heure pour répartir l'ouvrage. Oui, mais j'ai dit, il y a pas deux cents (200) puis deux cent cinquante (250) contremaîtres!

2500

Ça fait qu'il dit, on peut rien faire, c'est ça. Je pense que j'ai eu, deux (2) ou trois (3) fois, des appels avec le MTQ ou l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lafond.

2505

PAR LE COMMISSAIRE:

Juste pour revenir un peu à tantôt! Le chemin Beaudoin, est-ce que c'est un chemin privé?

2510 PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Je pense que c'est un chemin qui appartient au Séminaire de Québec. Parce que je me suis rendu l'autre jour, pour voir qu'est-ce que ça avait de l'air, le chemin Beaudoin, et puis à peu près, mettons, à cent pieds-cent cinquante pieds (100 pi-150 pi) de la 138, il y a une barrière.

2515

Je sais que ce chemin-là conduit au Séminaire. Il manque peut-être un pont, mais la rue Beaudoin existe dans le Séminaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2520

De toute façon, je demanderai tantôt la question à monsieur Laliberté, il est présent ici, ça fait qu'on pourra lui demander si effectivement, ça appartient au Séminaire de Québec.

2525

Il a été question, vous suggérez dans votre mémoire la construction d'un pont et par ricochet, l'utilisation du chemin Beaudoin.

Est-ce que cette possibilité a été discutée avec le Séminaire de Québec?

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

2530

Vous demandez ça à moi?

PAR LE COMMISSAIRE:

2535

Oui.

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Non.

2540

PAR LE COMMISSAIRE:

2545

C'est dans votre mémoire, est-ce qu'il y a eu des discussions avec le Séminaire de Québec, à l'effet de regarder s'ils seraient d'accord, en supposant que le chemin Beaudoin leur appartienne, si le Séminaire de Québec serait d'accord à ce qu'un passage ou en fait une nouvelle route soit construite?

2550

Parce qu'on peut comprendre aussi que le chemin Beaudoin est peut-être pas adéquat à l'heure actuelle pour le transport de matériel lourd et aussi, la construction d'un pont, bon. Le pont au-dessus de la rivière Sainte-Anne, il y a peut-être des études qui doivent être faites, ne serait-ce qu'au niveau de la Loi sur la qualité de l'environnement en fonction de l'article 22.

2555

Ceci étant, il faut faire des études, donc on peut pas faire ça en criant chapeau puis lapin, peu importe!

Donc les délais, finalement, qui pourraient être requis, avant que ce soit autorisé, bien, Beaupré-2 et 3 seraient probablement terminés, puis Beaupré-4, s'il est autorisé évidemment,

parce que le projet n'est pas autorisé, s'il est autorisé par le gouvernement du Québec, serait possiblement à la fin.

2560

Il s'agirait de voir peut-être avec le Séminaire de Québec, à savoir s'ils ont un bémol à ce que cette route-là, ce chemin-là soit utilisé s'ils en sont les propriétaires.

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

2565

Bien, les démarches que vous suggérez dépassaient largement mon mandat.

Mon mandat, c'était de suggérer des solutions à la Commission, et si vous voulez reposer la question au Séminaire et aux autres intervenants, je vous demanderais de le faire.

2570

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Allez-y monsieur Blouin!

2575

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Si ma mémoire est bonne, je pense que lors de la soirée du 11 juin, monsieur Roberge avait dit qu'il était ouvert à d'autres chemins et qu'il avait pas reçu de requêtes de la part de Boralex.

2580

Disons que c'est à vérifier, là, mais je pense qu'il avait parlé de ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2585

D'accord. Monsieur Blouin, je reviens encore à vous! Votre propriété est à vendre, est-ce que vous avez eu des visiteurs?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

J'ai eu un visiteur pour l'achat, et puis j'ai eu un visiteur pour la louer.

2590

PAR LE COMMISSAIRE:

Et le visiteur pour l'achat?

2595

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Il a resté chez nous...

PAR LE COMMISSAIRE:

2600

Aucune offre?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Aucune offre, rien, absolument rien.

2605

PAR LE COMMISSAIRE:

S'il y a pas eu d'offres, vous pensez que c'est à cause de quoi exactement?

2610 PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Bien, écoutez! Je le sais pas, j'ai aucune idée. Même là, le mandat du courtier finissait au 30 de juin, et j'ai remis ma propriété en vente par DuProprio, et je l'ai baissée de beaucoup pour qu'elle sorte.

2615

2620

2625

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Selon vous, quelles sont les différentes actions que devrait entreprendre le promoteur pour répondre adéquatement à vos attentes, en fait pas juste aux vôtres, mais aux attentes des riverains du rang Saint-Antoine, du rang Saint-Léon et également de l'avenue Royale?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Disons qu'au niveau du bruit, s'il y avait un parking sur la 138, avec du transport, au lieu de voir peut-être rentrer deux cents (200) ou trois cents (300) véhicules, si on voyait rentrer six (6) ou sept (7) ou huit (8) autobus, on viendrait de gagner énormément.

PAR LE COMMISSAIRE:

2630

Bien en fait, la réponse du promoteur était la suivante, c'est qu'il fallait qu'il paie les employés qui embarquaient dans l'autobus!

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2635

Bien ça, je le sais pas, je peux pas vous dire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, c'est ça que vous m'avez dit tantôt!

2640

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Oui, oui, c'est ça que Boralex m'a répondu.

2645

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2650

Vous permettez, monsieur Lafond!

PAR LE COMMISSAIRE:

2655

Oui, allez-y.

PAR LE PRÉSIDENT:

2660

Alors vous avez été assidu à nos audiences, vous avez fait vos représentations, c'est quoi les autres étapes pour vous?

Là, vous vous êtes impliqué au niveau du comité?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2665

Oui. Essayer de participer avec le comité pour essayer d'avoir de meilleures conditions dans le rang Saint-Antoine et les autres rangs qui subissent le transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670

OK. Puis vous, ce que je comprends aussi, c'est que le rôle que vous avez décidé d'assumer, c'est que vous allez être aussi le relayeur de l'information auprès des citoyens de votre voisinage, en quelque sorte?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Oui. Je connais tout mon voisinage, alors je peux leur donner les informations; puis s'ils ont des demandes spéciales ou des points que moi, je ne vis pas, je veux qu'ils me les soumettent pour le soumettre au comité.

2680

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Est-ce que vous envisagez un recours légal?

2685

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Je pense pas qu'on devrait répondre à cette question à ce moment-ci, si vous permettez!

PAR LE PRÉSIDENT:

2690

C'est votre droit.

Monsieur Lafond, d'autres questions?

2695

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, c'était la dernière question. Je me demandais s'il pourrait y avoir une demande d'injonction de votre part liée aux inconvénients?

2700

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Encore une fois, je ne pense pas que ce serait approprié de répondre à cette question.

PAR LE COMMISSAIRE:

2705

Parfait. Merci beaucoup messieurs et madame.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

Monsieur Blouin, monsieur Garneau, merci.

QUESTIONS DE LA COMMISSION AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

Est-ce possible que monsieur Laliberté vienne échanger avec nous s'il vous plaît? Merci monsieur Laliberté.

Vous êtes représentant du Séminaire?

2725

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

Oui, je suis régisseur des forêts du Séminaire de Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

2730

En fait, ma question est fort simple, monsieur Laliberté!

Je l'ai posée tantôt, mais je vais la reposer encore. Le chemin Beaudoin, est-ce qu'il est de la propriété du Séminaire de Québec?

2735

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

Oui.

2740

PAR LE COMMISSAIRE:

Au complet?

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

2745

Oui, depuis à peu près entre dix (10) et quinze (15) ans.

PAR LE COMMISSAIRE:

2750

Donc si on partait de l'avenue Royale ou en tout cas au rang Saint-Léon plutôt...

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

2755

Non, à ce moment-là, on n'entre pas sur le rang Saint-Léon. Le chemin des Beaudoin se prend par la route 138.

PAR LE COMMISSAIRE:

Par la route 138.

2760

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

Oui.

2765 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et à partir de la route 138 à aller jusqu'à la rivière Sainte-Anne, ça peut représenter combien de kilomètres?

2770 PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

Quatre-cinq kilomètres (4 km-5 km) environ.

PAR LE COMMISSAIRE:

2775

Quatre-cinq kilomètres (4 km-5 km)?

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

2780

Oui. Bien, environ, il faudrait que je vérifierais sur une carte, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous allez nous l'expliquer peut-être correctement sur cette carte!

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

On va s'excuser auprès du public, on va faire peut-être quelque chose, c'est juste pour qu'on puisse visualiser sur la carte exactement où est le fameux chemin!

On peut pas l'afficher publiquement, mais la carte va être disponible pour ceux qui veulent la consulter.

PAR LE COMMISSAIRE:

2795

Avez-vous un crayon pour surligner et pour tracer la route s'il vous plaît? Madame Harvey va vous prêter un marqueur!

Retournez avec la carte là-bas, et vous allez parler au micro!

2800

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

2805

Bon, la carte que j'ai devant moi, c'est une carte à l'échelle un soixante-quinze mille (1/75 000), et puis à l'œil, il y a à peu près dix centimètres (10 cm), ça veut dire que ça donnerait à peu près autour de sept kilomètres et demi (7 ½ km), partir de la route 138 à se rendre à la rivière Sainte-Anne.

PAR LE COMMISSAIRE:

2810

Donc est-ce que ce chemin-là, à l'heure actuelle, est d'une capacité portante assez élevée, de façon à recevoir des véhicules lourds tels que les véhicules qui transportent les pièces des éoliennes?

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

2815

Non, pas du tout. D'ailleurs au printemps, au début de l'été, Hydro-Québec est allée faire de l'expertise pour accueillir le poste, où ça va entrer sur le grand réseau, et puis ils ont abîmé le chemin pour à peu près entre quarante (40 000 \$) et cinquante mille dollars (50 000 \$).

2820

Ça fait que ça répond à votre question!

PAR LE COMMISSAIRE:

2825

Oui, ça répond à ma question. Autrement dit, les véhicules lourds qui s'y aventureraient auraient plus de chance de rester là!

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

2830

Exactement. Puis il faut compter aussi que la première partie du chemin des Beaudoin, c'est-à-dire la route 138 à la limite de notre propriété, c'est à peu près un kilomètre et demi (1 ½ km), il y a des résidences aussi le long de ce chemin-là.

2835

Il y en a deux (2) sur le coin de la 138, et puis il y en a quelques-uns, quelques chalets aussi sur le chemin des Beaudoin.

(1 ½ km). Puis après ça, bien, on arrive sur la propriété du Séminaire.

Parce que nous, on a juste le chemin comme tel sur à peu près un kilomètre et demi

PAR LE COMMISSAIRE:

2840

OK. Et pour faire en sorte que ce chemin-là soit d'une capacité portante suffisante, c'est sûr que ça prend des investissements, à combien pourriez-vous évaluer le coût de réfection de ce chemin-là, de façon à ce qu'on puisse circuler avec des véhicules lourds?

2845

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

Ça, c'est très difficile, moi, je suis ingénieur forestier, je suis pas ingénieur civil.

2850

Peut-être que pour un chemin pour accueillir, on parle peut-être de trois cent mille piastres du kilomètre (300 000 \$/km), plus le pont qui est à faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça prend un pont plus large effectivement, puis ça prend un pont plus solide!

2855

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ:

Bien, il y en a pas présentement de pont.

2860

PAR LE COMMISSAIRE:

OK.

PAR M. JACQUES LALIBERTÉ: 2865 Mais ça vous donne, évidemment comme je vous dis, je suis pas un spécialiste des routes et ponts. PAR LE COMMISSAIRE: 2870 Non, je comprends. Vos fonctions vous amènent plus vers les arbres que vers les routes et les ponts! Monsieur le Président, avez-vous autre chose? 2875 PAR LE PRÉSIDENT: Pas pour moi. 2880 PAR LE COMMISSAIRE: Merci beaucoup monsieur Laliberté. PAR LE PRÉSIDENT: 2885 Merci monsieur Laliberté. **FRANCIS FLYNN** 2890 PAR LE PRÉSIDENT: Alors la Commission va continuer ses travaux avec la présentation de monsieur Francis Flynn s'il vous plaît! 2895 Bonsoir monsieur Flynn. PAR M. FRANCIS FLYNN: 2900 Bonsoir monsieur Bergeron, bonsoir monsieur Lafond.

Mon nom est Francis Flynn, je suis un résident de Beaupré, mais j'ai une résidence secondaire sur le chemin de l'Abitibi-Price.

2905

Pour vous éviter une question, je suis le représentant sur le comité de suivi des citoyens pour les gens du chemin de l'Abitibi-Price. Alors ça va vous éclairer immédiatement sur ce point-là.

2910

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, ça m'éclaire, mais je vais vous la poser pareil, parce que vous m'intriguez!

Donc vous avez une résidence sur le chemin de l'Abitibi-Price?

2915

PAR M. FRANCIS FLYNN:

C'est ça.

2920

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que c'est en terre privée?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2925

C'est en terre privée. Le chemin de l'Abitibi-Price, au niveau du rang Saint-Antoine, et s'en va jusqu'aux terres du Séminaire, de chaque côté il y a des terrains privés, il y a des terrains qui sont propriété encore de la compagnie, bien, probablement Produits forestiers Résolu, peut-être que le Séminaire a certaines propriétés, mais la plupart des chalets et résidences qui sont là, ce sont des propriétés privées sur des terrains privés.

2930

On a un droit d'accès pour circuler sur ce chemin-là, pour avoir accès à nos résidences.

PAR LE COMMISSAIRE:

2935

Une bonne information, merci.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2940

Alors je vais vous faire, mon mémoire est de six (6) ou sept (7) pages, je vais vous en faire la lecture, même si c'est un peu redondant. C'est toujours la même chose quand on passe les derniers, mais ce sera pas réellement long.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1er paragraphe, 1re ligne, "Le projet du parc éolien...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, dernière ligne, "... 7,5 mètres de large.")

Alors on est déjà dans une situation où la route est très étroite.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Selon ce qui a été...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... et même plus tôt.")

À cet effet, comme vous l'avez su, il y a eu des comptages qui ont été faits. Les données ne sont pas disponibles encore. J'ai demandé d'obtenir les données à la compagnie Boralex, on nous les a pas encore fournies, mais elles sont très claires sur l'ampleur du trafic entre la phase de cinq (5 h) à six heures (6 h) et de six heures (6 h) à sept heures (7 h) où là, il y a peut-être près, si ma mémoire est bonne, facilement de deux cents (200) à trois cents (300) passages pendant ces deux (2) heures-là.

Alors ça a été fait par heure, vous voyez les choses, par tranche d'heure, le nombre de volumes, les camions, les voitures.

Ce qui aurait été très intéressant que cette information-là puisse être disponible pour en discuter ce soir, plutôt qu'un peu aller sur toutes sortes d'informations.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 2^e ligne, "En effet...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 6^e ligne, "... en 2013.")

L'information, elle est connue maintenant, ce sont pas des passages, ce sont des véhicules, donc il faut doubler, il faut multiplier par deux (2) pour avoir le nombre réel de passages. Ce qui fait que l'année prochaine, en 2014, avec la venue de la phase 4, on va avoir près de mille (1000) passages dus uniquement aux projets 2, 3 et 4, mille (1000) passages par jour en moyenne.

Et les chiffres en 2014 ne tiennent pas compte du projet communautaire qui devrait être construit en 2014 et 2015. Encore là, à la discrétion des autorisations gouvernementales.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, 10^e ligne, "Ces chiffres ne comprennent pas...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1er paragraphe, 2e ligne, "... d'une validation...")

2975

2945

2950

2955

2960

2965

2970

Il y avait pas eu de validation, mais là, dernièrement, je pense que suite à votre intervention lors de la première partie de l'audience, bien là, à ce moment-ci, on est en mesure d'avoir des données un peu plus précises, puis j'espère que vous aurez l'occasion de pouvoir les déchiffrer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Un fait est toutefois connu...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 5^e paragraphe, 7^e ligne, "... au Camp 115...")

2990

Ce qu'on peut voir, c'est la solution 3 option 2-1, elle suit les terres du Séminaire, puis elle traverse en haut pour se rendre au Camp 115.

2995

Cette option-là nécessite six point cinq kilomètres (6,5 km) de chemins existants à améliorer ou à construire, un pont sur la rivière Sainte-Anne.

Deux (2) autres options pourraient être envisagées sur ce chemin-là. L'option 2-2, elle prendrait le même tracé à partir des sablières qui sont localisées à l'est de la rivière, et un tracé pourrait revenir sur le chemin de l'Abitibi-Price au niveau de la ligne de trois cent quinze (315) kV qui est située, qui passe dans ce secteur.

3000

Cette option-là, c'est trois point six kilomètres (3,6 km) de chemins existants à améliorer ou à construire, un pont sur la rivière Sainte-Anne.

3005

Une autre option qui pourrait être envisagée, mais qui est peut-être moins intéressante, parce qu'il y a quand même quelques résidences sur le chemin de l'Abitibi-Price qui sont plus proches du chemin à cet endroit-là, c'est une solution où on aurait un point six kilomètre (1,6 km) de chemins à faire et une traverse qui viendrait se prendre sur le chemin de l'Abitibi-Price sur ça. Donc quand même des distances qui seraient moins importantes.

3010

Alors quand on parle de quelques kilomètres de chemins, pour vous rappeler que dans la phase 2 et 3, Boralex, le consortium a réaménagé soixante-dix kilomètres (70 km) de chemins existants, a construit vingt-quatre kilomètres (24 km) de chemins nouveaux et, comme vous avez pu le constater lors de votre visite des lieux, c'est pas en zone inondable. On est sur le sommet des montagnes.

3015

Alors c'est quand même des endroits difficiles d'accès, des chemins qui doivent porter des capacités portantes, alors on peut pas me dire que c'est pas réalisable. Pour la phase 4, on prévoit vingt-trois kilomètres (23 km) de chemins existants à améliorer plus vingt-trois autres kilomètres (23 km) de chemins à construire.

Alors il y a quand même, on aurait pu penser, dans cette étude-là, d'avoir des options comme celles-là au niveau de cette étude. Ces solutions ne peuvent toutefois être réalisées rapidement, mais pourraient peut-être être mises en place en 2013. Effectivement, s'il y a une décision qui se prend rapidement.

3030

effectivement, ce sera pas possible pour la saison de 2014. Les promoteurs pourraient être proactifs là-dedans et prendre les devants dans ce cas-là.

C'est sûr que si on attend à la fin du mandat de la Commission, si on attend ça,

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Il n'y a pas d'estimation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... dans ce secteur.")

3035

Une recommandation que je fais, pas nécessairement à la Commission, mais au promoteur et au ministère du Développement durable et de l'Environnement!

3040

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, "Les promoteurs ...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "... de cette filière énergétique.")

3045

Alors ça complète ma présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050

Merci monsieur Flynn. Alors votre présentation porte essentiellement sur la possibilité de développer des accès alternatifs au projet.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3055

C'est ça. Je me suis pas attardé aux autres aspects, sur le paysage ou les espèces menacées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis vous avez dit d'entrée de jeu que vous étiez au comité?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

C'est ça, au comité de suivi, le comité des riverains qui a été mis en place.

Je vais représenter les citoyens qui sont sur le chemin de l'Abitibi-Price.

3065

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. La possibilité d'un "navettage", est-ce que ça a été discuté?

3070

PAR M. FRANCIS FLYNN:

La possibilité de?

PAR LE PRÉSIDENT:

3075

D'avoir des navettes, en autobus!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3080

Non, bien...

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça a été discuté lors du comité?

3085

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3090

Bien, il faudrait remettre en situation cette première rencontre là qui était une réunion d'information dans laquelle on nous a présenté, dans un premier temps, les données sur le transport.

3095

On nous a présenté aussi des alternatives pour faire des chemins de contournement. Il y avait deux (2) alternatives qui avaient été présentées, les gens ont quand même fait part, et elles étaient rejetées du revers de la main par le promoteur en indiquant qu'il y avait autant ou plus de personnes qui étaient impactées par les solutions qu'ils mettaient de l'avant.

Toutefois, ces solutions-là ne représentent pas celles que je vous ai présentées. À mon avis, les solutions que j'ai mises de l'avant ici sur celles qui partent près de la jonction du rang Saint-Antoine et du rang Saint-Léon sont une solution qui limiterait quand même de façon plus

importante le nombre de personnes impactées que celles qui avaient été mises de l'avant par le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3105

Puis c'est pas les scénarios alternatifs qui ont été discutés lors de la rencontre...

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Non.

3110

PAR LE PRÉSIDENT:

... ce que vous nous présentez aujourd'hui?

3115

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Non, c'est pas les scénarios alternatifs qui ont été présentés.

3120

Ça a été, je dirais, une discussion un peu ouverte sur, bon, les problèmes, qu'est-ce que c'était, comment on pouvait essayer de diminuer les impacts.

Mais il faut comprendre que les éléments, donc les deux (2) solutions ont été, je dirais, de nouveaux accès, ont été dites, bon, c'est pas possible, ça l'a autant d'impacts, c'est fini, on reste sur la solution d'essayer d'avoir moins de poussière.

3125

Mais pas de solutions pour diminuer le volume, pas de solutions pour changer la fréquence du transport. Seulement des aménagements, on a parlé de poussière à peu près, c'est tout, aménagement potentiel possible d'une partie du chemin de l'Abitibi pour diminuer un peu le transport, mais c'est tout.

3130

Je pense, ce que je comprends de ce comité-là, puis il faut bien comprendre, je crois pas, de penser que ce comité-là, c'est un comité décisionnel! C'est pas parce que quatre (4) citoyens vont dire à la compagnie Boralex, il faut investir sur telle chose, on va discuter des situations, des solutions mises de l'avant, on peut leur proposer des solutions et qu'elle puisse les regarder pour les analyser, mais de là à ce que ce soit un comité décisionnel, je pense que là, moi en tout cas, je le vois pas comme ça.

3135

En tout cas, si j'étais le promoteur, c'est pas nécessairement comme ça que je le verrais non plus.

Mais il y a une certaine ouverture à la discussion. Mais je veux dire, on comprend que la saison 2012 de construction avance rapidement, et si on veut avoir une solution en place pour la saison 2013 où le volume de transport, avec la phase 4, va pas doubler, mais va quand même augmenter, et plus le délai dans l'autorisation du projet va prendre, le délai pour l'autorisation gouvernementale pour le projet, bien, plus à un moment donné ils vont être coincés dans le temps, parce qu'il y a une date de livraison pour l'électricité avec Hydro-Québec, à ma connaissance.

3145

Alors là, ça veut dire qu'on va peut-être pas se ramasser avec des shifts de huit (8) heures ou dix (10) heures, mais des shifts de seize (16) heures et là, l'année prochaine, au lieu d'avoir cinq cents (500) déplacements, multipliés par deux (2), soit mille (1000) déplacements pour le projet, on peut peut-être se ramasser à plus aussi. C'est une hypothèse.

3150

Mais vous comprenez, plus la décision gouvernementale va prendre du temps, bien là, plus on se ramasse dans une situation où ça va être critique et donc, on va se ramasser avec des heures de travail beaucoup plus longues et des passages de véhicules beaucoup plus nombreux.

3155

PAR LE PRÉSIDENT:

3160

Je reviens aux scénarios que vous avez présentés dans votre mémoire! Puis ça a été abordé aussi par d'autres interlocuteurs lorsqu'on discutait de la fameuse rencontre du 28 juin!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3165

Moi, en tout cas, je vous dirais que j'ai pas porté attention à cet aspect-là. Sur ça, j'ai pas porté attention à cet aspect-là, je peux pas vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170

Mais vous en faites une suggestion?

On a discuté de la possibilité d'une navette?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3175

Oui, j'en fais une suggestion. Il y a des options. Je pense que de dire, comme il a été dit, qu'il y avait pas d'options, que la seule option était le chemin, le rang Saint-Léon, le rang Saint-Antoine et le chemin de l'Abitibi-Price, c'était la solution, il y avait pas d'autres choses, il y a des solutions!

Il y a des solutions qui sont plausibles, qui demandent des dépenses, qui demandent des investissements non négligeables, mais qui sont pas disproportionnées dans un cadre d'un projet de plus d'un milliard de dollars (1 G\$). Ça, c'est évident.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Je reviens sur votre scénario de la navette!

Est-ce que vous avez une idée un peu de la contrainte logistique, la mise en place d'une navette pour vous, là?

3190

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3195

On parle de la contrainte...

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3200

J'ai pas d'idée, et ce n'est pas à moi à développer cette solution-là. Il y a un promoteur ici qui se présente devant le gouvernement pour avoir une autorisation gouvernementale, et c'est à lui de démontrer, et c'est à lui de chiffrer ses options, et c'est au ministère de l'Environnement, s'il l'a pas fait, de lui en demander.

3205

C'est triste aujourd'hui que ce soit les citoyens qui soient obligés de venir au micro pour exiger qu'il y ait des options qui soient mises de l'avant dans ce dossier-là. C'est ça que je vous dis, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3210

Mais c'est que vous en faites la proposition dans votre mémoire, j'essaie de savoir jusqu'où vous êtes prêt à aller pour l'articuler, cette proposition-là! C'est là l'objet de ma question.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3215

L'objet de votre question, je n'ai pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

3220

Jusqu'où le promoteur pourrait aller éventuellement pour une navette, là, selon vous, toujours selon vous?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3225

Jusqu'où il pourrait aller, c'est la mise en place d'un stationnement à Saint-Tite avec des autobus qui transportent les travailleurs sur le site.

Ça peut se faire, c'est pas impossible à faire. Il y a des contraintes, on a soulevé ici tantôt des contraintes syndicales ou des contraintes de salaire, oui, je comprends, mais c'est dans une étude de coûts.

3230

C'est pour ça que je vous dis, si vous prenez une navette sur trois (3) ans, puis vous regardez la construction d'un chemin d'accès avec un pont, peut-être que tout ça à la fin, vous mettez tout ça dans la balance, les coûts vont peut-être finir par se ressembler.

3235

Alors c'est dans ce sens-là, on parle d'un pont temporaire, ça peut être un pont aussi d'une seule voie, on n'a pas besoin d'avoir un pont à deux (2) voies. Il y a déjà un pont d'une voie sur la rivière Saint-Étienne où la circulation, toute la circulation passe. Alors c'est pas impossible d'avoir un pont d'une seule voie.

3240

Il y a des possibilités de développer des alternatives à la situation actuelle qui est problématique pour les citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245

OK. Évidemment, il y a la contrainte du fait que les travailleurs doivent, pour une grande majorité, être au poste à sept heures (7 h) le matin.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3250

Et, je veux dire, c'est quand même loin. Ça veut dire, à ma connaissance, j'ai vu des gens, on m'a fait part, des employés qui étaient là, que l'année dernière, en tout cas, leur pelle mécanique était à un (1 km) ou deux kilomètres (2 km) à pied. La pelle était là, mais il y avait pas de camions pour se rendre, alors il fallait qu'en plus de se rendre, il fallait qu'ils soient à sept heures (7 h) à la pelle mécanique, en haut du chemin.

3255

Alors imaginez à quelle heure qu'ils peuvent passer!

Mais je pense que les statistiques sont éloquentes, qui ont été présentées par le promoteur, sur le transport, vous allez voir, entre cinq heures (5 h) et six heures (6 h) du matin, c'est le boum. Vous avez la grande majorité des déplacements qui se font à cette heure-là. Après ça, ça s'équilibre en fin de journée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265

Vous arrivez avec une autre solution qui est la possibilité de faire un chantier, un camp pour accueillir, héberger les travailleurs.

Est-ce que vous considérez que c'est réaliste, le fait qu'on soit à moins de quarante kilomètres (40 km) de la ville de Québec?

3270

PAR M. FRANCIS FLYNN:

C'est une question de coûts. C'est une option. Elle doit être évaluée au besoin.

3275

C'est une option comme une autre. Vous avez un pont, un chemin, un stationnement, et vous avez un camp. Vous faites l'évaluation sur ces périodes-là, vous faites un choix de construction.

3280

Effectivement, aujourd'hui, c'est des discussions qui auraient dû avoir lieu probablement au niveau de l'analyse de la phase 2 et 3. C'est clair que c'est une discussion qui aurait dû avoir lieu à ce moment-là.

On est un peu, on arrive en milieu de parcours avec une problématique qui avait été sousestimée au départ et maintenant, on doit faire face à une solution.

Je vous dirais que c'est probablement la moins plausible des alternatives que celle, par rapport, si je vous mets deux (2) alternatives les plus plausibles, c'est celle du stationnement avec le transport des employés. Ce qui n'enlève rien au transport lourd.

3290

3285

Et la construction d'un nouvel accès où il y a plusieurs options qui s'offrent au promoteur.

3295

Lors de la réunion, la dernière réunion qu'on a eue du comité des riverains, je sais pas si les gens se sont échappés du côté de Boralex, ils ont déjà fait une évaluation pour un accès au Camp 115. Mais ça, il y a eu comme une petite échappée là-dessus, on a compris qu'ils ont déjà fait cette évaluation-là, mais ils nous l'ont pas présentée en tant que telle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je laisserais la parole à monsieur Lafond!

3300

PAR LE COMMISSAIRE:

Mise en place d'un autre chemin, tel qui a été présenté là, votre troisième solution, est-ce que les terrains qui sont là appartiennent au Séminaire de Québec?

3305

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3310

Il y en a une bonne partie qui appartient – les terres du Séminaire, je dirais que sur la photo que vous avez là, et le monsieur du Séminaire pourra me corriger, les sablières qu'on voit là, c'est probablement approximativement la limite des terres du Séminaire, de ce côté-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et la sablière, ça appartient à qui?

3315

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Il y en a un que c'est les Sablières Huot et l'autre c'est les Sablières Vandal et Fille, je crois.

3320

PAR LE COMMISSAIRE:

Et le chemin passera automatiquement par là?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3325

Il y a deux (2) chemins assez de bonne qualité qui se rendent jusqu'aux sablières, parce qu'on y sort du sable et des graviers, alors il y a deux (2) chemins qui descendent vers ces sablières-là.

3330

On pourrait continuer. Il y a des chemins existants de faible qualité, je pense que c'est clair, qui vont le long de la rivière Sainte-Anne. Parce qu'il y a effectivement des chalets, des villégiateurs sur les terres du Séminaire dans ce secteur-là qui utilisent les chemins forestiers dans ce secteur-là, pour se rendre à leur chalet.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais est-ce que les propriétaires des sablières vont donner l'autorisation de passer? Je pense qu'ils peuvent mettre une barrière chargeable!

3340

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Mais je vous dirais que moi, je suis un homme d'affaires, et j'ai quelqu'un qui vient me voir, ça se discute. Ça se discute, je veux dire, ils peuvent pas l'imposer, mais je pense qu'il y a sûrement moyen de discuter avec ces gens-là.

3345

Tout a un coût, mais on peut pas penser, parce que là, on doit passer sur un terrain public que c'est une contrainte. Je veux dire, qu'on passe sur les terres du Séminaire, qu'on passe sur un terrain privé, on prend les arrangements nécessaires avec le propriétaire, c'est possible.

3350

En tout cas, c'est sûrement pas impossible en tant qu'option, puis c'est pas impossible de l'analyser de façon détaillée.

PAR LE COMMISSAIRE:

3355

Est-ce que, compte tenu des études, des délais, des autorisations à obtenir, est-ce que c'est réaliste de penser de faire un autre chemin?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3360

Je vous dirais que ce n'est pas nécessairement simple, mais en tout cas, je suis optimiste, je dirais que si on prend une décision maintenant, pourquoi pas!

3365

Je veux dire, c'est pas quand même, des chemins forestiers, ces gens-là en ont construit l'année dernière soixante-dix kilomètres (70 km), dans à peu près la dernière année, c'est pas ça qui va les arrêter.

3370

La mise en place d'un pont temporaire, ça s'achète, ça peut être un pont militaire qui peut être transporté sur place pour faire les choses. C'est sûr qu'il y a des autorisations.

Mais si vous me dites que ça prend une décision, une condition au décret du gouvernement pour le faire, puis que le décret du gouvernement ou votre rapport va être remis le 10 octobre, la décision du gouvernement, je rentrerai pas dans les éléments politiques, mais des élections admettons, par exemple, vous vous ramassez, c'est sûr qu'une décision gouvernementale ne sera pas sûrement prise avant décembre ou janvier.

Alors à partir de là, effectivement, si c'est ça, on est vraiment dans une difficulté de faire ça. À moins de reporter l'échéance du projet.

3380

travaux pour régler le problème, il a pas besoin d'attendre cette chose-là.

S'il a besoin d'avoir des modifications au décret du gouvernement de la phase 2 et 3, ça

s'obtient, non plus c'est pas impossible. Il se fait des modifications au décret sur les projets qui ont passé aux évaluations environnementales, il s'en fait régulièrement et à ce moment-là, ça peut

Mais je pense que si le promoteur est conscient et se dit ouvert à des analyses et à des

3385

Mais il faut avoir la volonté de le faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

se faire assez rapidement.

3390

Mais vous comprendrez qu'on examine Beaupré-4 et non Beaupré-2 et 3, donc ça devient un peu plus difficile à ce moment-là d'arriver avec un amendement au décret!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3395

Bien, l'amendement à 2 et 3, c'est le promoteur qui le fait pour juste proposer un nouvel accès pour 2 et 3. Il peut le faire demain matin, comme il pourrait le faire pour changer une éolienne de place ou faire des différences, ça se fait, alors c'est pas impossible à faire.

3400

3405

3410

Je comprends que dans votre position, vous êtes sur l'évaluation de la phase 4, ça, je comprends ça, c'est sur cet aspect-là.

Mais je veux dire, le promoteur peut, lui, faire une approche pour modifier son décret, puis de choisir un nouvel accès, puis modifier effectivement sa proposition pour la phase 4.

PAR LE COMMISSAIRE:

Êtes-vous au courant à savoir si le Séminaire de Québec est assujetti à une certaine réglementation pour construire un nouveau chemin ou encore en rénover un?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

À mon avis – bien, premièrement, il faut voir que les chemins, à moins qu'on me corrige, les gens de Boralex sont là, les chemins qui pourraient être faits là vont être faits par le promoteur, pas nécessairement par le Séminaire.

Les chemins qui ont été faits dans le territoire du Séminaire, c'est Boralex qui les a faits. Le Séminaire va hériter du chemin par la suite, mais à ma connaissance, à moins qu'on me dise l'inverse, mais c'est Boralex qui les a faits, les chemins. Alors c'est à eux autres à le faire.

3420

Le Séminaire leur donne l'autorisation de le faire. Mais je pense que c'est Boralex, la balle n'est pas dans les mains du Séminaire à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3425

Je comprends que la balle est dans les mains de Boralex, mais Boralex, pour faire les chemins qu'ils ont faits à l'heure actuelle, ils ont passé par une étude d'impact qui a été réalisée antérieurement.

Donc c'est ça que je veux savoir, s'ils ont été obligés de passer par une étude d'impact, vous savez comme moi...

3430

PAR M. FRANCIS FLYNN:

3435

Non, comme je vous dis, pour modifier un chemin, ça va prendre, à la limite, il faudrait demander au responsable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, si ça nécessite une modification au décret.

3440

Si ça demande une modification au décret, ça se fait, surtout sur une problématique de cette nature-là, ce n'est pas majeur, je veux dire, et le chemin, après ça, ils vont obtenir les autorisations en vertu de 22 qui vont demander, une fois que l'autorisation en vertu de l'article 35 de la loi, celui sur les évaluations environnementales va avoir été fait. Ça se fait.

Je veux dire, je pense que vous êtes au courant, vous en avez déjà vu d'autres, je pense pas que j'ai besoin de vous faire la démonstration à cet égard-là, mais ça se fait.

3445

Donc il faut faire les études préliminaires, il faut s'entendre, il faut aller de l'avant, il faut avoir la volonté de le régler.

3450

Si on veut pas ça, je veux dire, on va se ramasser avec de l'eau, de l'abat-poussière, puis des plaintes en 2013, en 2014, puis en 2015, et probablement une autre audience publique pour la phase communautaire. C'est ce qui va arriver.

Alors c'est un petit peu ça, là. Je veux dire, il y a un choix à faire sur ça pour régler ce problème-là.

3455	Je pense qu'il y a des solutions, mais il faut qu'elles soient regardées.
	PAR LE COMMISSAIRE:
3460	Merci monsieur Flynn.
3400	PAR LE PRÉSIDENT:
	Monsieur Flynn, merci beaucoup.
3465	La Commission va faire une pause de huit (8) minutes! Nous allons reprendre les travaux à dix heures quinze (10 h 15), merci!
3470	SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE ÉRIC LEHMANN

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais monsieur Éric Lehmann à venir présenter son mémoire s'il vous plaît.

3480

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

Bonjour messieurs les Commissaires, Éric Lehmann, citoyen permanent de Saint-Ferréolles-Neiges.

3485

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Lehmann.

3490

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

Je vais pas faire la lecture du mémoire, plutôt complémentaire.

Donc ma préoccupation est la grive de Bicknell et le projet éolien.

3495

Dans mon mémoire, je fais un rapprochement avec le projet du Massif du Sud, dans ce sens que lors de l'audience publique au Massif du Sud, on a eu différentes discussions sur c'est quoi l'habitat de la grive de Bicknell.

3500

Et moi-même, je vais en discuter quelque peu, juste faire deux (2) distinctions entre habitat optimal, c'est ce qui a été déterminé par la méthode de monsieur Louis Madore du MRNF, avec les cartes écoforestières, identifier des endroits où est-ce que théoriquement est l'optimum de l'habitat de la grive de Bicknell qui est surtout des pessières rabougries en altitude. Au Québec, on parle d'au-delà de sept cents mètres (700 m).

3505

Et ensuite, on parle de l'habitat utilisé de la grive de Bicknell, donc la méthodologie utilisée par le Service canadien de la faune dont monsieur Yves Aubry. Lui, à chaque endroit où est-ce qu'on a identifié une grive de Bicknell à cette localité-là, on utilise réellement un "buffer", on entoure de cette mention-là un habitat de vingt-cinq hectares (25 ha), ce qui représente normalement l'habitat utilisé par la grive de Bicknell pour se reproduire et élever ses jeunes.

3510

Histoire courte, la grive de Bicknell, c'est une espèce très sensible. Son taux de survie est très bas, et même très en déclin. Au Québec, on parle d'une espèce vulnérable, au Canada une

espèce menacée. Et au niveau international, vu que c'est une espèce migratrice, il y a pas juste le Canada qui est concerné, les États-Unis, même Haïti où est son aire d'hivernage.

Au Québec, on a trois (3) grands secteurs d'identifiés à fort potentiel de reproduction qui étaient le Massif du Sud, la Gaspésie et aussi dans Charlevoix.

3520

Et au fur et à mesure que les projets éoliens, on est en train de découvrir que les terres du Séminaire l'abritent aussi.

3525

Donc juste aller plus loin par après, donc il y a des études au point de vue des habitats, être capable de les identifier. Par la suite, on voit aussi que QuébecOiseaux a déposé dans son mémoire, lors du Massif du Sud, l'impact que ça l'a causé dans ces habitats-là. Donc eux autres ont identifié directement les éoliennes dans l'habitat potentiel, les éoliennes dans l'habitat confirmé, les éoliennes à l'extérieur de l'habitat, et même aussi les chemins traversant l'habitat. Ces chemins-là ont un impact vu qu'il y a destruction directe de l'habitat.

3530

Un effet qui a pas été très discuté mais que Service canadien de la faune a fait ressortir, c'est l'effet d'évitement. En ce moment, l'effet d'évitement, on peut pas identifier clairement la grive de Bicknell a un effet d'évitement de tant. Mais les passereaux fragiles, comme la grive de Bicknell, on peut parler de huit cents mètres (800 m) d'impact que les éoliennes peuvent avoir sur le déplacement.

3535

Donc ça veut dire que de l'éolienne, on va avoir un impact de huit cents mètres (800 m), donc la grive de Bicknell utilisera plus l'habitat qu'elle avait là. La forêt est toujours là, toujours correcte, mais il va y avoir un effet d'évitement, et ça concerne autant une perte d'habitat, cet effet-là.

3540

Là, maintenant, je touche directement au projet 4 dans Beaupré. Je me suis réellement penché sur l'étude qui a été réalisée par PESCA, où est-ce que dans le document PR8.2, déposé sur le site du BAPE, là, on en a entendu parler aussi en même temps tantôt, un élément qui aurait dû être fait, c'est les habitats potentiels, pour ensuite inscrire réellement les points d'écoute, les points où ce que la grive de Bicknell devrait être.

3545

Là, on voit des endroits, les gens qui se sont posé la question, oui, les points d'écoute ont été faits dans les chemins d'accès, c'est facile, et il y a des endroits où est-ce que l'habitat est potentiel, dont les forêts résineuses en altitude où est-ce que les éoliennes sont, il y a pas eu d'inventaire réalisé là. Une chance que dans ce secteur ici, il y en a eu.

3550

Donc on voit réellement, ce qui est en rouge, c'est les points où ce que la grive de Bicknell a été détectée, et en jaune, où est-ce qu'elle n'a pas été détectée.

Mais ça veut pas dire qu'il y en a pas dans ce secteur-là.

3560

3555

Je précise, quand on fait les inventaires de la grive de Bicknell, on entend à cent mètres (100 m) autour de nous; normalement, dans le protocole, on est capable de couvrir cent mètres (100 m) autour de nous, pas des kilomètres, surtout quand on a dix (10) minutes d'écoute passive et ensuite, dix (10) minutes d'écoute active où est-ce qu'on a appelé la grive de Bicknell à l'aide d'appareil, excusez-moi mon anglais, le speaker, tout simplement.

3565

Donc moi, je me suis basé sur les points d'écoute où ce qu'ils sont. Je regarde que les inventaires auraient pu être mieux réalisés pour voir réellement l'impact sur la grive de Bicknell réellement.

Je sais que, bon, Massif du Sud terres publiques, terres du Séminaire terres privées avec droit seigneurial, la différence légale à ce niveau-là, la loi fédérale demande seulement que pendant la période de reproduction, elle soit pas dérangée. L'habitat, lui, on n'en parle pas du tout.

3570

Mais je vais vous avouer que je me fie sur le propriétaire, que lui est en procédure de certification FSC sur ses terres, donc la préoccupation des espèces en péril, pour répondre au chapitre 9, l'intéresse.

3575

Donc suite aux inventaires qui ont été réalisés, il faudrait identifier les habitats utilisés pour être capable de protéger au moins ces habitats-là, pour garantir que la grive de Bicknell va continuer à se reproduire sur ces terres.

3580

Donc sur les points que PESCA a identifiés, j'ai mis les points GPS comme je pouvais, à un degré de précision un vingt mille (1/20 000) avec ArcView 3.3 géoréférencé directement, vu que j'ai pas les données en main et qu'elles ont pas été transférées. Je l'ai fait du mieux que je pouvais avec les données disponibles sur le site Internet du BAPE.

3585

Donc suite à ça, réaliser un "buffer" de deux cent quatre-vingt-cinq mètres (285 m) pour réaliser un habitat de vingt-cinq hectares (25 ha) utilisé par la grive de Bicknell. On remarque que c'est quand même un rayon qui est utilisé. C'est peut-être pas l'habitat optimal, est-ce qu'il peut y avoir un déplacement, puis que ce soit acceptable, on le sait pas. Mais il faut aller quand même plus loin dans cette étude-là, pas juste dire, oh, c'est près ou c'est pas près, à l'aveugle, mais réellement calculer les distances.

3590

En même temps, je précise que même si les nouvelles éoliennes qui ont été identifiées ont été déplacées, la 27 est toujours dans l'habitat de la grive de Bicknell, tel que cartographié présentement. Et que pour aller à l'éolienne 26, il faut réaliser un chemin dans l'habitat de la grive de Bicknell.

Par la suite, j'ai été modeste, je me suis dit que l'effet critique, au moins, le deux cent cinquante mètres (250 m), l'effet d'évitement de la grive de Bicknell, ça représente ce facteur aussi grand que ça. Deux cent cinquante mètres (250 m) représentent à peu près cinquante décibels (50 dB), sous toutes réserves encore.

3600

Et après, l'effet d'évitement de cinq cents mètres (500 m), ce que ça représente réellement, c'est tout ça. Donc on sait pas exactement ce qu'il va réaliser. Donc là, conclusion, résultat, ce que je remarque, les éoliennes qui ont un effet critique sur l'évitement dans l'habitat de la grive de Bicknell vont être la numéro 8, vont être le numéro 26 et 27, en plus que la 27 est à l'intérieur d'un habitat, et que pour aller à la 26, il y a une route que j'ai mise ici en rouge, qui va aller dans ce secteur-là, qui est dans l'habitat de la grive de Bicknell.

3605

Pour ceux qui vont avoir un évitement quand même assez dangereux, le cinq cents mètres (500 m), on parle de cinq (5) éoliennes qui sont la 2, 3, la 9, la 18 et la 28. On voit ici à cinq cents mètres (500 m). On pourrait aller jusqu'à huit cents mètres (800 m).

3610

Est-ce que je peux vous prouver assurément que la grive de Bicknell va atteindre huit cents mètres (800 m), je ne peux pas vous le prouver, parce qu'il y a pas eu d'études exactes sur cette espèce-là, mais il faudrait le faire.

3615

Il faudrait, autant au Massif du Sud, autant que dans les terres du Séminaire, que ce soit le projet 4, mais même le projet 2 et 3 où est-ce que j'ai pas vu de modifications pour la grive de Bicknell qui ont été identifiées dans les projets 2 et 3 par rapport à ça, s'installent directement dans les habitats de la grive de Bicknell, il faudrait qu'il y ait un suivi de près, de quels impacts les éoliennes vont avoir, quel effet d'évitement, calculer réellement la distance d'évitement, qu'on puisse aller de devant et non juste autoriser et que ce soit ainsi fait, et si ça disparaît de notre patrimoine, bien, c'est plate, mais personne va le manquer.

3620

C'est pas vrai, il y a bien du monde qui va le manquer, il y a bien des gens, bien des pays qui font des efforts pour rétablir la grive de Bicknell.

3625

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Lehmann. Alors peut-être quelques questions suite à vos commentaires sur la grive de Bicknell!

3630

Vous mentionnez que la population mondiale de la grive de Bicknell est estimée entre vingt et un (21 000) et cinquante-trois mille (53 000) individus...

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3635

3640

Selon l'UICN.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Bien, les plus récents estimés font mention d'une population de quatre-vingt-quinze

(95 000) à cent vingt-six mille (126 000) individus.

Qu'est-ce qui explique la différence, quelle est votre référence?

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3645

Ma référence, c'est la Liste rouge de 2010. Votre référence, elle est?

PAR LE PRÉSIDENT:

3650

Plan de conservation de la grive de Bicknell.

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

Plan de conservation provincial qui date? Fédéral?

3655

PAR LE COMMISSAIRE:

International.

3660 PAR M. ÉRIC LEHMANN:

Celui fait par le GICGB 2010?

PAR LE COMMISSAIRE:

3665

DB7, notre document qui a été déposé sous la cote DB7.

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3670

Ah OK, oui, le document DB7, donc celui qui a été réalisé, Plan de conservation de la grive de Bicknell, sous la direction de monsieur Rimmer, Dettmers, Whittam.

PAR LE COMMISSAIRE:

3675

Non, non.

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3680

Donc oui, une discordance entre différentes instances à ce niveau-là. Les chiffres que j'ai mis, c'est ceux de l'UICN.

Et je peux être d'accord avec Rimmer à ce niveau-là, sur l'estimation qu'ils ont mise.

PAR LE PRÉSIDENT:

3685

Considérez-vous que la protection intégrale de tout l'habitat de la grive de Bicknell, sur les terres de la Seigneurie de Beaupré, soit nécessaire pour protéger cette espèce?

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3690

Pour la population mondiale, je dirais que oui. Parce que les sites de reproduction sont très minimes, on parle de pessières rabougries en altitude. Au Québec, on parle d'à partir de sept cents mètres (700 m).

3695

Tandis que dans les montagnes Vertes, dans le Maine, on parle de neuf cents mètres (900 m). Situation différente. Les Maritimes, c'est différent aussi.

3700

Mais c'est les derniers qui restent. On a fait beaucoup d'harmonisation au point de vue de la foresterie, c'est une nouvelle menace qui se pointe pour la grive de Bicknell au niveau des éoliennes.

Comment on peut harmoniser le tout? Je pense que c'est nécessaire, il faut trouver des bonnes méthodes puis être capable de bien l'évaluer aussi.

3705

Juste se dire que voici, l'habitat est légal, n'implantez aucune infrastructure dans cet habitat légal, ce n'est pas suffisant. Il faut réellement évaluer l'effet d'évitement.

Puis en ce moment, le Service canadien de la faune a émis un sérieux avis sur la question de huit cents mètres (800 m).

Mais ce serait bon que dans les évaluations et les suivis de l'implantation, la grive de Bicknell fasse une bonne partie de place à ce niveau-là, et être capable de bien calculer ce déplacement-là, puis voir l'habitat, où est-ce qu'elles se sont déplacées, est-ce que c'est viable.

3715 PAR LE PRÉSIDENT:

Une parenthèse! Mon collègue me faisait mention tout à l'heure que vous seriez invité à déposer aussi les documents que vous nous avez présentés, de façon à les rendre disponibles sur le site Internet du BAPE.

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

Ce sont tous des documents déjà déposés.

3725 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Votre présentation PowerPoint.

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3730

3735

3720

C'est déposé.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce qu'il y a plusieurs figures.

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

C'est déposé.

3740

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est déjà déposé!

3745 PAR M. ÉRIC LEHMANN:

C'est déjà déposé. J'ai même déposé les papiers.

PAR LE COMMISSAIRE:

3750

Excellent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3755

Tout à l'heure, vous avez abordé le sujet de la certification forestière, est-ce que vous êtes familier avec le processus de certification forestière FSC?

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3760

Partiellement. Je ne suis pas maître de la certification FSC.

PAR LE PRÉSIDENT:

3765

Mais dans le processus de certification, habituellement, je veux dire, bon, l'exigence de la certification forestière, évidemment, est attribuée au propriétaire du territoire.

Alors dans quelle mesure une certification forestière peut composer avec d'autres activités sur le territoire, à l'exemple d'un projet éolien, selon vous toujours?

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3775

3770

Ce que j'ai compris, sous toutes réserves, c'est que qu'est-ce qui est certifiable en ce moment, ce sont les terres. Donc le propriétaire est responsable de tout ce qui se produit sur ses terres, que ce soit la production forestière, chasse, pêche, villégiature, ou même production énergétique.

Ce volet-là, je crois que ça serait plus au propriétaire d'expliquer à ce niveau-là.

Mais comme je vous dis, je fonde mon espoir sur la volonté du propriétaire de protéger la grive de Bicknell, à ce qu'elle puisse se reproduire sur ses terres.

PAR LE PRÉSIDENT:

3785

3780

On parlait aussi d'autres activités qui sont réalisées dans le milieu de la grive, telles que les coupes forestières, est-ce que ça affecte, puis vous confirmez que ça affecte également l'habitat de la grive?

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3790

3795

3800

Oui, c'est une destruction d'habitat pure et nette.

En ce moment, on a parlé de mesures de mitigation, comment faire certaines éclaircies précommerciales pour favoriser la grive de Bicknell. Certaines études qui sont effectuées au Vermont, Christopher C. Rimmer qui fait partie du Comité international de la conservation de la grive de Bicknell, n'a pas trouvé ça concluant.

Donc comme au projet du Massif du Sud, est exprimée la mesure de, OK, on va détruire tant d'hectares, on va faire les aménagements forestiers pour compenser, c'est pas quelque chose qui est vraiment retenable, puis que bien des gens comme QuébecOiseaux, j'ai pu comprendre, ne sautaient pas de joie sur cette option-là, parce qu'on n'a pas de preuve comme quoi ça va faire une bonne compensation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805

Monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur le Président.

3810

Aucune réglementation québécoise ne contraint un particulier à protéger l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable sur un terrain privé.

3815

Comment croyez-vous qu'une protection de l'habitat de la grive de Bicknell sur les terres du Séminaire pourrait être effectuée?

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

Donc tout va être dans la question de la volonté du propriétaire par rapport à ça.

3820

Et comme j'ai dit, le processus que je préconise réellement par rapport au promoteur aussi en même temps, à présenter le sérieux de ses études d'impact, c'est réellement de faire une cartographie des habitats potentiels, et mettre les points d'écoute dans ces habitats potentiels là, plus dans les endroits où ce qu'il veut installer les éoliennes, pour réellement identifier ou non identifier les secteurs où ce qu'il y a la grive de Bicknell.

Ensuite superposer directement, réaliser les habitats utilisés, parce que les habitats optimaux, même monsieur Madore m'a dit, normalement l'habitat légal devrait pas être juste l'habitat optimal, mais même aussi l'habitat utilisé. Donc combiner les deux (2), l'habitat optimal que lui avait réalisé et aussi la cartographie que Yves Aubry du Service canadien de la faune a aussi réalisée, une combinaison des deux (2).

L'idéal serait ça.

3835

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait. Savez-vous que le Séminaire de Québec assure une protection d'un territoire de six hectares (6 ha) pour la grive de Bicknell?

3840

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

Je peux pas vous chiffrer, là, ces éléments-là. J'ai pas fait d'études complètes sur les terres du Séminaire.

3845

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous considérez cet effort de la part du Séminaire de Québec de protéger ces secteurs pour l'habitat de la grive de Bicknell, que ce soit suffisant?

3850

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

Dans le sens pour la population mondiale de la grive de Bicknell? Est-ce que ça va être suffisant pour augmenter la population?

3855

En ce moment, je dis que non, parce que juste ça, en ce moment, c'est la discussion même, on veut réellement conserver le maximum d'habitats qu'on leur connaît, qu'on découvre, pour être capable d'augmenter la population. Arriver à avoir des impacts supplémentaires où ce que la grive de Bicknell va éviter l'habitat qu'elles utilisent, je crois qu'on va se diriger plus vers un déclin, puis peut-être même peut-être une disparition plutôt qu'une augmentation de la population puis la rétablir.

3860

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Lehmann.

PAR LE PRÉSIDENT:

Peut-être une dernière question, monsieur Lehmann!

3870

Évidemment, vous avez mentionné qu'au Québec, c'est l'aire de reproduction de la grive de Bicknell, qu'il y a une aire d'hivernage, principalement dans le sud...

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3875

Oui, dans les Maritimes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors comment on partage la responsabilité quant à l'avenir de la grive de Bicknell?

3880

Est-ce qu'actuellement, qu'est-ce qui est le plus à risque pour la grive actuellement, est-ce que c'est son aire d'hivernage ou c'est son aire de reproduction?

PAR M. ÉRIC LEHMANN:

3885

C'est son aire de reproduction. C'est réellement la partie la plus fragile réellement, dans le sens qu'une grive va pondre quatre (4) œufs. Là, on va parler de l'éclosion d'un œuf, ce qui a été observé par monsieur Aubry du Service canadien de la faune.

3890

Et sur l'œuf éclos, on parle d'une survie de cinquante pour cent (50 %). Oui, Haïti fait des efforts à garder des boisés qui restent sur son territoire, et c'est pas évident, et c'est un gros sacrifice que cette population fait pour garder ces boisés-là, où est-ce que c'est, des gens là-bas ont besoin du bois de charbon pour s'alimenter, contrairement au luxe que nous autres, on a ici.

3895

Donc chiffrer ou comparer le sacrifice que chacun des pays fait par rapport à la protection de la grive de Bicknell, ça, c'est au-delà de mes compétences économiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3900

Je vous remercie, monsieur Lehmann.

CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

PAR LE PRÉSIDENT:

3910

Alors j'inviterais les représentants du Conseil de la Nation huronne-wendat s'il vous plaît. Maître Simon Picard et monsieur Mario Gros-Louis!

Alors avec un peu de retard!

3915

PAR Me SIMON PICARD:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je me présente! Mon nom est Simon Picard, je suis membre de la Nation huronne-wendat et aussi avocat et directeur des services juridiques du Conseil de la Nation huronne-wendat.

3920

Je suis accompagné de monsieur Mario Gros-Louis; il est lui aussi membre de la Nation huronne-wendat, ingénieur forestier, et analyste en aménagement du territoire au sein de la Nation.

3925

Je veux tout de suite vous mentionner, tout comme le mémoire, les propos qu'on tient ici sont évidemment sous toutes réserves des droits et intérêts de la Nation huronne-wendat.

3930

Alors je vais vous présenter, dans un premier temps, les points 1 à 3 de notre mémoire en résumé, et monsieur Gros-Louis complètera avec le point 4, et on se partage les recommandations qui sont pertinentes à chacune de nos parties; donc on va vous présenter chacun une recommandation qui nous concerne, qui concerne nos parties.

Alors il nous fait plaisir, au nom de la Nation huronne-wendat, de vous présenter notre position dans le présent dossier.

3935

D'abord situer un peu la Nation huronne-wendat! La Nation est localisée actuellement à environ une quinzaine de minutes au nord de la ville de Québec. Donc la réserve, c'est Wendake, on s'est localisé là depuis 1697, mais on occupe depuis des temps immémoriaux le secteur de la région de Québec et notre territoire, puisqu'on est les descendants de ce que nous, on appelle les Onwe, que les archéologues vont appeler les Iroquoiens du Saint-Laurent. Donc on occupe ce territoire-là qu'on appelle Nionwentsïo qui est dans notre langue "notre magnifique territoire".

3940

Il faut savoir que ce territoire-là est protégé par un traité, le Traité huron-wendat britannique de 1760, traité qui a été reconnu, comme plusieurs le savent sans doute, par un arrêt de la Cour suprême du Canada le 24 mai 90 qui est l'arrêt Sioui, qui est venu reconnaître la validité de ce traité, le fait qu'il est encore aujourd'hui en vigueur et qu'il a un plein effet juridique.

Et je mentionne que le traité est évidemment protégé par l'article 35 de notre constitution de la Loi constitutionnelle de 1982.

3950

Le territoire du projet est situé dans notre territoire, le Nionwentsïo. Je veux pas vous présenter de façon exhaustive toute la preuve ce soir qui le démontre, mais j'ai certains éléments sur lesquels je veux insister.

3955

D'abord, les propos du chef Nicolas Vincent, devant la Chambre d'assemblée du Bas-Canada en 1824 mentionnaient devant cette Chambre:

3960

"La Nation huronne avoit autrefois pour limites de pays de chasse depuis les bras de la rivière Chicoutimi..."

C'est-à-dire aujourd'hui la rivière Chicoutimi, rivière aux Écorces et Pikauba, à aller jusqu'au bras des Chenaux, donc qui aujourd'hui est ce qu'on appelle le Saint-Maurice, l'embouchure du Saint-Maurice.

3965

Donc on constate clairement que les terres du Séminaire et la localisation du projet dont on discute ce soir est située dans ce secteur-là.

3970

La carte d'ailleurs qu'avait produite ce même chef huron là, carte qui a été déposée à l'appui de la preuve dans l'arrêt Sioui mentionne des rivières qui sont près ou dans les lieux du projet, soit la rivière Montmorency, la rivière du Gouffre, des Neiges, Sainte-Anne et également le lieu qu'on qualifie de "les Caps". Vous avez vu sans doute le toponyme dans notre mémoire, ainsi que les rivières qui portent un toponyme huron-wendat. Donc c'est des lieux qui étaient fréquentés.

3975

Et également, il y a différents Hurons, dont Thomas Sioui et sa famille, avec ses fils, qui ont chassé un vaste territoire aux alentours du lac des Neiges qui inclut une partie nord évidemment du secteur des terres dites du Séminaire.

Alors la Nation huronne, compte tenu de cette occupation historique là du traité détient évidemment des droits sur le territoire du projet.

3980

Alors même si on peut qualifier aujourd'hui ou que certains qualifient la terre comme étant privée, c'est pas tout à fait exact en droit. En fait, d'abord mentionnons que sous le régime français, les seigneuries étaient pas des terres purement privées. Alors la Couronne gardait une certaine mainmise sur le territoire.

3985

Et ici, je souligne que je présume du titre, j'ai jamais fait l'analyse de la validité du titre du Séminaire. Donc ça, c'est le premier élément.

Et deuxième élément, évidemment, c'est l'arrêt Sioui, j'en cite quelques passages intéressants.

3990

Alors le juge Lamer discute à un certain moment donné de ce qu'ont pu convenir Murray et les Hurons, et il dit:

3995

sur tout le territoire fréquenté par les Hurons à l'époque, en autant que l'exercice des coutumes et des rites ne serait pas incompatible avec l'utilisation que ferait la Couronne du territoire."

"Murray et les Hurons envisageaient que les droits garantis par le traité pourraient s'exercer

4000

Alors on a vu tantôt que c'est un territoire qui est évidemment fréquenté par les Hurons à l'époque, on se place à l'époque du traité, et plus loin, il ajoute:

"J'accepte sans hésitation que les Hurons n'étaient probablement pas au courant des conséquences juridiques et de la faculté d'occuper à l'exclusion des autres les principaux systèmes juridiques européens attachés au concept de propriété privée."

Donc même si c'est des propriétés qui pouvaient être privées, les Hurons pouvaient y avoir des droits.

4005

Et sur la notion d'incompatibilité qu'on a vue tantôt, il y a un arrêt qui a été rendu un peu plus tard par la Cour suprême qui est l'affaire Badger en 96, et où la Cour est venue nous dire que la question d'incompatibilité, c'est pas une question juridique. C'est pas parce qu'il y a une propriété dite privée qu'il y a nécessairement incompatibilité.

4010

C'est une situation de fait qu'il faut évaluer au cas pas cas.

4015

Alors pour conclure là-dessus, c'est pas parce que c'est un territoire dit privé que la Nation n'a pas des droits, bien au contraire.

4020

Comme la Nation a des droits, des droits constitutionnels, il est évident qu'elle a des droits procéduraux, droits d'être consultée, accommodée par les gouvernements, le gouvernement fédéral et provincial, et ce, en vertu de différents arrêts qui sont assez connus dont Haïda, Taku River et Mikisew qui est peut-être un peu moins connu, mais qui visent spécifiquement la question de la consultation en matière de droits et traités.

70<u>2</u>0

Alors voilà pour la situation juridique! Évidemment, le rôle du BAPE, on est bien conscient que le BAPE n'a pas tous les pouvoirs nécessaires pour permettre d'accommoder la Nation et qu'il s'agit pas, dans la présente audition, d'un processus d'accommodement complet. Ça, c'est reconnu par la Cour suprême également dans Rio Tinto.

Par contre, on pense que le BAPE doit jouer un rôle et aider le gouvernement à remplir son obligation de consulter, en vérifiant comment la question et les préoccupations de la Nation huronne ont été étudiées et abordées dans les études d'impact et par le promoteur et autrement.

4030

Alors le BAPE a le pouvoir, en vertu de la loi, d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et pour nous, évidemment, ça inclut l'impact, et on l'a vu ce soir, sur toutes les personnes, leur vie culturelle, sociale, autre. Ça inclut évidemment l'exercice de nos droits et de l'importance que le territoire a pour notre communauté.

4035

Ça a été mentionné dans un arrêt qui est l'arrêt Bellefleur qui est cité dans le mémoire et où le juge insiste pour dire que la spécificité autochtone ne peut pas être ignorée ou écartée du revers de la main.

4040

D'ailleurs, la directive qui a été émise par le MDDEP au promoteur en 2007 mentionnait entre autres:

"Si des communautés autochtones sont susceptibles d'être concernées par le projet, il est suggéré au promoteur de documenter les impacts potentiels du projet sur les communautés autochtones, et faire état des mesures prises afin d'optimiser le projet au regard des conséquences de celui-ci sur les communautés autochtones."

4045

Notre position, évidemment, c'est que le promoteur n'a pas rempli ses obligations et n'a pas agi conformément à la directive.

4050

Le promoteur n'a pas considéré d'aucune façon les droits protégés de la Nation, qui sont protégés, comme je l'ai mentionné, par la constitution, au motif qu'il s'agissait de terres privées, n'a pas considéré d'aucune façon la présence historique et contemporaine sur le territoire du projet, n'a pas non plus considéré la Nation dans le cadre de l'étude de potentiel archéologique. Or la présence historique de la Nation a un impact sur l'étude de potentiel archéologique, on en discutera un petit peu plus abondamment, mon collègue le fera.

4055

Et n'a offert aucune retombée économique quelle qu'elle soit à la Nation huronne.

4060

Alors par rapport à ces éléments spécifiques là, la Nation huronne demande que soit tenue une consultation spécifique pour la Nation menant à d'éventuelles négociations et à la conclusion d'accommodements satisfaisants en ce qui a trait au projet éolien de la Seigneurie de Beaupré.

Je vais céder la parole à mon collègue pour la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je tiens à vous souligner que la période de quinze (15) minutes est passablement entamée.

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

4070

Il me reste combien de temps?

PAR LE PRÉSIDENT:

4075

Trois (3) minutes, quatre (4) minutes au maximum.

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

4080

Alors moi, ça va surtout parler de l'intégrité de notre territoire! Donc les préoccupations de la Nation huronne-wendat quant à la protection du territoire dans le cadre du projet éolien.

Donc on désire tout d'abord soulever la faiblesse de l'étude de potentiel archéologique, son caractère insatisfaisant et incomplet, et l'urgente nécessité de bonifier et de combler les carences qu'on a pu déceler dans cette étude.

4085

Il y a absence de prise en compte adéquate des données historiques concernant notre présence antérieure.

4090

Donc la Nation huronne-wendat possède de nombreux documents sur l'utilisation de ce territoire, sans compter des documents qui nous sont actuellement inconnus. Donc il y a encore des recherches à faire pour documenter encore plus notre utilisation de ce territoire-là.

Le résultat, ça a comme résultat que le portrait historique est réducteur, rétrograde et dévalorisant pour notre Nation.

La tradition orale huronne-wendat, il y en a aucune prise en compte, mais on valorise quand même celle de d'autres nations au détriment de la nôtre.

4100

4095

Au niveau des zones de potentiel archéologique, les zones semblent être faites de façon arbitraire et explicite; il y a plusieurs exclusions, il y a plusieurs sites de potentiel que nous, on a décelés, et on juge qu'une étude complémentaire doit être réalisée par nous, car on peut le constater à la suite de l'étude d'impact, on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

D'ailleurs, je cite en exemple le projet de la route 175 où la Nation huronne-wendat avait été totalement évacuée, il y avait rien sur nous. Donc en s'associant avec le MTQ, on a compris, bien, on a réussi à faire comprendre au MTQ, finalement, qu'il y avait pas de raisons de nous évacuer.

4110

Donc il y a une étude historique et une étude complémentaire qui est présentement en cours.

Mais on est confiant qu'un jour, les promoteurs et le gouvernement auront le réflexe huronwendat quand il va y avoir un projet sur notre territoire, mais c'est pas demain la veille!

4115

Au niveau contemporain, il y a absence de prise en compte des activités coutumières de notre Nation sur les terres du Séminaire.

Le Bureau du Nionwentsïo est l'entité qui étudie et documente la fréquentation du territoire, et personne l'a rencontré à ce sujet.

4120

D'ailleurs, on a peu d'information sur la fréquentation actuelle, mais il y a des raisons pourquoi, et on aimerait ça pouvoir le documenter. Souvent, comme ça s'est souvent passé dans le passé au niveau de la Réserve faunique des Laurentides entre autres, les Hurons-Wendat se cachaient pour pouvoir utiliser leur territoire, parce que c'était rendu illégal.

4125

Donc il y en a beaucoup de Hurons aujourd'hui qui peut-être continuent un peu dans cette même perspective là, c'est-à-dire de se cacher sous peine de représailles et de déranger ceux qui sont considérés aujourd'hui comme les propriétaires.

4130

Donc le promoteur ne peut présumer qu'il y a aucune utilisation, puisqu'il s'agit d'un territoire privé, et ils ne sont pas placés pour le savoir, donc l'étude d'impact évalue toutes ces possibilités.

4135

Donc c'est important d'évaluer les impacts négatifs et positifs du projet à l'endroit de la Nation huronne-wendat, afin d'évaluer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation, de bonification et de compensation socialement acceptables pour notre Nation.

4140

Ce qui nous amène à la recommandation numéro 2, c'est-à-dire de réaliser une étude historique complémentaire visant à combler les carences archéologiques et de manière à prendre en compte l'histoire de notre collectivité en ces lieux.

L'autre point concerne l'orignal! La situation de l'orignal est très peu documentée dans le cadre des projets éoliens au Québec. Donc c'est difficile de savoir quel sera son comportement, suite au projet éolien.

Mais la Nation huronne-wendat est très inquiète pour ces orignaux. Les terres du Séminaire constituent une source d'orignaux pour la Réserve faunique des Laurentides; on peut voir la différenciation entre le nombre d'orignaux par dix kilomètres carrés (10 km²) dans les terres du Séminaire et ceux-là dans la Réserve faunique des Laurentides.

4150

Il y a plusieurs ravages, il y a beaucoup de nourriture due aux coupes au cours des dernières années, et nous, on s'interroge sur la capacité de l'orignal à se déplacer suite à la mise en place de ces éoliennes et des nombreux chemins. Est-ce qu'il va y avoir moins de déplacements vers la Réserve faunique des Laurentides!

4155

Donc notre recommandation numéro 3, c'est de réaliser une étude de suivi à long terme du succès de chasse des Hurons-Wendat en périphérie de la Seigneurie de Beaupré.

Au niveau des espèces en péril, comme vous le savez, il y en a plusieurs sur la Seigneurie de Beaupré, mais on s'est attardé seulement à deux (2), donc j'énumérerai pas toutes celles-là qu'on a identifiées.

4160

Mais on a quand même un programme à notre Bureau justement pour les identifier, et avec les citoyens, on a développé toutes sortes de pamphlets pour que les gens les identifient. Après ça, on peut aller valider avec nos agents territoriaux.

4165

Donc il y avait deux (2) espèces pour lesquelles on s'est beaucoup penchés dans notre mémoire, c'est la grive de Bicknell entre autres et le caribou forestier.

4170

Donc au niveau de la grive de Bicknell, pour chaque localisation, la Nation huronne-wendat considère qu'une zone de vingt-cinq hectares (25 ha) doit être prise en compte comme habitat potentiel.

4175

L'impact ne se situe pas seulement au niveau de l'aire de déboisement, parce qu'actuellement, on ne fait pas de déboisement dans la période de nidification, mais s'il s'agit d'un habitat où la grive de Bicknell peut être dérangée par les éoliennes, bien, l'année prochaine, elle se tassera de cent mètres (100 m), cent mètres (100 m) à gauche, cent mètres (100 m) à droite, on enlève son habitat, et elle va être dérangée par le bruit.

4180

Donc l'espèce est menacée, on enlève son habitat, comment peut-on penser à la viabilité de l'espèce à long terme!

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gros-Louis, je vais devoir vous demander de conclure!

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

4185

De conclure!

PAR LE PRÉSIDENT:

4190

Bien, peut-être de nous rappeler les recommandations peut-être simplement.

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

Bien, pour les deux (2) espèces, finalement, j'avais deux (2) recommandations!

4195

Au niveau de la grive de Bicknell, la recommandation numéro 4 qui est de revoir les modalités et même la présence des éoliennes potentiellement nuisibles à la reproduction de la grive de Bicknell.

4200

Et au niveau du caribou forestier, c'est de revoir les conclusions des études relativement aux conséquences du projet sur le caribou forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

4205

Alors je vous remercie beaucoup monsieur Gros-Louis. Vous affirmez que l'étude du potentiel archéologique apparaît fortement incomplète, principalement en raison de l'absence de prise en compte adéquate des données historiques étayant la présence antérieure des Hurons-Wendat dans la zone d'étude sur les territoires environnants.

4210

Quelles sont ces données historiques qui sont manquantes?

PAR Me SIMON PICARD:

4215

Bien en fait, j'ai fait allusion à certaines données historiques qui sont présentées dans notre mémoire. Tout à l'heure, je référais au chef Nicolas Vincent, je référais à la famille de Thomas Sioui.

4220

Évidemment, on a une équipe d'anthropologues qui travaillent et qui sont beaucoup plus informés que moi dans le détail, mais c'est de l'information qu'on a et qu'on sait que le promoteur n'a pas tenu compte, compte tenu du fait qu'il s'agissait d'une terre privée.

Alors si on veut une étude de potentiel archéologique complète, il faut tenir compte de ces données historiques là, ce qui est pas le cas actuellement.

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

Dans le fond, une des recommandations qu'on a, c'est finalement de faire une étude complémentaire, avec les données qu'on a.

PAR LE PRÉSIDENT:

4230

4225

Selon vous, pourriez-vous identifier dans les zones d'étude des sites avec un potentiel archéologique qui devraient faire l'objet d'une recherche approfondie?

4235

Le promoteur, dans son étude d'impact, a localisé certains sites avec des potentiels archéologiques, mais est-ce que vous, vous êtes à même de pouvoir en identifier certains dans la zone d'étude?

PAR Me SIMON PICARD:

4240

Ce soir, de préciser où spécifiquement il devrait y avoir – j'essaie de comprendre votre question!

PAR LE PRÉSIDENT:

4245

Pas nécessairement ce soir, maintenant, mais est-ce qu'éventuellement, vous seriez prêts à identifier certains sites à potentiel archéologique dans la zone d'étude du projet de Beaupré–4?

PAR Me SIMON PICARD:

4250

Absolument, oui, avec les données historiques qu'on a. Si par exemple, notre recommandation est retenue et qu'on avait mandat de réaliser cette étude-là, bien évidemment, on aura des données historiques qui permettront d'évaluer le potentiel archéologique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4255

Puis éventuellement, est-ce qu'il faudrait vous en faire la demande pour que vous puissiez le faire?

PAR Me SIMON PICARD:

4260

Bien nous, on l'a comme recommandation de pouvoir produire cette étude-là. Bien évidemment, si la demande nous est faite, on va vouloir y participer.

PAR LE PRÉSIDENT:

4265

Monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

4270

Et à ce moment-là, vous demandez au promoteur de défrayer les coûts, c'est ça?

PAR Me SIMON PICARD:

Évidemment.

4275

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

Comme dans le cadre...

4280

PAR LE COMMISSAIRE:

Je pensais que vu que c'était...

PAR Me SIMON PICARD:

4285

Si vous saviez à quel point qu'on était sollicité pour différentes consultations gouvernementales et autres et le peu de ressources qu'on a, je pense que le promoteur pourra nous aider en ce sens-là.

4290

PAR LE COMMISSAIRE:

Selon vous, est-ce que l'envergure de la superficie du territoire de la Seigneurie de Beaupré est suffisamment grande pour permettre et surtout pour abriter plusieurs habitats de la grive de Bicknell?

4295

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

Bien absolument. Il y en a déjà qui ont été localisées, d'ailleurs qui sont présentes aussi dans les documents du promoteur.

4300

Mais en même temps, nous, on demande qu'il y ait un vingt-cinq hectares (25 ha) alentour de chacun de ces points-là. Et éventuellement, même on l'a vu avec monsieur Lehmann

précédemment, il y a des éoliennes qui vont être placées directement dans la superficie de vingtcinq hectares (25 ha) alentour de chacune de ces localisations-là. 4305 PAR LE COMMISSAIRE: Donc si je comprends bien, la grive ne peut pas se déplacer, il faut absolument qu'elle aille dans l'habitat où elle allait l'an passé et où elle a été identifiée, c'est ça? 4310 PAR M. MARIO GROS-LOUIS: Bien, c'est parce que c'est une espèce qui est présentement en péril, donc chaque petit impact supplémentaire aura un effet sur la reproduction ou la présence de la grive de Bicknell sur les terres du Séminaire. 4315 Donc quand on a une espèce en péril, après ça on dit, tu vas te tasser vers la droite ou vers la gauche, bien là, elle est en péril, donc c'est parce qu'il y a un problème. Et là, on rajoute un problème supplémentaire, c'est qu'elle se trouve une nouvelle place pour pouvoir nicher, une place 4320 qu'elle va être tranquille, qu'il y aura pas de bruit d'éoliennes, ainsi de suite. PAR LE COMMISSAIRE: Merci messieurs. 4325 PAR LE PRÉSIDENT: Merci monsieur Gros-Louis, merci monsieur Picard. **PAR Me SIMON PICARD:** 4330 Merci. 4335 4340

ÉQUITERRE

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

4345

PAR LE PRÉSIDENT:

4350

J'inviterais maintenant les représentants de Équiterre et du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de la région de la Capitale-Nationale à venir présenter leur mémoire.

Alors bonsoir. Alors pour les besoins de la transcription, je vous inviterais à vous présenter

4355

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

et à nous faire la présentation de votre mémoire.

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je suis Guillaume Plamondon, je suis chargé de projets en énergie et transport chez Équiterre.

4360

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

Anne Beaulieu, directrice administrative du Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale-Nationale.

4365

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

Alors je vais commencer par vous présenter Équiterre très brièvement!

4370

Équiterre s'est donné un peu pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société incitant les citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires. Bref, on a principalement deux (2) campagnes, une sur la souveraineté alimentaire et une autre sur les changements climatiques où on adresse les questions d'énergie qui nous concernent en fait ce soir.

4375

Je vais laisser ma collègue présenter son organisme.

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

4380

Donc la mission première du Conseil régional de l'environnement consiste à promouvoir l'insertion des valeurs environnementales dans le développement régional en préconisant l'application du développement durable et la gestion intégrée des ressources.

Donc le Conseil régional, c'est un regroupement de différents organismes qui se sont associés ensemble, de façon effectivement à ce que les valeurs du développement durable soient présentes dans toutes les décisions possibles.

projet de réduction de la dépendance au pétrole. Donc c'est dans ce contexte-là que le dossier de

On travaille beaucoup à l'heure actuelle, notamment depuis un an et demi (1 ½), sur un

4390

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

l'énergie éolienne nous interpelle.

4395

Alors au menu de notre présentation ce soir, rapidement, en fait ce qu'on fait, c'est un mémoire un peu générique d'abord qui concerne notre positionnement sur l'éolien au Québec.

4000

Actuellement, son rôle, bref, dans les changements climatiques, mais pour suivre en fait, suite à la partie générique, à une version ou à une partie plus appliquée sur le projet.

4400

Donc rapidement, on va faire un léger portrait de l'éolien, l'intégrer au contexte des changements climatiques et revenir, pour conclure, sur le projet.

4405

De la manière dont on a procédé pour réaliser ce mémoire-là, on s'est posé en fait quelques questions de base. Comment la mise en service des parcs éoliens contribue-t-elle réellement à limiter les émissions de gaz à effet de serre? Comment elle contribue réellement à l'économie québécoise? Et est-ce qu'elle engendre des impacts locaux acceptables, compte tenu des gains potentiels de ces projets-là?

4410

Donc rapidement dans le monde, en 2013, on prévoit avoir triplé la production éolienne par rapport à 96. En 2020, on estime que la production éolienne mondiale composera de dix (10 %) à douze pour cent (12 %) de toute l'énergie électrique produite, et on estime à vingt-deux pour cent (22 %) en 2030, avec une réduction de deux mille six cents millions de tonnes (2 600 000 t) de CO₂ équivalent en terme de réduction liée à cette production-là.

4415

Au Québec, en 2012, au mois de mars, on avait neuf cent dix-huit mégawatts (918 MW) d'installés, deux pour cent (2 %) de la puissance installée. En 2015, à la fin de la réalisation de la stratégie énergétique, on aura quatre mille mégawatts (4000 MW). Ça représente trente-sept mille (37 000) emplois, vingt-cinq millions (25 M\$) en redevances.

4420

Juste pour faire une petite comparaison avec l'Ontario qui est un leader actuellement en termes de mégawatts, de puissance installée, on se trouve autour de mille neuf cent soixanteneuf mégawatts (1969 MW) en 2012 avec, en 2015, un objectif de cinq (5000 MW) à six mille mégawatts (6000 MW).

Et l'Ontario a poursuivi déjà avec un appel d'offres d'énergie renouvelable de dix mille sept cents mégawatts (10 700 MW) d'ici 2018.

4425

Alors Équiterre et le CRE, dans le fond, souligne l'importance d'une nouvelle vision pour l'éolien pour la suite des choses, pour la nouvelle stratégie énergétique qui s'en vient suite à 2015, dans un contexte où il y a de l'intérêt, ou en tout cas il y a une présence, une venue à considérer en termes d'énergie fossile, parfois comme les gaz de schiste, mais aussi il y a des craintes autour de la poursuite de l'utilisation du nucléaire au Québec, et il y a aussi toute une question qui tourne autour de l'électrification des transports qui pourraient se servir justement en partie de l'énergie éolienne.

4435

4430

Donc rapidement sur la carte, je vais passer rapidement, je pense que vous connaissez déjà un petit peu les chiffres! Le Québec est environ en deuxième place, pas environ, mais exactement en deuxième place en termes de mégawatts installés actuellement, après l'Ontario.

4440

On s'est intéressé un petit peu aussi à la perception des gens face aux projets éoliens, parce que souvent, il y a des craintes en amont des projets. Et ici, on a les résultats d'un sondage qui avait été fait en amont et à la suite de la réalisation d'un projet. Ce qu'on trouvait intéressant ici, c'est que les gens très favorables au projet augmentaient, en fait la proportion de gens très favorables augmentait suite à la réalisation du projet; on passait de trente-huit (38 %) à quarante-quatre pour cent (44 %) des gens très favorables.

4445

Ça fait que pour nous, c'est un signe qu'il y a quand même peut-être une incompréhension des projets avant leur réalisation et qu'ensuite, généralement, les gens comprennent mieux et réalisent un petit peu les impacts sur leur milieu de vie, puis on a tendance à mieux accepter finalement ces projets-là.

4450

Un autre sondage ici qui souligne que les Québécois souhaitent mettre en priorité l'énergie éolienne dans le développement futur de l'énergie au Québec, avec trente-quatre pour cent (34 %) des répondants qui soulignent en premier lieu l'énergie éolienne.

4455

lci, un autre résultat de sondage qui indique que soixante-quinze pour cent (75 %) des Québécois sont favorables à la poursuite du développement éolien après 2015.

4460

Remettre un peu aussi l'éolien dans le contexte des changements climatiques! On doit vous rappeler quand même que quatre-vingt-deux pour cent (82 %) actuellement du bilan énergétique mondial est constitué d'énergie fossile, qu'on a quand même un objectif ou en tout cas une nécessité qui a été exprimée par l'ONU de limiter l'augmentation de la température à un point cinq degré (1,5 °C), pour éviter des changements climatiques catastrophiques.

Ça représente une réduction d'émissions de GES de quatre-vingts pour cent (80 %) en 2050, une décarbonisation du secteur énergétique.

4465

Pour le Québec, ça représente un potentiel intéressant, non pas de réduction en tant que telle au sein de la province, mais un potentiel d'exportation quand même intéressant, si on regarde nos voisins qui émettent cent soixante-dix grammes de CO₂ par kilowatt (170 g éq.-CO₂/kWh), en Nouvelle-Angleterre, quatre cent vingt-quatre grammes par kilowattheure (424 g éq.-CO₂/kWh) et au Québec, on émet quand même beaucoup effectivement à cause de l'hydroélectricité, mais l'éolien vient contribuer quand même avec deux grammes par kilowattheure (2 g éq.-CO₂/kWh) produit.

4470

Et le gouvernement a lancé l'année dernière une stratégie sur le déploiement des véhicules électriques pour contribuer à son plan de réduction en 2020, à son plan de réduction de GES, et donc les transports utiliseront cette source d'énergie là de plus en plus pour remplacer le pétrole.

4475

Dans le cadre du projet de la Seigneurie de Beaupré-4, l'approche qu'on a adoptée, c'est qu'on a utilisé la grille d'analyse de développement durable de la Chaire de recherche en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.

4480

La grille, en fait, aborde six (6) thèmes, en fait, les thèmes de gouvernance – en fait, ce sont un peu les piliers du développement durable – la gouvernance, l'éthique, l'écologie, le social et l'économie, à travers une centaine d'objectifs de développement durable distribués dans ces thèmes-là.

4485

Et donc on a évalué un peu le projet pour chaque objectif, comment il répondait à chaque objectif, et on en a gardé environ une douzaine pour essayer de bonifier, en fait, une douzaine sur lesquels on avait des recommandations ou des suggestions pour bonifier le projet. C'est ce qu'on a gardé au sein du mémoire.

4490

Ce soir, ce que je me propose de faire, c'est simplement d'en mentionner quatre (4) peutêtre à l'audience, le reste pourra être lu dans le mémoire.

4495

D'abord, dans le thème gouvernance, donc on avait de favoriser l'engagement, la mobilisation et la participation des parties prenantes.

4500

Un autre objectif était d'assurer une information transparente, de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet et de rapprocher la prise de décision.

Simplement pour vous mentionner le troisième, s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet, rapidement, dans la façon dont on aborde les objectifs, on fait une petite description de l'objectif, un état des lieux, puis une recommandation.

4505

Pour nous, il est important pour le promoteur de favoriser l'engagement, la mobilisation des parties prenantes, de toutes les consulter, idéalement en amont du projet, d'être transparent autant que possible.

4510

Et on se rend compte qu'il y a, en fait très récemment, eu la création d'un comité de citoyens. Pour nous, on a remarqué qu'il y avait eu une consultation en amont des parties prenantes, mais que certaines parties prenantes n'avaient, bien, on peut pas dire pas considéré, peut-être sous-évalué en termes d'importance, que c'est en train de se corriger, mais c'est un petit peu tard, pour nous, dans le processus.

4515

Alors ce qu'on recommande, en fait, c'est que dans ce comité-là de citoyens, parce que c'est ce dont on parle, qu'il y ait quand même un contexte général d'ouverture, de transparence, d'intégrité et de flexibilité aussi, si on pense à la possibilité du promoteur de modifier le projet.

4520

Si je poursuis avec nos thèmes! Sur l'éthique, on parlait de répartir les bénéfices dans l'ensemble de la population, offrir des compensations aux populations touchées par les impacts. Prenons celle-ci!

4525

En bref, c'est que sur le principe d'équité, donc les impacts positifs d'un projet devraient être répartis équitablement à l'ensemble de la population touchée, et les impacts négatifs évidemment devraient être réduits au maximum et compensés.

Alors ce sera peut-être au comité citoyens d'évaluer ensemble, évidemment avec le promoteur, avec les parties au comité, de voir si c'est possible de compenser.

4530

Et là, il y a plusieurs façons de le faire. On a entendu des choses intéressantes ce soir làdessus. Évidemment d'abord de réduire les impacts et ensuite, de compenser les citoyens touchés de façon collective, idéalement, pour les impacts subis.

4535

Ensuite, sur le thème de l'écologie, bon, il y a la réduction nette des quantités de GES, mais aussi protéger les espèces rares et menacées.

Dans ce cas-ci, on parle de la grive de Bicknell, et notre recommandation, en bref, c'est qu'on constate, parce qu'on a suivi quelques projets récemment, et on a constaté dans trois (3) projets, c'est le troisième, avec le Massif du Sud et Rivière-du-Moulin au Saguenay, que la grive de Bicknell, par son habitat, par sa présence, est touchée par ces projets-là.

On constate aussi qu'il y a quand même, il semble y avoir un manque de connaissances de l'impact de ces projets-là sur la grive, qu'il y aurait peut-être un potentiel pour le promoteur de supporter le développement de connaissance, de s'allier aux deux (2) autres projets existants qui touchent l'habitat de la grive, pour justement, peut-être supporter par exemple des études universitaires ou d'autres, d'autres ressources, pour développer la connaissance autour de ça, financer des organismes qui travaillent sur la conservation de la grive, et on n'en est pas un, mais il y a des gens qui le font.

Alors je vais poursuivre, sur le plan social, la réduction des nuisances, je pense que ça va de soi, je détaillerai pas.

Par contre, il y a une opportunité d'œuvrer pour l'alphabétisation écologique des personnes. C'est un des plus gros projets au Canada, on est proche d'une grosse collectivité au Québec, il y a un potentiel d'éducation aux énergies renouvelables, à l'importance des changements climatiques par la présence de ce parc-là.

Il y a des visites de classes, il y a des visites de groupes qui pourraient être organisées. Pour nous, ce serait intéressant que le promoteur soit proactif et offre déjà – évidemment, il y a une coordination et discussions avec le propriétaire du terrain à avoir pour réaliser ce genre d'initiative là, mais pour nous, il y a une opportunité d'alphabétisation ici fort intéressante qui devrait être exploitée absolument dans le cadre de ce projet-là.

Et je terminerais avec l'optimisation des retombées économiques du projet et la prévision de mécanismes de redistribution!

On a constaté que d'abord, il y avait une redevance à la MRC et que par contre, notre recommandation par rapport à celle-ci, c'est qu'il y ait des mécanismes transparents qui permettent de redistribuer cette redevance-là de façon équitable à l'ensemble de la collectivité, pour pas que ce soit seulement certaines gens favorisés ou d'autres qui pourraient en profiter, mais que cette redistribution-là soit faite de façon transparente et équitable.

Et que la politique de dons et de commandites du promoteur puisse être précisée, afin qu'il y ait des objectifs, en fait, plus clairs de distribution de ces dons et commandites là, qui est un peu une répartition des bénéfices, dans ce cas-ci, financiers du projet, mais de façon donc en fait plus équitable pour l'ensemble de la population.

Pour conclure, pour nous, le développement de l'énergie éolienne est important pour le Québec, son économie et son environnement.

4550

4545

4555

4560

4565

4570

On constate qu'en général, le promoteur a travaillé en amont pour réduire l'impact environnemental et les nuisances du parc sur la population de ses trois (3) projets, parce qu'on est quand même dans un contexte de trois (3) projets, même d'un quatrième qui s'en vient.

4585

Par contre, il y a certaines parties prenantes qui ont pas été intégrées assez rapidement dans le projet et qu'il y ait des efforts supplémentaires qui devront être mis en œuvre pour adresser leurs préoccupations, pour réduire les impacts. C'est dommage que ce soit fait un peu tardivement, parce que les efforts devront être justement supplémentaires à ce qu'ils auraient été si ça avait été fait en amont.

4590

On dit souvent que des projets où les parties prenantes sont intégrées dès le début, il peut y avoir des initiatives de co-construction du projet et à ce moment-là, les solutions se trouvent beaucoup plus facilement.

4595

Et donc ces efforts-là devront quand même être mis maintenant pour assurer l'acceptabilité sociale et que le projet donc devrait recevoir l'assentiment du BAPE. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4600

Merci beaucoup. Alors évidemment, suite au dépôt de votre mémoire, nous avons certaines questions à vous poser.

4605

Tout d'abord, vous avez présenté dans votre mémoire que vous aviez utilisé la grille d'analyse en développement durable de la Chaire d'éco-conseil, pourquoi avoir plutôt utilisé ou favorisé la grille en développement durable de la Chaire en éco-conseil plutôt que les critères qui sont définis par la Loi sur le développement durable?

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

4610

C'est une bonne question. Je vous dirais que ça y allait naturellement, en ce sens où c'est une grille avec laquelle j'ai eu à travailler avec dans ma formation. Je suis écoconseiller de formation.

4615

C'est une grille qui est assez complète aussi et qui nous permettait de donner une cotation au projet, à chaque élément du projet, ça fait que pour nous, connaissant déjà un petit peu la grille, c'était plus facile de travailler dans un court délai, parce qu'on est souvent dans ces contextes-là pour répondre à ces audiences-ci.

Donc c'était plus facile pour nous de travailler avec cette grille-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous affirmez que la création d'un comité de citoyens s'avère tardive et que le projet suscite certaines craintes de la population sur des questions de transport, la valeur des propriétés, l'esthétique et le paysage.

4625

Dans ce contexte, est-il pertinent de s'assurer de la participation de citoyens à ce comité qui sont indépendants des tiers associés au projet, tels que les MRC, CLD ou les municipalités?

4630

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

Pour bien comprendre votre question, vous nous demandez si c'est pertinent qu'il y ait un comité de citoyens, mais seulement composé de citoyens à part des MRC et d'autres membres?

PAR LE PRÉSIDENT:

4635

Non, pas nécessairement. Dans la formation des différents comités ou d'un comité, est-ce que vous considérez que c'est pertinent de s'assurer de la représentation de citoyens qui sont pas liés nécessairement à des tiers, dans le sens le CLD, la municipalité, des citoyens qui sont indépendants, qui sont pas parties liées soit à l'entité municipale ou à une entité de promotion ou de développement économique? C'est un peu l'objet de la question.

4640

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

4645

Est-ce qu'un citoyen ordinaire, autrement dit, doit-il être parmi ces comités-là, c'est un peu le sens de votre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact.

4650

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

4655

Mais je pense que c'est essentiel, quand on parle d'acceptabilité sociale, et on en parle dans le mémoire. C'est important de mettre les gens le plus en amont possible, pour que les gens, les différentes parties prenantes, incluant les citoyens, toutes personnes intéressées puissent partager la même information et partir de bonnes bases de discussions.

Trop souvent quand les citoyens, peu importe, arrivent trop tard dans le processus, chacun a glané son information de son côté, arrivent avec des prises de position, alors qu'au départ, si on

veut arriver à des résolutions rapides de problèmes, il faut s'entendre sur la nature de la problématique et ensuite, travailler les solutions ensemble.

Donc les citoyens, écoutez, c'est un incontournable, il faut qu'ils soient là le plus tôt possible dans le processus.

4665

PAR LE PRÉSIDENT:

4670

Vous parliez d'ailleurs justement de parties prenantes, pour vous, de façon générique, les parties prenantes qui devraient être associées au projet au niveau des discussions ou les relations avec la communauté, ce serait lesquelles pour vous?

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

4675

Écoutez, dans le monde corporatif, et de gestion du développement durable dans le monde corporatif, il y a des processus relativement souvent utilisés en fait, relativement reconnus, c'est ce que je voulais dire, pour identifier les parties prenantes à nos opérations de façon claire, qui touchent de près nos opérations ou de loin.

4680

Donc généralement, il y a comme un balayage des impacts de nos opérations qui est fait. On est capable d'identifier les parties prenantes prioritaires, on est capable ensuite d'identifier celles qui, non pas pas prioritaires, mais peut-être plus indirectes, on peut les appeler comme ça, et dans ce temps-là, on est capable d'identifier, bon, dans ce cas-ci les intervenants économiques, mais des gens aussi, des groupes de citoyens qui sont touchés par les impacts du projet.

4685

Donc c'est le genre de parties prenantes qui sont rapidement identifiées, parce que bien qu'il y ait un processus, une méthode pour réaliser cette identification-là des parties prenantes, ça y va généralement assez naturellement pour l'identification quand le promoteur connaît bien dans quel milieu il va intervenir.

4690

Et donc, ça se fait quand même assez bien et ensuite, on consulte évidemment toutes ces parties prenantes là, de façon, dépendamment du niveau d'impacts qu'elles ont ou de leur niveau d'implication en fait dans le projet, donc de façon plus fréquente ou moins fréquente selon leur implication.

4695

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Je laisserais la parole à mon collègue.

PAR LE COMMISSAIRE:

4700

Merci monsieur le Président.

4705

Vous faites un constat à l'effet que le promoteur met de l'avant son identité québécoise, mais qu'il possède ses bureaux à deux cents kilomètres (200 km) du projet, puis que selon vous, selon ce que vous en avez évalué, à partir probablement de l'étude d'impact, il y a pas de porteparole officiel qui est identifiable, seulement une boîte vocale, puis que le citoyen doit se débrouiller avec ça.

4710

C'est sûr qu'il y a des corrections à apporter, vous en avez soulevé également dans votre mémoire, est-ce qu'il est trop tard pour corriger le tir ou le promoteur pourrait dès maintenant faire en sorte de mieux être présent, de façon, soit par un bureau ici à Saint-Tite ou à Saint-Ferréol-les-Neiges, plutôt que d'être obligé de téléphoner ou d'envoyer un courriel à Kingsey Falls, dans le fond?

4715

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

Tout à fait. Écoutez, ça touche plusieurs aspects, en fait plusieurs objectifs de la grille. Il y avait toute la question de rapprocher la prise de décision au milieu ou au projet.

4720

Il y avait aussi des questions de transparence. Dans la question de transparence, il y a tout l'accès à l'information, l'accès au promoteur est très très important.

4725

Il y a, effectivement, la présence d'un site Web qui existe avec des coordonnées qui sont là, mais qui sont pas nécessairement, en tout cas, des plus faciles à trouver. Il y a pas de page "nous joindre" par exemple pour envoyer un commentaire. Il faut dérouler la page jusqu'en bas pour trouver les coordonnées.

4730

Donc en termes d'accessibilité au promoteur, à l'information, il y a quand même de l'information sur le site, mais il y a peut-être une accessibilité qui pourrait être travaillée.

4735

Rapprocher la prise de décision, ça adresse un petit peu la question de comment les gens peuvent rejoindre facilement le promoteur. J'ai entendu ce soir que des numéros de téléphone avaient été distribués, donc ça peut être intéressant, mais d'avoir pignon sur rue, c'est quelque chose qui peut aider l'accès aux citoyens, à l'information, l'accès au promoteur.

L'identification d'un porte-parole officiel qui fait des relations aux médias, qui fait des relations avec la communauté, peut-être que ça a été fait, pour nous on l'a pas vu de façon claire,

on n'est pas capable de l'identifier clairement. Par contre, dans d'autres projets, on a pu le faire assez rapidement.

4740

Donc on croit que dans ce projet-ci, il y aurait peut-être des améliorations de ce côté-là qui pourraient être faites relativement facilement, je pense.

PAR LE COMMISSAIRE:

4745

Autrement dit, si je comprends bien votre réponse, c'est que le site Internet du promoteur n'est pas très convivial?

PAR M. GUILLAUME PLAMONDON:

4750

Bien, de là à dire qu'il n'est pas convivial, je sais pas. Je pense qu'on est capable de trouver l'information dans le site.

4755

Mais je pense qu'en termes de facilité, d'avoir l'accès, volume d'information disponible, transparence et facilité d'accéder au promoteur en tant que tel, il y a peut-être des petites choses qui sont très simples, je pense, à faire et qui pourraient être réalisées.

PAR Mme ANNE BEAULIEU:

4760

Il y a toujours deux (2) aspects. En communication, si on veut rejoindre le plus de gens possible, il faut utiliser plus qu'un mode de communication.

De s'en remettre qu'à un site Internet, sans plus, c'est préjuger que tous les gens effectivement sont habiles avec ce moyen-là, ce qui n'est pas nécessairement toujours le cas.

4765

Donc la communication directe aussi avec les personnes intéressées, c'est un moyen. Donc il faut vraiment chercher à rejoindre le plus directement les gens, mais dans la façon aussi dont les gens sont prêts à nous rejoindre.

4770 **PAR LE COMMISSAIRE**:

Parfait, merci. Moi, je n'ai plus d'autres questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

4775

Merci madame, merci beaucoup.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

4780 PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons maintenant rejoindre le représentant de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, l'AQPER, par téléphone!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4790

4795

4805

4810

4785

Bonsoir monsieur Samray.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

Écoutez, je vous remercie, exceptionnellement, j'ai dû déplacer un vol que j'avais à prendre pour l'Ouest canadien, puis je vous remercie pour être présent avec vous, puis je vous remercie de me permettre de le faire par voie téléphonique.

4800

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, inversement, on vous remercie de votre patience, parce qu'on est quand même un peu en retard sur notre horaire!

Alors on vous écoute avec intérêt, monsieur Samray!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Si je comprends bien, je suis le dernier, c'est bien ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Écoutez, je vais vous faire une mesure d'acceptabilité sociale, on va essayer de faire ça vite!

4820

Je prends pour acquis que vous avez lu notre mémoire?

PAR LE PRÉSIDENT:

4825

Exact.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Alors on va le passer rapidement, puis je soulèverai certains points avec vous.

4830

Donc écoutez, l'AQPER, je pense qui est un organisme connu par le Bureau d'audiences publiques, puisque nous sommes présents à presque l'ensemble des examens qui ont été menés par le Bureau d'audiences publiques, donc une association qui regroupe plus de cent vingt (120) membres qui sont actifs dans la production d'énergie renouvelable ou qui leur offre des biens et des services pour y parvenir.

4835

C'est donc par le regard de nos comités de travail que nous avons évalué le dossier.

4840

Donc la mise en contexte! Le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré rencontre plusieurs objectifs gouvernementaux et est conforme au plan de diversification en énergie renouvelable et en substitution des énergies fossiles à travers le monde, cinq mille quatre cent trois mégawatts (5403 MW) installés au Canada, au moment où on se parle.

4845

La stratégie énergétique vise quatre mille mégawatts (4000 MW) d'ici 2015.

4850

Le projet Seigneurie de Beaupré, mené par les promoteurs que nous connaissons bien et qui opèrent des parcs ou des installations énergétiques au Québec, dans d'autres provinces, et même sur un autre continent, donc le parc de la Seigneurie de Beaupré, une fois toutes ses phases mises ensemble, sera un des plus, sinon le plus grand parc éolien au Québec.

Et pourquoi qu'il y a du développement éolien au Québec, bien, ma foi, le développement éolien dans l'approvisionnement énergétique du Québec, on y voit les premières traces en 1978 avec la stratégie énergétique du gouvernement de René Lévesque, déposée par son ministre Guy Joron, à rendre possible, et on y indiquait, dès 78, le Québec devait regarder à diversifier ses

sources d'approvisionnement énergétique, à demeurer à l'écoute de ce qui se faisait et essayer de mettre en place d'autres sources d'énergie renouvelable, pour accroître cette part-là.

4860

On voit que pour y arriver, les gouvernements, qu'ils soient d'un parti ou d'un autre, qui se sont succédés, ont adopté six (6) décrets qui ont permis, dès 2003, les premiers appels d'offres pour la production d'énergie à partir de source éolienne.

4865

Un premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), neuf cent quatre-vingt-dix (990 MW), sont retenus à un prix de production éolienne de six point cinq sous (6,5 ¢/kWh). Ce prix-là est reconnu par la Régie de l'énergie, par un balisage fait en audience par la firme internationale Merrimack qui en dit que c'est un très très bas coût, et c'est très avantageux pour les Québécois.

4870

Le second appel d'offres se lance en 2005, donc on cherche à y avoir deux mille mégawatts (2000 MW) et donc, il y a les projets qui sont retenus, quinze (15) projets sont retenus à un prix moyen de production de huit point sept sous (8,7 ¢/kWh).

4870

La Seigneurie de Beaupré-4 fait partie de ces projets-là qui étaient avant le projet de Sainte-Luce par Kruger, mais qui a été repris depuis par Boralex et Gaz Métro, pour en arriver à un projet, au projet dont nous sommes aujourd'hui en audience publique.

4875

Il y a eu par la suite le troisième appel d'offres destiné aux milieux communautaire et autochtone et lui, compte tenu des tailles plus réduites, bien, on arrivera à des projets, donc peu d'économie d'échelle, faisables, les coûts fixes demeurent sensiblement les mêmes, onze point trois sous au kilowattheure (11,3 ¢/kWh).

4880

Mais ce qu'on constate, c'est que tous ces blocs d'énergie là ont permis la mise en place d'une grappe industrielle forte et ont permis à l'expertise québécoise de développer, je vous dirais, par les grands barrages et les petites centrales par la suite, ont permis à ce savoir-faire québécois de se diversifier et maintenant, de s'exporter.

4885

On a des très petites entreprises qui ont grandi depuis, mais qui se sont développées avec le milieu éolien. Le dernier gala du TechnoCentre éolien a rendu un prix à la compagnie Technostrobe qui a développé une balise pour les avions et autres, une balise qui doit être placée au-dessus de chaque éolienne, très novatrice, et de par la vitrine technologique qu'elle a obtenue sur les parcs québécois en exploitation, maintenant elle exporte dans plusieurs pays.

4890

Il en est de même avec Hydrep Solution qui a développé un système de freinage sur les éoliennes de General Electric du premier appel d'offres et qui maintenant, ce sont eux qui

fabriquent le système de freinage de l'ensemble des éoliennes de General Electric à travers le monde.

4900

de grands blocs d'appels d'offres a eu ses avantages, parce qu'elle a permis d'attirer et de développer ici une infrastructure industrielle et un savoir-faire reconnu.

Donc la preuve que la stratégie énergétique développée par le Québec, le fait d'y aller par

4905

Québec un grand avantage.

Maintenant, l'éolien, c'est également, si on se le rappelle, ça s'est fait suite à la mobilisation du projet le Suroît également, donc l'État a répondu par le lancement de ces appels d'offres là.

expertises qu'elle développe au Québec, mais également en matière d'environnement, amène au

Et l'énergie éolienne, non seulement pour les retombées économiques en emplois et en

Si vous regardez la figure 1 de la page 11, vous allez constater que c'est une filière qui émet très peu de gaz à effet de serre, donc neuf grammes équivalent de CO₂ au kilowattheure (9 g éq.-CO₂/kWh) par rapport à neuf cent cinquante-sept (957 g éq.-CO₂/kWh) pour le charbon ou quatre cent vingt-deux (422 g éq.-CO₂/kWh) par le thermique au gaz naturel.

4910

Donc c'est une filière qui permet de répondre à la demande de réduction des gaz à effet de serre, et ce n'est pas pour rien si la majorité des états, sinon l'ensemble des états de la Nouvelle-Angleterre, à titre d'exemple, délaisse actuellement le charbon pour convertir leurs centrales ou remplacer ces centrales-là par deux (2) choses, c'est-à-dire du gaz naturel à cinquante pour cent (50 %) et de la production éolienne à cinquante pour cent (50 %).

4915

Donc il y a là un gain intéressant à faire pour le Québec, parce que cette expertise-là s'exporte, mais c'est un gain également pour l'air qu'on respire, puisqu'il y a de ces résidus de charbon qui peuvent remonter jusqu'ici.

4920

Donc la Seigneurie de Beaupré-4 est également conforme à plusieurs stratégies gouvernementales, celles du développement durable, la stratégie énergétique, du plan d'action sur les changements climatiques.

4925

Et là, on a entendu, et c'est également une énergie qui permet une substitution. Le bilan énergétique actuel du Québec témoigne de certains surplus conjoncturels, et ces surplus-là rendent possible une substitution des énergies fossiles utilisées dans le transport dont l'électrification des transports collectifs et de la mise en place du déploiement de l'auto électrique ou du "plug-in hybrid".

Ça permet également, ça rend également le Québec, une terre d'accueil très favorable pour tout ce qui s'appelle les centres de data au niveau mondial qui consomment de grandes quantités d'énergie et que la plupart de ces centres-là sont alimentés au charbon.

4940

À titre d'exemple, selon Google, à chaque fois qu'on tape sur Google un mot, bien, ça émet zéro virgule deux grammes (2 g) de CO₂, alors faites le total du nombre de personnes et le nombre de fois qu'ils vont sur Google à tous les jours, vous allez voir que le Québec offre ici un avantage pour faire sa part à réduire au niveau global, mondial et continental, la quantité de GES et de mercure et de NOx et de SOx émis dans l'atmosphère.

4945

Et ça permet également d'améliorer, je vous dirais, les écosystèmes présents ici. On a entendu ce soir plusieurs intervenants nous parler tant de la grive de Bicknell que de l'orignal, et je vous dirais, je me serais pensé à l'audience du BAPE des mont Cooper et mont Miller où le directeur du Parc de la Gaspésie avait craintes, et de la réserve faunique également, avait craintes pour la population d'orignal, disant que c'était un haut lieu d'attraction et que c'était une source de revenus importante par le tourisme récréotouristique.

4950

Et force est de constater, je suis allé à la pêche la semaine dernière dans la Réserve faunique Mastigouche, et il y avait le guide sur les populations d'orignal et la chasse disponible, et je vous dirais que les territoires de la Gaspésie bien pourvus en éoliennes sont parmi les plus prisés, et donc l'impact des éoliennes sur l'orignal n'a pas été constaté.

4955

Mais c'est normal de se poser la question quand notre région n'y a pas été affectée.

D'autre part, on a entendu également, par rapport à la grive de Bicknell, il est clair que le développement éolien amène certains questionnements pour une espèce en danger.

4965

4960

Néanmoins, je vous dirais que le développement de l'hydroélectricité au Québec a permis le développement d'une expertise, et ces mêmes techniques là et ces mêmes apprentissages qui ont été faits, autant par l'aménagement de frayères, que ce soit pour le brochet, le doré, la ouananiche, l'esturgeon, l'omble de fontaine, que pour des bassins d'alimentation, ont permis des mesures de compensation qui ont livré leurs résultats qui sont passés du modèle théorique à la pratique et qui ont permis de compenser pour les habitats convertis en réservoirs.

4970

Ça a été un petit peu la même chose avec certaines plantes. Lorsqu'il a fallu faire de la revégétalisation ou de la transplantation d'espèces à statut précaire, donc le développement de la technologie avec mycorhize par l'Université Laval et différents chercheurs, a permis de faire un réensemencement de certaines plantes, et l'épilobe en est une en particulier.

Et il en est de même pour les rétablissements et la création de nouvelles zones de milieux humides pour la sauvagine. C'est l'ensemble de choses qui ont permis de mettre en place des mesures de mitigation qui ont livré leurs résultats, c'est démontré.

4975

Et c'est cette expertise-là que l'industrie utilise actuellement et mène des discussions avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour mettre en place les meilleures pratiques, des pratiques de gestion exemplaires pour la grive de Bicknell notamment.

4980

Et parmi ces mesures, bien, je pense, je vous dirais le fait de faire l'ensemble des relevés et de ne pas faire d'exploitation forestière là où il y a présence de grive de Bicknell pendant l'ensemble de la période de nidification et la période de reproduction, est une saine pratique qui est reconnue et qui porte des effets.

4985

Maintenant, il est clair que l'industrie continue à travailler avec le ministère. Nous sommes l'industrie de l'énergie renouvelable, qui dit renouvelable dit harmonie avec les milieux et les écosystèmes, et c'est notre intérêt de poursuivre le travail, pour en arriver à des pratiques de gestion exemplaires, tel que le préconise le Plan de conservation de la grive de Bicknell qui a été publié en 2010 par le Groupe international pour la conservation de la grive.

4990

Maintenant, je vous dirais qu'il y a des mesures de compensation, puis vous avez soulevé l'élément sur l'habitat hivernal, et on pourra y revenir, mais effectivement, il y a un fonds qui a été mis en place, le Fonds de protection de l'habitat de la grive de Bicknell, et dans leur dernière analyse sur l'État de la population d'oiseaux du Canada 2012, l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, donc qui regroupe les gouvernements fédéraux et de l'ensemble des provinces, les associations de protection, d'études de la faune aviaire et des industries forestières, électriques et minières, bon, il est clairement indiqué que le fonds, il existe un fonds de compensation qui a été mis en place pour permettre de sauver et de sauvegarder l'habitat hivernal de la grive.

5000

4995

Et parmi les pratiques de gestion exemplaires, l'industrie étudie et veut regarder avec le ministère le fait de pouvoir obtenir cette démarche-là et également d'intégrer ça à l'intérieur de notre guide.

5005

Maintenant, pour la démarche soutenue par la population locale, bien, je pense que les appels d'offres étaient bien clairs, les promoteurs devaient répondre à un volumineux cahier de charges évalué en fonction également de l'acceptabilité sociale.

5010

Le projet était initialement un projet de la compagnie Kruger qui a été repris, racheté comme on l'a dit, par Boralex et Gaz Métro. Maintenant, le promoteur a certes eu moins de temps que d'autres pour mettre en place l'ensemble de ces mesures, puisque c'était un parc qui a été racheté, mais néanmoins, il a obtenu des résolutions habilitantes pour faire le projet.

Il a obtenu une entente avec le propriétaire, donc le Séminaire de Québec, et il va utiliser les mêmes infrastructures, donc un impact limité.

Maintenant, il est clair que le promoteur, les deux (2) promoteurs sont des entreprises responsables et qui ont l'intention de s'implanter dans un milieu. Je pense que la création, la mise sur pied d'un comité de suivi va permettre l'enracinement du parc dans un milieu d'accueil favorable et de gérer de façon proactive et transparente les problèmes de nuisances qui pourraient survenir lors de la construction.

Et aux dernières nouvelles, des rencontres sont également prévues dans les prochains jours pour vraiment obtenir le meilleur appui possible et de trouver les mesures qui permettront de rencontrer les attentes de la population, tout en rencontrant la contrainte financière liée au contrat signé avec Hydro-Québec Distribution.

Ceci étant, je pense que les retombées économiques ont été bien couvertes, démontrées, création d'emploi local, création d'expertise, et soit dit en passant, le Québec est un haut lieu d'une filière industrielle très mobilisée, et je vous dirais que le Québec est une des Mecque en Amérique du Nord, et Montréal est certes la ville dans laquelle s'est concentré le secteur des services, le secteur de la construction, et le secteur de la fabrication des équipements, lui, s'est un peu réparti sur l'ensemble du territoire, afin de maximiser les retombées.

Donc ceci étant dit, pour l'ensemble des considérations que je vous ai entretenu, l'AQPER recommande respectueusement au Bureau d'audiences publiques de recommander l'émission des autorisations gouvernementales requises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Samray.

Alors on a quelques questions à vous poser en lien avec votre présentation, et je cèderai la parole à mon collègue, monsieur Lafond.

5045

5015

5020

5025

5030

5035

PAR LE COMMISSAIRE:

5050

Bonsoir monsieur Samray!

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

5055

Bonsoir.

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous mentionnez que votre Association privilégie pour ses membres une philosophie où c'est le promoteur qui doit s'adapter au milieu le recevant et non l'inverse.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Oui.

5065

5070

5060

PAR LE COMMISSAIRE:

Or, la demande d'audience publique pour le projet de la Seigneurie de Beaupré–4 résulte en grande partie des inconvénients et des irritants causés par une importante augmentation du trafic routier avec les effets secondaires que sont le bruit et la poussière.

Qu'est-ce que vous conseilleriez à vos membres dans un tel cas?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

5075

Bien, je pense que tout passe par le dialogue et la rencontre, avoir un comité de suivi qui est un comité, de créer un groupe de travail constitué des parties prenantes au dossier, des représentants du milieu.

5080

Ce sont des choses qui se sont faites dans l'ensemble des parcs, et ce dialogue-là, cette ouverture et de regarder la problématique et de travailler cartes sur table avec les solutions.

Et je suis convaincu que c'est à se parler et à regarder l'ensemble des options disponibles à l'intérieur des contraintes de chacun que le promoteur et le milieu vont trouver une solution.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que pour votre Association, le promoteur a respecté l'ensemble des bonnes pratiques que vous recommandez?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Écoutez, pour nous, le promoteur, il se doit de contacter le milieu, il se doit de parler aux représentants. Là maintenant, dans l'échelle de valeurs, si je vous dis entre vous et moi quelle est notre sensibilité au dialogue, est-ce qu'une fois par semaine, une fois par mois, une fois par année, c'est suffisant, cette sensibilité-là variera d'une personne à l'autre.

Moi, ce que j'entends du promoteur, lorsque j'appelle différents intervenants, c'est: écoute, Jean-François, appelle-moi sur mon téléphone cellulaire parce que je vais être dans la Seigneurie de Beaupré, puis je travaille avec le milieu sur résoudre une problématique ou une autre.

Et donc, c'est pour moi la preuve qu'il y a du dialogue qui se fait.

Vous savez, l'industrie a déjà vécu par des personnes qui ne sont pas membres de l'Association, qui ne sont plus en affaires au Québec, une entreprise du nom de SkyPower, vous vous en rappellerez, une approche totalement différente. Je pense que les entreprises Gaz Métro et Boralex sont des gens responsables qui ont une feuille de route qui témoigne de leur capacité à mettre en place des projets qui sont acceptés.

Maintenant, je vous dirais que le projet de la phase 4 n'est pas encore en phase de construction, il y a encore beaucoup de temps d'ici au moment où il obtient ses autorisations pour finaliser et régler l'ensemble des points qui ne font pas encore l'objet d'une entente.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Samray. Je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur le Président de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lafond.

Alors vous en avez fait allusion tout à l'heure dans votre présentation, vous êtes en discussion actuellement avec le MRNF pour établir un protocole de caractérisation de l'habitat de la grive de Bicknell.

5090

5100

5095

5105

5110

5115

5120

Où en êtes-vous avec ces discussions et quand comptez-vous en arriver à une version finale du protocole?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

5130

Écoutez, nous avons eu plusieurs rencontres de travail. Nous allons continuer à tenir ces rencontres.

5135

Il est évident que les rencontres ont dû cesser pendant que les promoteurs sont à faire les relevés sur le terrain, et ceci devrait se terminer très prochainement. Nous allons reprendre avec le ministère.

5140

Notre objectif, comme je le disais, est de mettre en place des pratiques de gestion exemplaires pour le milieu et d'avoir un groupe qui se crée, puis tout comme y inclure les ententes des autres utilisations.

La grive de Bicknell est un oiseau qui vit des temps difficiles, même très difficiles. Il y a une partie des choses qui se passent sur le territoire québécois et il y a une bonne partie du problème, quand bien même que les quatre (4) œufs de la grive venaient à éclore et qu'ils partaient tous dans le sud, et même qu'on aille les porter en avion au besoin, l'habitat d'hivernage subit un choc, une déforestation incroyable, et on remarque même dans la littérature que certaines zones d'hivernage où les femelles n'iraient pas dans les mêmes zones que les mâles, et que les femelles reviennent pas mal plus amochées de leur séjour dans les forêts du sud.

5150

5145

Donc c'est pour ça que l'industrie travaille, je vous dirais qu'elle n'est pas la seule qui occupe le territoire ou qui cohabite avec la grive. Dans notre cas, je pense qu'on veut également regarder à faire du reboisement à très forte densité pour recréer des écosystèmes, tout comme on le fait du côté des secteurs hydroélectriques lors de recréations de marais propices à la sauvagine.

5155

Je pense qu'il y a moyen assez aisément de recréer des écosystèmes qui sont des habitats "optimals", de transformer un habitat qui serait à une altitude, à une bonne altitude mais avec un couvert forestier non assez dense, il y a moyen de faire des interventions humaines pour densifier cet habitat-là.

5160

Je dirais qu'également la grive de Bicknell, on l'observe dans certaines stations de ski. Il y a un site d'observation qui est tout près, juste à côté des pistes du Mont-Tremblant, il y a des pistes tout près des centres de ski au Vermont, donc c'est une espèce qui est dotée d'une certaine capacité d'adaptation.

Mais je pense que les pratiques qu'on veut mettre vont lui permettre de maximiser son implantation et sa cohabitation avec une énergie qui est renouvelable et qui veut réduire, contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et l'utilisation du charbon et du pétrole comme combustible.

5170

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Samray. Je reviens à un élément de ma question!

Est-ce qu'il y a un horizon quant à la production éventuelle du protocole de caractérisation?

5175

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Regardez, nous, on est en attente du retour du ministère.

5180

L'industrie, elle est mobilisée, elle est prête à travailler. Le ministère doit nous revenir pour une prochaine rencontre, et nous, on a plusieurs propositions à mettre sur la table.

5185

Mais notre objectif est d'en arriver à un guide reconnu de gestion de l'habitat, tout comme le Nouveau-Brunswick l'a fait et tout comme la Nouvelle-Écosse l'a fait, sauf qu'à cette différence-là, c'est qu'au Québec, ce serait l'industrie de la production éolienne qui aurait, la première, ce guide, et non pas l'industrie forestière comme dans les deux (2) autres provinces que je vous ai nommées.

5190

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc ce que je comprends de votre réponse, on n'a pas d'échéancier en termes de réalisation du protocole actuellement. On peut pas dire que c'est dans six (6) mois, dans un (1) an, dans quatre (4) mois?

5195

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

5200

Regardez monsieur le Commissaire, je vous dirais que bien personnellement, nous sommes en retard. On aurait souhaité ce guide-là, de convenir d'un guide il y a plusieurs mois, mais notre objectif, et on laisse plusieurs messages, et on n'arrive pas à convenir d'une date, mais pour nous, ce guide-là est quelque chose d'important afin de clarifier la situation, de clarifier les suivis effectués, de clarifier les travaux d'aménagement et si possible, de pouvoir faire ces travaux-là dans les parcs qui vont amorcer leur construction.

Vous savez, si on a un habitat non optimal et qu'on a présence de grives et que là, l'automne venu, lorsque les grives sont parties, on a les équipes de bûcherons qui travaillent, tant qu'à les avoir sur place et de leur faire déboiser la superficie minimale, la plus minimale possible, il y a également moyen de les utiliser pour convertir un habitat non optimal et faire les travaux requis pour pouvoir faire les plantations requises, en quantité requise, au printemps, pour créer ces habitats-là.

5210

Maintenant, ce sont des travaux qui génèrent des coûts que les promoteurs ne sont pas prêts à faire avant d'avoir obtenu l'autorisation gouvernementale.

5215

Donc là, nous, notre intérêt est d'arriver le plus rapidement possible à cette entente-là, parce qu'on est convaincu que ces propositions-là permettraient d'améliorer la situation et de permettre une cohabitation harmonieuse.

5220

Tout comme ça a été fait par la filière hydraulique avec les trente (30) ans, quarante (40) ans de suivis qui démontrent que les mesures mises en place pour les frayères ou pour les habitats d'oiseaux ou de modifications pour les plantes et la transplantation de plantes ont donné leurs résultats. Nous, on est convaincu d'y arriver.

Maintenant, écoutez, c'est une question plus de semaines que de mois, pour nous.

5225

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Écoutez, une question courte qui va exiger une réponse courte, parce que j'ai une autre question aussi après celle-là!

5230

Pour mettre les choses en perspective, vous avez tenu combien de rencontres avec le MRNF à ce propos-là, pour ce qui est du protocole, jusqu'à maintenant?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

5235

Trois (3).

PAR LE PRÉSIDENT:

La première date de?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Écoutez, je peux vous revenir demain matin, je regarderai dans mes courriels. Je peux prendre un engagement de vous revenir là-dessus?

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît. Simplement contacter madame Harvey puis lui fournir la réponse.

Ma dernière question! Qu'est-ce qui empêcherait un promoteur de caractériser l'habitat de la grive de Bicknell sur les bases d'un protocole existant qui a été utilisé pour d'autres projets, tels que le Massif du Sud ou la Rivière-du-Moulin?

Parce que vous l'avez dit vous-même, il y a des projets qui s'en viennent, puis on discute encore du protocole!

Qu'est-ce qui empêcherait un promoteur de caractériser l'habitat de la grive de Bicknell sur les bases des protocoles qui ont déjà été utilisés pour les projets, entre autres du Massif du Sud et la Rivière-du-Moulin?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Bien, écoutez, je vais vous dire, honnêtement, pour ceux qui ont fait ces caractérisations-là, qui en reviennent, il y a des éléments importants qu'il va falloir regarder avec le ministère, tant ce qui a trait à la santé et la sécurité des personnes qui font ces relevés-là.

Parce que je vous dirais que de marcher de nuit entièrement pendant quatre (4) heures, pour se rendre à un site d'observation et de tomber face à face avec un ours, regardez, c'est pas nécessairement la façon, on souhaiterait pas qu'il y ait des accidents de travail ou même des morts du côté des biologistes qui font ces relevés-là.

Donc on a quelques discussions à regarder avec le ministère.

Et également sur le moment où on va faire la caractérisation du milieu.

Je vous dirais que pour l'industrie, ce qui importe, c'est de définir et d'obtenir, est-ce qu'il y a présence ou non de grive de Bicknell, c'est un premier élément.

Pour nous, il est complètement farfelu de commencer à faire le décompte et la caractérisation de l'habitat s'il n'y a pas de grive de Bicknell.

5245

5250

5255

5260

5265

5270

5275

Et à partir du moment où on concentre l'effort pour identifier la grive, si elle est présente, bien, on peut revenir, une fois que la période de l'appel et de la réponse qui est la méthode qui nous détermine s'il y a une grive, une fois cette période-là terminée, on peut très bien retourner en plein jour pour aller faire la caractérisation de l'habitat, puisqu'on aura géoréférencé à l'aide d'un GPS les endroits où il y a eu des écoutes positives, là.

Donc ça fait partie, ce sont des détails vous allez me dire, mais ce sont des détails considérables, parce qu'il y a des notions d'efficacité dans les processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

5285

5290

5295

5300

5305

5310

5315

OK. Mais nonobstant l'aspect sécurité des professionnels qui font les relevés, est-ce qu'au plan méthodologique, compte tenu des délais, ce serait pas plutôt pertinent d'utiliser le protocole actuel?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Écoutez, je vais vous dire qu'en date d'aujourd'hui, il est trop tard, là. Donc on va pouvoir travailler pour la prochaine saison, puis on va avoir tout le temps pour s'entendre d'ici le prochain relevé la saison prochaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Samray.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci monsieur Samray, c'était notre dernière présentation.

Je cède la parole à mon collègue, monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur le Président.

Compte tenu que madame Morel est présente, madame Morel, pouvez-vous vous avancer, la Commission aurait quelques questions pour vous!

5325

QUESTIONS DE LA COMMISSION AU PROMOTEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

5330

Considérant qu'on a parlé beaucoup du promoteur ce soir, je pense qu'on aurait besoin peutêtre de quelques précisions!

PAR LE COMMISSAIRE:

5335

Dans son mémoire, la MRC de la Côte-de-Beaupré mentionne que le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4, s'il est autorisé, ainsi que le projet communautaire éolien de la Côte-de-Beaupré, permettraient une économie au regard des frais de construction de la sous-station.

Est-ce que la sous-station correspond au poste de raccordement?

5340

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Tout à fait.

5345

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci. Est-ce que le chantier arrête pendant les vacances de la construction?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5350

Le chantier va être arrêté pendant les vacances de la construction. Le chantier de Seigneurie de Beaupré—2 et 3.

PAR LE COMMISSAIRE:

5355

Parfait. À une question qui vous avait été adressée lors de la première partie de l'audience publique, à savoir si des redevances étaient versées à la MRC de la Côte-de-Beaupré, vous avez mentionné que oui, mais que c'était des contributions volontaires qui seront versées à la MRC de

la Côte-de-Beaupré, lesquelles contributions volontaires sont de l'ordre de huit cent mille dollars (800 000 \$) sur vingt (20) ans.

Est-ce que ces contributions volontaires sont versées en regard du projet éolien de la Seigneurie de Beaupré-4?

5365

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui. Donc monsieur le Commissaire et monsieur le Président, les contributions volontaires qui sont versées, c'est des versements annuels qui totalisent une moyenne vingt (20) ans de huit cent mille dollars (800 000 \$) qui sont versées dans le cadre du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4.

Le parc éolien communautaire, lui, aura ses bénéfices à lui, puisque la MRC de la Côte-de-Beaupré participera au projet.

5375

5370

PAR LE COMMISSAIRE:

Bon, OK. C'est parce qu'on a eu une mauvaise réponse, dans ce cas-là, de la MRC de la Côte-de-Beaupré. De toute façon, on retournera auprès d'eux autres!

5380

Est-ce qu'il y a des routes que vos fournisseurs ou vos sous-traitants utilisent qui sont du ressort municipal?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5385

Monsieur le Commissaire, j'imagine que vous parlez pour les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3?

PAR LE COMMISSAIRE:

5390

Oui, et éventuellement Beaupré-4 également.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Qui sont détenues par les municipalités?

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est-à-dire qui sont sous la responsabilité, par exemple, un rang n'est pas nécessairement de la juridiction du MTQ, mais strictement de juridiction municipale.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui. Le parcours d'accès qui nous mène aux terres privées du Séminaire de Québec, en fait, une législation différente pour à peu près chacun des tronçons qu'on nommait tout à l'heure pour le comité riverains, donc à partir de l'avenue Royale, Saint-Léon, Saint-Antoine et le chemin privé de l'Abitibi, ils ont tous à peu près soit un propriétaire et-ou un responsable de l'entretien différent.

Donc le rang Saint-Antoine, par exemple, appartient au MTQ, mais l'entretien est fait par la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, par exemple.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez des ententes avec les municipalités, que ce soit Saint-Ferréol-les-Neiges ou encore Saint-Tite-des-Caps, à l'effet que s'il y a des bris qui sont occasionnés par la circulation, l'augmentation de la circulation sur ces routes, que vous êtes responsables et que vous allez défrayer tous les coûts, est-ce que vous avez une entente à cet effet?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Formelle, monsieur le Commissaire, non; tacite, depuis le début du projet, c'est quelque chose auquel de façon verbale on s'est engagé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous envisagez la possibilité de formaliser ces ententes? Parce qu'on sait que les paroles s'envolent et les écrits restent! Je veux pas être poétique, là!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

En fait, monsieur le Président, si requis, les municipalités ne nous en ont pas encore fait la demande, si c'est requis, je vois pas pourquoi on pourrait pas mettre par écrit ce type d'entente là.

5405

5410

5415

5420

5425

Parce que c'est le genre de chose que de façon, comme je vous disais, tacite, on a discuté depuis le début, que ce soit parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré–2 et 3 ou parc éolien de la Seigneurie de Beaupré–4, et même dans le futur.

PAR LE PRÉSIDENT:

5440

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

5445

Donc la Commission d'enquête a fait parvenir au promoteur plusieurs questions, donc les questions étaient dans le DQ4.1, vous avez effectivement répondu.

5450

Entre autres à une question où on vous demandait, est-ce que les relevés sonores avaient été effectués à proximité de l'intersection formée par le rang Saint-Antoine et le chemin de l'Abitibi-Price! Bon, vous, vous avez répondu que la distance entre l'intersection formée par le rang Saint-Antoine et le chemin était à peu près à douze kilomètres (12 km) de l'éolienne la plus proche du parc éolien, "nous pouvons affirmer que les impacts sonores à cet endroit seront jugés minimes voire inexistants; c'est donc pourquoi aucun relevé sonore n'a été effectué à cet endroit".

5455

En fait, la question de la Commission était plutôt la suivante: les relevés sonores ayant trait à la circulation automobile! Donc ça n'avait pas été spécifié, on comprend que vous avez répondu que ça avait probablement rapport aux éoliennes.

5460

Mais est-ce que vous envisagez d'effectuer une campagne de relevés sonores relativement au bruit occasionné par l'augmentation de la circulation sur le rang Saint-Antoine?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5465

Monsieur le Commissaire, on n'en a pas encore effectué. Ça n'a pas été relevé non plus lors des dernières rencontres avec les riverains du chemin d'accès.

Si c'est quelque chose qui peut être envisagé avec le comité riverains, ça peut être discuté.

On était plutôt à la recherche de mesures d'atténuation que de mesures d'inventaire proprement dit.

PAR LE COMMISSAIRE:

5475

OK. Est-ce que cette campagne-là serait réalisée en collaboration avec le MTQ, si campagne il y aurait, à savoir, selon la méthodologie aussi qui est retenue par le MTQ au niveau du bruit routier?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Il faudrait vérifier avec eux la méthodologie qu'on devrait appliquer.

5480

Il faudrait vérifier aussi, dépendant où on fait le relevé également, ce sera des choses qui pourront être discutées avec le comité riverains et avec le MTQ, le cas échéant.

PAR LE COMMISSAIRE:

5485

Donc ce soir, monsieur Blouin a mentionné qu'il y avait beaucoup de poussière, est-ce que vous envisagez éventuellement, en termes de dédommagement, de compensation, si vous voulez, de procéder de façon régulière au nettoyage de la propriété de monsieur Blouin et aussi des autres résidents du rang Saint-Antoine qui subissent cet impact, cet effet négatif du roulement de transport routier et qui entraîne effectivement de la poussière dans les résidences et à proximité des résidences?

5490

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5495

Merci monsieur le Commissaire. En fait, ce qui a été discuté dès le départ avec le comité riverains, puis ce qui avait déjà été discuté, c'est d'aller chercher une solution qui va régler le problème à la source au lieu de pallier à une mesure d'atténuation qui réglerait l'impact qui est créé.

5500

Donc ce qu'on regarde, c'est monsieur Blouin, je crois, qui en a parlé dans le dépôt de son mémoire ce soir, c'est des solutions qui en fait diminueraient l'apport de poussière pour les résidents du rang Saint-Antoine principalement.

5505

Les deux (2) principales solutions qui ont été proposées et qui sont envisagées à l'heure actuelle et qui pourraient être mises en place dès les vacances de la construction, ce serait le pavage des accotements du rang Saint-Antoine et le pavage d'une section, de la première section du chemin de l'Abitibi, pour empêcher que la poussière des camions qui descendent du site puisse ramener cette poussière-là sur le chemin.

Évidemment par la suite, balayer la poussière résiduelle sur le rang Saint-Antoine pour éviter de la resoulever quand le transport est effectué.

PAR LE COMMISSAIRE:

5515

Est-ce que, pour le pavage des accotements sur le rang Saint-Antoine, il y a nécessité d'obtenir l'autorisation du MTQ?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5520

En fait, pour l'instant, monsieur le Commissaire, ce qu'on a fait, c'est qu'on a communiqué avec le MTQ pour voir s'il y avait pas possibilité de mettre de l'abat-poussière sur les accotements.

5525

Le MTQ nous a répondu qu'il était impossible de mettre de l'abat-poussière; par contre, qu'on pouvait peut-être envisager une solution de pavage. Et ils nous ont mentionné que ça prendrait un permis spécial du MTQ, qu'on n'a qu'à faire la demande.

Donc les discussions ont été entamées, mais le permis n'est pas encore demandé, parce qu'on est en train d'évaluer la solution avec les riverains.

5530

PAR LE COMMISSAIRE:

OK. Mais est-ce que ça prend beaucoup de temps, si vous voulez paver pendant les vacances de la construction, je pense qu'il serait primordial de faire une demande immédiatement, non?

5535

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

On nous a mentionné que c'était une question d'heures, de quarante-huit (48) heures, à avoir un permis de la sorte. On a posé la question, effectivement.

5540

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Maintenant, sur quelle longueur ce serait pavé sur le chemin de l'Abitibi?

5545

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Lors de la rencontre du 28 juin, ce qui a été discuté, c'est autour de cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m) à partir de la fin de la route pavée jusque dans le chemin de l'Abitibi, sur

une largeur suffisante pour que deux (2) camions puissent se croiser évidemment et que la poussière soit pas soulevée à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

5555

Est-ce que deux cents mètres (200 m) est suffisant pour empêcher le transport de la poussière?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

5560

Monsieur le Commissaire, on a des ingénieurs civils qui, actuellement, travaillent à regarder, en fait à évaluer si la solution peut être satisfaisante.

Ce qu'on a compris, lors de la rencontre du 28 juin avec les riverains du chemin d'accès, c'est que cette situation-là, pour eux, justifiait qu'on mette un peu de temps pour faire des recherches, pour voir si c'était une mesure d'atténuation qui pouvait être mise en place rapidement.

5565

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous avez fait des relevés à la barrière, en fait le nombre de véhicules, est-ce que vous pourriez déposer les résultats de ces relevés à la Commission?

5570

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui monsieur le Commissaire, sans problème.

5575

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur le Président, j'ai peut-être d'autres questions, mais là, il est pas mal tard, ça se peut qu'on vous en envoie par la poste.

5580

Je vais laisser la parole au Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

5585

Alors c'est à peu près assuré qu'on va compléter notre questionnement par écrit dans les prochains jours!

MOT DE LA FIN

5590

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est ici que la Commission met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

5595

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours consulter les documents déposés, ainsi que les transcriptions dans les centres de documentation par Internet, à la Bibliothèque La Plume d'Oie et dans le site Web du BAPE.

5600

Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission, et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

5605

Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit et vous aurez jusqu'au 18 juillet pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Marie-Josée Harvey, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, par exemple, lorsqu'on affirme que quelqu'un dit que la salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de deux cent cinquante (250), on peut alors rectifier ce fait.

5610

La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 10 octobre 2012.

5615

La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

5620

Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration à ce processus public.

Merci et bonne fin de soirée.

Séance de la soirée du 4 juillet 2012 5630 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques. Deur Prule DENISE PROULX, s.o. 5635